

**TOME 1 :**  
**ETUDE TECHNIQUE DES PROGRAMMES**  
**D'AMENAGEMENT**

## SOMMAIRE

I. INTRODUCTION .....	7
<b>I.1 Contexte de la mission</b> .....	8
<b>I.2 Objectifs</b> .....	9
II. RAPPEL DES PRINCIPAUX RESULTATS DES RAPPORTS 2 ET 3.....	10
<b>II.1 Synthèse des principaux résultats de la mission 2</b> .....	10
<b>II.2 Synthèse des principaux résultats de la mission 3</b> .....	15
III. PROPOSITION D'AMENAGEMENT « La Restructuration progressive» .....	27
<b>III.1 Orientation de l'aménagement</b> .....	27
<b>III.2 La vision</b> .....	29
<b>III.3 Principe d'aménagement</b> .....	30
<b>III.4 Plan d'aménagement</b> .....	33
IV. OPERATION D'AMENAGEMENT .....	34
<b>IV.1 Voirie</b> .....	34
<b>IV.2 Équipements</b> .....	36
<b>IV.3 Logements</b> .....	37
<b>IV.4 Services de base</b> .....	37
<b>IV.5 Assise foncière</b> .....	37
<b>IV.6 Coût d'accès au foncier</b> .....	38
V. DOSSIER D'EXPROPRIATION (PARTIE REGLEMENTAIRE).....	39
<b>V.1 Recensement des ménages touchés</b> .....	45
<b>V.2 Comparaison des coûts de viabilisation et expropriation</b> .....	46
VI. PROJET DE LOTISSEMENT ET RECACEMENT .....	47
<b>VI.1 Capacité d'accueil du site de recasement de Mbung</b> .....	47
<b>VI.2 Répartition habitations et équipements</b> .....	48
<b>VI.3 Programmation des parcelles</b> .....	48
<b>VI.4 Programmation des équipements sur le site de recasement</b> .....	51
<b>VI.5 Evaluation sommaire des couts et recapitulatif global</b> .....	57
<b>VI.6 rentabilite des travaux</b> .....	59
<b>VI.7 programme d'intervention prioritaire</b> .....	63
VII. REGLEMENT.....	64
<b>VII.1 REGLEMENT D'URBANISME</b> .....	64
<b>VII.2 CAHIER DES CHARGES DE L'OPERATION DE RESTRUCTURATION PROGRESSIVE DE SISIA : Le lotissement de recasement de Mbung</b> .....	64
<b>VII.3 REGLEMENT DE COPROPRIETE DU LOTISSEMENT DE RECACEMENT DE L'OPERATION DE RESTRUCTURATION DE SISIA</b> .....	64
VIII. BIBLIOGRAPHY .....	65
IX. ANNEXES .....	67
ANNEXE 1 : PROCES VERBAL .....	68
ANNEXE 2 : POPULATIONS DEGUERPIES .....	73

ANNEXE 3 : Détail quantitatif et estimatif des travaux d'aménagement routier du quartier Sisia .....	116
ANNEXE 4 : Devis quantitatif et estimatif sommaire des dalots .....	119
ANNEXE 5 : Notes de calcul des différentes voies aménagées .....	120
ANNEXE 6 : Cartes d'illustration .....	121
ANNEXE 7 : Dossier d'expropriation des populations de Sisia .....	131

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1: Les visions sectorielles ou thématiques .....	30
Tableau 2 : Les couts d'aménagements des équipements sur le site de restructuration de Sisia .....	36
Tableau 3: Droit à compensation et/ou recasement pour chaque type d'impact susceptible d'être occasionné par un quelconque sous-projet .....	43
Tableau 4: Répartition des différentes parcelles sur le site de recasement de Mbung .....	49
Tableau 5: Pourcentage d'affectation des ménages par type de parcelle .....	50
Tableau 6: Équipements à réaliser par unité de 5000 habitants .....	53
Tableau 7: Résumé des équipements alloués sur le site de recasement de Mbung .....	54
Tableau 8: Récapitulatif des aménagements et redistribution des surfaces allouées .....	54
Tableau 9: Récapitulatif des coûts selon le domaine d'intervention.....	57
Tableau 10: Récapitulatif des aménagements programmés sur le site de restructuration de Sisia et celui de recasement de Mbung .....	58
Tableau 11 : Rentabilité des travaux.....	60

## **LISTE DES IMAGES**

Images 1: Perspective de la voie.....	35
Images 2: Profil en travers d'une voie de 7 m.....	35

## **LISTE DES CROQUIS**

Croquis 1: Démarche conceptuelle.....	31
Croquis 2: Démarche conceptuelle 2.....	31
Croquis 3: Démarche conceptuelle 3.....	32

## LISTE DES ACRONYMES ET AUTRES SIGLES

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AFD	Agence Française de Développement
APD	Avant-Projet Détaillé
API :	Agence de Promotion des Investissements
APS :	Avant-Projet Sommaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BET	Bureau d'Etudes Techniques
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BT	Basse Tension
BTP :	Bâtiments de Travaux Publics
CAB	Commune d'Arrondissement de Bamenda
C2D :	Contrat de Désendettement et de Développement
CAC	Centimes Additionnels Communaux
CCE :	Commission de Constat et d'Evaluation
CDE :	Camerounaise des Eaux
CES :	Collège d'Enseignement Secondaire
CFA	Communauté Financière d'Afrique
CFC :	Crédit Foncier du Cameroun
CMA :	Centre Médical d'Arrondissement
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CSI :	Centre de santé intégré
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CTP :	Comité technique de pilotage
CU	Communauté Urbaine
CUB	Communauté Urbaine de Bamenda
DAO :	Dossier d'Appel d'Offre
DGSN	Direction Générale de la Sûreté Nationale
DMI :	Droit de Mutation Immobilière
DPU	Documents de Planification Urbaine
DSCE :	Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi
DTA :	Droit de Timbre Automobile
DUP	Demande d'Utilité Publique
EIES	Etude d'Impact Environnementale et Sociale
ENIEG :	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général
EU	Union Européenne
FEICOM :	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
FFOM :	Force Faiblesse opportunité et Menace
FIMAC :	Financement d'Investissement de Micro réalisation Agricole et Communautaire
FNE :	Fond National de l'Emploi
GIC :	Groupement d'Initiative Commune
GIE :	Groupement d'Initiative Economique
GIFU	Groupement d'Initiative Foncière Urbain

<b>HT :</b>	<b>Haute Tension</b>
<b>INS :</b>	<b>Institut National de la Statistique</b>
<b>IST</b>	<b>Infection Sexuellement Transmissible</b>
<b>MAETUR</b>	<b>Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux</b>
<b>MIHU</b>	<b>Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme</b>
<b>MINADER :</b>	<b>Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural</b>
<b>MINAS</b>	<b>Ministère des Affaires Sociales</b>
<b>MINDCAF :</b>	<b>Ministère des Domaines et du Cadastre et des Affaires Foncières</b>
<b>MINDDEVEL :</b>	<b>Ministère de la Décentralisation et du développement Local</b>
<b>MINEDUB</b>	<b>Ministère de l'Education de Base</b>
<b>MINEE :</b>	<b>Ministère de l'Eau et de l'Energie</b>
<b>MINEFOP</b>	<b>Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle</b>
<b>MINEPAT :</b>	<b>Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire</b>
<b>MINEPIA</b>	<b>Ministère de l'Elevage, des Pêches et de l'Industrie Animale</b>
<b>MINESEC :</b>	<b>Ministère de l'Enseignement Secondaire</b>
<b>MINHDU :</b>	<b>Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain</b>
<b>MINPOSTEL :</b>	<b>Ministère des Postes et Télécommunication</b>
<b>MST</b>	<b>Maladie Sexuellement Transmissible</b>
<b>MT :</b>	<b>Moyenne Tension</b>
<b>NAEP :</b>	<b>National Agricultural Extension Program</b>
<b>NTIC :</b>	<b>Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication</b>
<b>OMD</b>	<b>Objectifs du Millénaire pour le Développement</b>
<b>ONAC :</b>	<b>Ordre National des Architectes du Cameroun</b>
<b>ONG :</b>	<b>Organisation Non Gouvernementale</b>
<b>ONIGC</b>	<b>Ordre National des Ingénieurs de Génie-civil du Cameroun</b>
<b>ONU :</b>	<b>Organisation des Nations Unies</b>
<b>ONUC :</b>	<b>Ordre National des Urbanistes du Cameroun</b>
<b>PDU</b>	<b>Plan Directeur d'Urbanisme</b>
<b>PGES</b>	<b>Plan de Gestion Environnementale et sociale</b>
<b>PGU</b>	<b>Programme de Gouvernance Urbaine</b>
<b>PM :</b>	<b>Pour Mémoire</b>
<b>PME :</b>	<b>Petite et Moyenne Entreprise</b>
<b>PMI :</b>	<b>Petite et Moyenne Industrie</b>
<b>PNUD</b>	<b>Programme des Nations Unies pour le Développement</b>
<b>POS</b>	<b>Plan d'Occupation des Sols</b>
<b>PPAB</b>	<b>Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles</b>
<b>PTF</b>	<b>Partenaires Techniques et Financiers</b>
<b>RAS :</b>	<b>Rien à signaler</b>
<b>RFA :</b>	<b>Redevance Forestière annuelle</b>
<b>SIC</b>	<b>Société Immobilière du Cameroun</b>
<b>TDL :</b>	<b>Taxe de Développement Local</b>
<b>TFPI :</b>	<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Immobilières</b>
<b>TF :</b>	<b>Titre Foncier</b>
<b>TS :</b>	<b>Taxe de Stationnement</b>

<b>UE :</b>	<b>Union Européenne</b>
<b>VIH</b>	<b>Virus Immuno-déficient Humain</b>
<b>VRD :</b>	<b>Voirie et Réseaux Divers</b>
<b>ZAC :</b>	<b>Zone d'Aménagement Concertée</b>

## I. INTRODUCTION

Le PPAB (Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles) est un programme qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations des zones urbaines défavorisées. De ce fait, c'est un programme qui vient proposer une nouvelle méthode concourant à atténuer les effets du cadre de vie indécents sur le vécu quotidien des populations.

Actuellement ce programme est à sa deuxième phase et consiste à élaborer les études de restructuration/rénovation ponctuées par des projets concrets contribuant à relever le niveau de vie des populations de la zone d'étude.

De ce fait cette composante est répartie en cinq missions qui permettront de répondre à ces objectifs. Ces missions portent sur :

- Mission 1 : Diagnostic ;
- Mission 2 : Etude des marchés des opérations immobilières ;
- Mission 3 : Etude de faisabilité ;
- **Mission 4 : Etude technique des programmes d'aménagement ;**
- Mission 5 : Stratégie de mobilisation des ressources.

Le développement du contenu de ces missions aux travers des rapports 1, 2 et 3 précédents ont montré la schématisation de la solution à apporter pour résoudre ce problème de précarité dans le quartier Sisia. En effet, Les missions étant interdépendantes nous avons commencé par la première mission qui situait et définissait le cadre d'évolution du projet. Ainsi donc ce premier travail a ressorti le diagnostic complet de la zone d'étude. Le rapport n°2 portant sur les possibilités d'études du marchés des opérations immobilières a permis de ressortir les différents acteurs immobiliers, mais aussi une série d'analyse des apports divers que ce soit au niveau de la Communauté Urbaine de Bamenda, de la Commune d'arrondissement de Bamenda 3, des populations du quartier Sisia et des différents acteurs immobiliers de la ville.

En sus, ce rapport nous a clarifiés sur la situation du marché foncier dans la ville et surtout, dans la zone du projet. Ce marché immobilier qui se manifeste par les transactions sur des parcelles de terre, des immeubles bâties, des logements, des locaux pour commerce et bureaux. Le rapport n°3, lui a traité de la faisabilité technique, organisationnelle, opérationnelle et financière de l'opération de restructuration du quartier Sisia.

Le présent rapport, qui n'est autre que le n°4, s'inscrit dans une logique de continuité des précédents et plus particulièrement de la mission (3) dont l'objectif était l'étude de faisabilité de l'opération de

restructuration dans le quartier Sisia, de déterminer les programmes d'interventions assortis des modalités techniques, institutionnelles, financières, sociales et environnementales de la mise en œuvre dudit programme. Il est une étude technique de la mise en œuvre desdites opérations. Ces différentes opérations s'arriment au processus enclenché par le BET ERA Cameroun en 2014 afin de rendre le quartier précaire de Sisia plus sain, agréable à vivre et suffisamment viable. Ainsi, nombre des projets envisagés à ce niveau sont juste une continuité de ceux initiés par ERA Cameroun et donc la faisabilité technique a été estimée pendant la mission trois de ladite étude.

## I.1 Contexte de la mission

Le quartier SISIA est un ensemble de cinq Bloc, densément peuplé qui s'est dégradé avec le temps. Il possède les caractéristiques d'un bidonville, notamment un faible accès aux services urbains de base et une localisation dans un site à risque (accidenté, forte pente), mais aussi une forte densité des logements au mètre carré et la promiscuité du cadre de vie. Les études, diagnostique, de marché et de faisabilité menées dans la zone ont mis en exergue les conditions de vie précaires des ménages. Cette précarité se traduit par un déficit en termes d'accessibilité aux infrastructures et services urbains de base, l'instabilité foncière et la précarité des logements.

La présente opération a pour objectif principal d'améliorer le niveau de vie des populations de la zone de SISIA à travers l'augmentation du taux d'accès aux infrastructures et aux services urbains de base. Ce projet permettra également de renforcer les capacités des acteurs locaux à la gestion et la maintenance des infrastructures et les services qui seront mis en place.

Cette opération de restructuration est en droite ligne avec le PDU de Bamenda, mais également avec la vision 2035 du gouvernement, qui fait du secteur urbain, un moteur de développement économique nationale. La restructuration de cette zone située à moins de 6 km du centre-ville de Bamenda et dont l'initiative de restructuration interpelle les enjeux cruciaux de mobilité urbaine, de densification de l'habitat, d'intégration sociétale et d'équilibre environnemental ; jouit d'une position stratégique donnant l'opportunité d'expérimenter un processus durable de restructuration ; confortant ainsi l'engagement du gouvernement à travers sa politique sectorielle de croissance urbaine soutenable.

Cette restructuration progressive qui en elle-même comporte des opérations d'aménagement sous forme de programme donc notamment :

- la création des nouvelles voies pour assurer une meilleure desserte du quartier ;
- la construction des nouveaux équipements socio-collectifs pour épanouissement des populations de Sisia ;



- la construction des nouveaux logements avec densification dans le but d'améliorer le cadre résidentiel de ces populations ;
- le dimensionnement et la mise aux normes des services de bases eau, électricité, gestion des ordures ménagère etc.

S'inscrit en continuité des rapports précédents et se veut la cheville ouvrière de la concrétisation de ladite étude vers sa mise en œuvre dans le quartier.

## I.2 Objectifs

Cette mission a pour objectif l'étude technique des programmes d'aménagement. Ces programmes d'aménagement seront en corrélation avec les documents d'urbanisme, de déplacements urbains ainsi que ceux de la gestion de l'assainissement. De manière plus spécifique, elle consiste à fournir :

- Un plan d'aménagements du quartier comportant un réseau viaire bien détaillé (voirie primaires, secondaires et tertiaires projetés) ;
- Une cartographie des opérations d'aménagement menées ;
- Un dossier de plan suivant la norme en vigueur des opérations d'aménagement (voirie, équipements, logements et services de bases) menées ;
- Un plan de lotissement pour le site de recasement des personnes touchées lors des divers programmes ;
- Un dossier d'expropriation des habitants touché lors de la mise en œuvre de la trame viaire projetées et ;
- Un règlement d'urbanisme de la zone de Sisia et du site de recasement.

## II. RAPPEL DES PRINCIPAUX RESULTATS DES RAPPORTS 2 ET 3

L'étude étant constitué de plusieurs missions, il s'avère important pour la continuité de cette dernière de faire un rappel synthétique des missions précédentes plus précisément les missions 2 et 3 qui concernent les différentes approches d'aménagement du quartier Sisia. Le but est de mettre le lecteur ou quiconque voudrait s'approprier ces documents sur l'avancée du travail, mais aussi afin de garder la logique avec la continuité de l'étude.

### II.1 Synthèse des principaux résultats de la mission 2

Les principaux résultats de la mission 2 ont consisté à faire un inventaire et une analyse des différents mécanismes de financement des opérations immobilières par les organismes afférents. Ces organismes peuvent être publics ou parapublics, mais aussi privé. Ils peuvent être de couverture nationale, voire internationale. C'est cet ensemble qui a permis de poursuivre l'étude et de lui donner une orientation nouvelle et adéquate aux sollicitations des populations de Sisia.

#### II. 1.1 Inventaire et analyse des mécanismes de financement des opérations immobilières par les organismes publiques ou parapubliques

En ce qui concerne les projets immobiliers au Cameroun, le financement se situe à plusieurs niveaux et avec plusieurs acteurs.

Pour les phases d'étude, il y a le Ministère en charge des questions urbaines qui, dans le Budget d'Investissement Public (BIP), finance les études liées à ces projets. Dans le cadre de la mise en œuvre, les organismes comme la MAETUR (Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux) et la SIC (Société Immobilière du Cameroun) interviennent pour réaliser les constructions ou les aménagements d'ensemble.

Maintenant, pour financer la propriété individuelle, il y a le Crédit Foncier du Cameroun (CFC), pour financer les programmes soutenus par les collectivités territoriales décentralisées, en ce qui concerne le financement de l'habitat social. On ajoute à ce dernier le FEICOM pour la mise en œuvre et le financement des projets au niveau des CTD.

##### II.1.1.1 Exemples d'acteurs de financement

#### Le FEICOM (Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale)

Le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) a été créé par la loi n° 74/23 du 05 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun et rendue opératoire par le décret d'application N°77/85 du 22 mars 1977.

Sa principale mission est d'accompagner les Collectivités Territoriales Décentralisées dans le processus de développement en leur apportant notamment une assistance technique et financière. Partenaire privilégié des communes et bras séculier de l'état dans la mise en œuvre du processus de décentralisation au Cameroun, le FEICOM assure en outre l'assistance conseil des CTD et la formation des élus locaux dans le but de renforcer les capacités de gestion des édiles locales.

Dans le cadre de ses missions, le FEICOM collecte et centralise des ressources issues de la fiscalité. Ces recettes sont soit redistribuées directement aux CTD, soit affectées au FEICOM. Deux tiers des ressources ainsi affectées sont allouées aux investissements communaux dans le cadre de la mutualisation des ressources et un tiers est destiné au fonctionnement du FEICOM.

### **Le CFC (Crédit Foncier du Cameroun)**

**Le CFC** un établissement public à caractère commerciale Doté d'une personnalité juridique et de l'autonomie financière créée par décret N 77/140. DU 13 Mai 1977

Il a pour objet d'apporter son concours financier à la réalisation de tout projet destiné à promouvoir l'habitat.

A ce titre, il est habilité à :

- Financer les travaux d'équipement des terrains destinés à la construction des logements économiques.
- Rechercher et mettre en place les financements nécessaires aux sociétés immobilières et de promotion. ainsi qu'à la réalisation de tous programme de logements économiques entrant dans les objectifs du plan et dont les caractéristiques techniques répondent aux normes définies.
- Collecter, recevoir, en vue de faciliter l'accès à la propriété immobilière, les dépôts des personnes physiques ou morales. A cet effet, le crédit foncier peut consentir des prêts à moyen et à long terme par engagement, aval ou escompte.
- Accomplir toute opération financière, commerciale, mobilière et immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

#### **II.1.2 Possibilités de financement des opérations immobilières par les organismes privés**

Au Cameroun, les organismes privés qui opèrent dans le marché de l'immobilier sont surtout des organismes de micro finance et les mutuelles. Nous avons même de par leur titres certains établissements de micro finance qui sont spécialisés dans les opérations immobilières. Ils offrent du crédit pour faciliter les opérations chez les habitants et surtout, les promoteurs immobiliers. Il y aussi quelques banques de la place qui s'exercent dans le domaine. Mais, l'inconvénient ici c'est que les taux d'intérêt

restent prohibitifs et le marché immobilier ne peut décoller avec ces opérateurs, sans une régulation et une intervention ferme et significative de la part de l'Etat camerounais.

Les organismes privés les plus actifs dans ce domaine de financement sont surtout des mutuelles pour la propriété foncière. Plusieurs mutuelles de cette mission exercent au Cameroun et leur bilan est flatteur. Se basant sur la faiblesse des revenus des habitants ils leur proposent des programmes de paiement des parcelles ou des constructions qui s'étalent sur plusieurs années. Avec parfois de garanties moins solides exigées il est très fréquent de voir les camerounais avoir recours à ce genre de produit pour financer leur opérations immobilières.

Aussi, certaines grandes quincailleries se mettent déjà à cette école en créant des banques d'épargne-construction dans leurs filiales où le bénéficiaire ouvre un compte et verse couramment ses avoirs. Arrivé à une certaine somme il est alors possible pour lui de demander un appui de la quincaillerie en fourniture de matériaux de construction vendus par cette quincaillerie. Cette forme d'épargne prend de plus en plus d'ampleurs compte tenu de la concurrence rude entre les opérateurs économiques du secteur des matériaux de construction.

### **II.1.3 Financement des opérations immobilières par les organismes internationaux**

Les organismes internationaux interviennent dans le financement des opérations de développement urbain et d'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans des un état de précarité avancé et flagrant.

Pour le cas du projet de restructuration actuelle, l'ONU HABITAT La Banque Mondiale sont des partenaires pour ce projet et au stade actuel des études, seul l'organisme gouvernemental MINH DU apporte la contribution du pays hôte, le Cameroun. Comme le projet du PPAB est un programme global et mondial pour la sortie des bidonvilles, la Banque Mondiale et l'ONU HABITAT participeront dans les phases de réalisation de ces nouveaux programmes d'urbanismes pour réellement implémenter les nouvelles donnes dans les zones conçues. En plus de ces deux organismes reconnus, il y a aussi dans les interventions des projets urbains, l'Union Européenne qui participe souvent à des projets et des programmes de développement urbain à travers le FED Fond Européen de Développement. Par ailleurs, des pays comme le Cameroun en partenariat avec d'autres pays comme la France ont des conventions de financement spécifiques pour certains projets urbains. Nous voyons au Cameroun les C2D (Contrat Désendettement Développement) qui sont négociés et signés avec la France pour des projets urbains au Cameroun. Ces mécanismes de financement peuvent aussi toucher les projets futurs qui sortiront de ces études de restructuration.

#### **II.1.4 Perspectives de financement des opérations immobilières par les occupants/Propriétaires dans le quartier Sisia**

Dans le quartier Sisia, les enquêtes ont révélés que la majorité de la population a un revenu assez faible. De ce fait, on ne peut pas, à priori attendre de cette population une possibilité de financement des opérations immobilières à venir pour relever le niveau du standing de la zone. Mais, en prenant le facteur inclusif, il est très recommandé de trouver des mécanismes pour que ces populations prennent part financièrement aux opérations qui seront implémentées. Les réponses des uns et des autres lors de ces enquêtes concernant la volonté de se manifester financièrement par un investissement dans ces opérations est significative. En outre, un autre mécanisme consiste à identifier des projets individuels et à les soutenir pour un développement et une pérennisation de ces projets ciblés. Ce sont des initiatives qui peuvent inciter d'autres habitants à se mouvoir et ainsi mobiliser leur génie pour enchaîner d'autres projets et l'ensemble de ces projets mis ensemble et coordonnés, générera forcément des revenus pour investir dans les opérations immobilières de la zone concernée.

#### **II.1.5 Perspectives de financement de l'habitat et des opérations immobilières en Afrique**

L'habitat représente un puissant facteur de croissance économique et constitue une portion majeure de la richesse des ménages. Par ailleurs, l'habitat formel peut servir de garantie pour le crédit, permettant ainsi aux individus d'avoir plus facilement accès aux services financiers.

En général, par crédit immobilier, l'on entend le marché hypothécaire primaire, où se créent des hypothèques et où les fonds sont donnés directement aux emprunteurs, et le marché hypothécaire secondaire, où les prêteurs et les investisseurs achètent et vendent les prêts hypothécaires existants et les titres adossés à des créances hypothécaires.

Il n'existe de marchés hypothécaires fonctionnels que dans quelques pays africains, en raison des faiblesses institutionnelles, de l'instabilité macroéconomiques, et des environnements juridiques et réglementaires peu propices, qui expliquent le nantissement insuffisant des actifs immobiliers et la grave pénurie des sources de financement à long terme. Comparé au niveau international, le marché du crédit immobilier en Afrique est assez petit : alors qu'en Amérique du Nord et en Europe, les prêts immobiliers représentent souvent plus de 40 % du PNB, l'Afrique du Sud (avec 26,4 %), la Namibie (avec 19,6 %) et l'Île Maurice (avec 12,2 %) possèdent les parts les plus élevées par rapport au PNB et ce sont les seuls pays d'Afrique sub-saharienne avec des parts supérieures à 5 %. En Afrique du Nord, le marché du crédit immobilier est beaucoup plus développé, avec le Maroc à 16,9 % et la Tunisie à 12 %.

Les marchés de l'habitat ont enregistré une certaine croissance ces dernières années, les décideurs, les autorités de régulation, les financiers et les investisseurs reconnaissant de plus en plus l'importance de

l'investissement dans l'habitat, de même que les spécificités et les risques des systèmes de financement à long terme de l'habitat.

L'amélioration de l'offre de financements à long terme et la promotion du microcrédit hypothécaire pourraient améliorer la qualité de l'habitat et fournir des investissements appropriés pour les fonds, avec une meilleure symétrie avec le passif à long terme des régimes de pension et des sociétés d'assurance. Toutefois, il subsiste de nombreuses questions sans réponses au sujet de l'équilibre approprié entre innovation et régulation, de l'ampleur des risques pour le système financier, et du rôle approprié de l'État dans la promotion d'un habitat abordable.

### **II.1.6 La définition de l'aménagement concertée et l'adhésion des populations de Sisia à ce type d'aménagement.**

L'aménagement concerté au travers du GIFU (Groupement d'Initiative Foncière Urbaine) dans le quartier Sisia vise beaucoup plus les quartiers où les opérations de planifications sont possibles. Cette planification est portée beaucoup plus par des propriétaires ou des habitants qui désirent apporter un renouvellement dans l'aménagement des zones dont ils ont le contrôle ou l'exploitation des terres.

Avec leurs projets ils vont de concert avec les autorités publiques, afin de définir les axes de développement, les priorités de l'aménagement et les projets à mettre en œuvre.

Le partenaire public apporte son expertise et son contrôle pour rendre viable ces opérations et aussi, se mobilise dans le financement de ces projets.

La population de Sisia est assez favorable en ce qui concerne les opérations d'aménagement concertée (GIFU) appliquée dans leur contexte afin d'améliorer leurs conditions de vie à travers un projet participatif. Cet aménagement participatif est le socle même du PPAB. Et de son implémentation qui vise les quartiers sous-structurés.

### **II.1.7 Méthode adoptée et matériaux utilisés pour l'auto-construction**

Dans le quartier Sisia, nous avons une population qui vit majoritairement dans des secteurs difficiles à desservir. Ajouté à cela, la majorité des habitants ont un niveau de vie relativement bas, avec des revenus faibles.

Combiné avec la topographie du quartier qui ne favorise pas l'accès aux véhicules à tous les endroits, une bonne partie des constructions n'est possible qu'avec le transport des matériaux à pieds par les propriétaires. Dans leurs diverses tâches collectives ou individuelles, ils utilisent en majorité des matériaux locaux (pierre taillée, brique de terre pétrie, bois, etc...).

Ces différents résultats nous ont permis d'évaluer leur faisabilité dans la mission 3, ce qui nous a permis d'élaborer la synthèse suivante de ladite mission.

## **II.2 Synthèse des principaux résultats de la mission 3**

Le choix de l'option d'aménagement dépend étroitement des résultats du diagnostic territorial effectué lors de la mission 1 et du PPAB dans la zone. La phase diagnostic nous a permis de caractériser la zone étudiée et sa population, en portant l'accent sur les services urbains de base qui constituent les aménagements primaires de la zone. Au terme de ce diagnostic, nous avons dressé la liste hiérarchique des besoins du quartier. L'identification s'est faite sur la base des résultats de l'état des lieux, mais il a fallu aussi, notamment pour la priorisation, tenir compte de l'avis des populations dont les besoins doivent être satisfaits.

Une analyse immobilière de la zone d'étude a été menée sur le site et des propositions d'actions effectuées en mission 2. Toutes ces analyses nous ont permis de faire l'étude de faisabilité résumée ci-après. Pour ce faire, la faisabilité a pris en compte le choix du parti d'aménagement du quartier Sisia, défini par le PPAB et développé dans la mission 3. Ainsi, le parti d'aménagement qui a été arrêté est la restructuration urbaine.

### **II.2.1 Différents scénarii des opérations de restructuration**

La restructuration qui est une intervention d'urbanistique dans un tissu existant a généralement pour objectif de répondre à un manquement présent dans ce milieu, à quelque chose qui fait défaut. Cette intervention peut aller d'une simple organisation des activités à un changement radical de l'habitat et du milieu de vie. Toutefois, la finalité est la même celle d'améliorer le cadre et les conditions de vie des populations du quartier concerné par l'opération, ici du quartier Sisia.

Pour se faire, suivant le choix du parti d'aménagement adopté par le PPAB pour la ville, nous avons relevé deux scénarii de restructuration du quartier Sisia à Bamenda, il s'agit d'une restructuration globale et d'une restructuration progressive.

#### **a) Restructuration globale**

La restructuration globale qui est une opération qui consiste à amélioration de la qualité de l'habitat dans une zone par un changement radical de celui-ci. D'aucuns l'assimile à une opération de rénovation dû au fait qu'elle est caractérisé par un ensemble de mesures et opérations d'aménagement qui consiste en la démolition totale ou partielle d'un secteurs urbain insalubre, défectueux ou inadapté, en vue d'y implanter des constructions nouvelles.

Cette opération, dans ce contexte, autorise l'aménageur à agir en un seul coup sur l'ensemble du processus de restructuration. L'impact est énorme, intense, simultané et l'opération très coûteuse. En

effet, tous doit être mis en place simultanément et ce de manière efficace pour que l'ensemble des critères soient observés et respectés. Cela nécessite une bonne organisation entre l'aménageur, les pouvoirs publics concernés et les populations affectées afin de faciliter le bon déroulement des travaux. Le respect du cahier de charge doit être de rigueur.

#### **b) Restructuration progressive**

Elle consiste à la mise en place des opérations d'aménagement de manière progressive dans le but d'améliorer les conditions de vies des populations vivant dans la zone a restructuré. Ces opérations sont menées en court moyen et long terme, à la fin du processus donne un nouveau visage au quartier.

La restructuration progressive est plus souple en terme d'aménagement, de recherche des fonds pour financement des travaux, d'indemnisation, de mise en place de la procédure de recasement et enfin d'opérationnalisation. Certes, elle met plus de temps et nécessite des conciliabules permanent entre l'aménageur, les pouvoirs publics concernés et les populations affectées, mais son impact social est moins désastreux au niveau de la population. Le plus recherché ici est le phasage opérationnel. En effet, avec ce dernier, l'opérationnalisation du processus de restructuration est moins brutale.

#### **c) Choix du scénario à adopter**

Des deux scénarii sus-évoqués, nous pouvons faire le constat que la fonction et le statut de l'habitat à Sisia, les moyens que dispose les autorités locales et les pouvoirs publique et le revenus mensuel moyen du chef de ménage dans le quartier, ne nous permettent pas de penser à une restructuration globale. Il est plutôt envisagé une restructuration progressive qui nous permettra de mobilise les fonds au fur à mesure que le temps passe pour la mise en place de tous les projets.

Le choix de ce parti d'aménagement a été effectué dans la mission 3 et a fait l'objet d'une analyse comparative avec évaluation sous forme de matrice afin de déterminer le choix adéquat.

### **II.2.2 Recasement des populations déplacées : choix du site**

Afin de prévoir de bonnes conditions de réalisation des opérations immobilières dans la ville de Bamenda, les autorités ont entrepris de trouver des zones qui vont accueillir des populations déplacées lors des opérations d'aménagement urbain. Les zones choisies sont celles de MBUNG et de MOBAN.

A l'issue d'une visite de terrain de ces deux sites et des études topographiques de ces derniers, il a été convenu que le site de Mbung répondait plus aux attentes en termes de faisabilité et d'accessibilité que celui de Moban. De plus, le site de Mbung était le choix principal des populations du quartier Sisia, qui lors de l'enquête ménage, a optée pour ce site à plus de 75% et, enfin lors de l'enquête publique effectuée dans le quartier Sisia, s'est montrée favorable au recasement sur ledit site.



### **II.2.2.1 Le site de MBUNG**

Ce site situé au Nord de la ville à la sortie vers Bambili offre beaucoup d'avantages en termes de recasement des populations. Actuellement, ce site est desservi par une grande route en latérite. Cette voie traverse la zone indiquée en contrebas et continue pour desservir d'autres contrées de la Région. Le site en question se présente comme une Colline entière et de ce fait, délimitée de façon naturelle par des marécages et cours d'eau. La topographie de la zone laisse voir des pentes douces s'étendant de la base près des cours d'eau au sommet de la Colline. C'est un site facilement aménageable et il est localisé à 7,6 km du quartier Sisia.

**Carte : Localisation du site de recasement de Mbung.**

*Source : Polygone Sarl, 2017*

### II.2.2.2 Modalités de recasement

L'aménagement du site de recasement est la priorité première de l'opération de restructuration du quartier précaire de Sisia. En effet, dans la phase pratique du projet, les opérations débiteront par le site de recasement, par un reprofilage de la voirie existante et la création des voies nouvelles. Un respect des prescriptions d'aménagement du lotissement induit pour le recasement des populations affectées est nécessaire.

Le recasement des populations touchées se fera par priorité. Cette priorité concerne particulièrement les ménages touchés par la projection routière et ceux qui se trouvent sur les zones marécageuses (lit des cours d'eau). Le site choisi à Mbung, futur lotissement pour le recasement des populations délocalisées au cours de l'opération de restructuration progressive de Sisia, et où sera construit des immeubles de logements de types T3 et T4 à trois voire quatre niveaux, pour faciliter la densification urbaine, sera aménagé en îlots et parcelles.

Les populations disposant de moyen financier se verront accompagner dans un processus d'acquisition des parcelles. La construction de leur logement donc les plans seront au préalable conçus pour eux, se fera dans le respect des normes d'urbanisme. Ce processus s'inscrit dans une démarche d'habitat administrée pour contrôler l'occupation des sols et l'évolution spatiale. En sus, ce site de recasement est aussi prévu pour accueillir les populations autres et futures objets du même processus de déguerpissement par la communauté urbaine de Bamenda.

Parlant des modalités de recasement proprement dit l'attribution des parcelles et logement se feront par ménages, même s'il advient qu'un individu possède plus d'une parcelle touchée par les opérations de restructuration il sera indemnisé d'une parcelle ou d'un logement, selon qu'on soit en plein pied ou dans les immeubles tours.

### II.2.3 Faisabilité institutionnelle : analyse du cadre institutionnel de la restructuration du quartier de SISIA

Le cadre institutionnel et réglementaire permet de recenser les éléments susceptibles de faciliter/justifier la réalisation de l'opération d'aménagement du quartier SISIA. La restructuration de ce quartier requiert un nombre pléthorique d'acteurs institutionnels. Certains devant intervenir dans des aspects spécifiques et d'autres de manière transversale, et ce, de manière ponctuelle ou durable.

Il ressort qu'une opération d'envergure pouvant transformer de manière significative une zone d'habitat<sup>1</sup> précaire et devrait mobiliser un grand nombre d'acteurs dont les principaux sont :

---

<sup>1</sup> En général, l'habitat est défini comme « l'ensemble constitué par les habitations et leur environnement immédiat, y compris les équipements, les infrastructures urbaines et les services collectifs » (cf. Mbouombou Pierre, « Habitat et dynamiques urbaines à Yaoundé », Thèse de doctorat Ph/D en sociologie urbaine, UYI,

- le MINH DU, le MINDCAF, le MINATD et les CTD en première classe,
- la MAETUR, le CFC, la SIC, les promoteurs immobiliers et les organisations de la société civile en second lieu.

Dans la pratique les acteurs institutionnels, chacun à son niveau d'intervention, qui ont jusqu'ici participé activement aux interventions variées et multiformes dans les zones d'habitats précaires ou des espaces sous-structurés sont :

- le MINH DU, le MINDCAF, le MINATD,
- les Collectivités Territoriales Décentralisées (de Yaoundé, Douala, Bamenda ...),
- ONU-HABITAT, Union Européenne, Banque mondiale, etc.,
- les Organisations non gouvernementale ;
- les Bureaux d'Etudes Techniques spécialisés en Urbanisme, Architecture, Génie civil, etc.
- les populations locales, les associations du quartier (comité de développement etc.).

On note donc, dans les différentes tentatives de traitement de ces quartiers, l'absence ou la faible implication des grands promoteurs immobiliers nationaux et internationaux. Le CFC, le FEICOM, le MINAS, le MINEPDED qui selon nos recherches devraient être parties prenantes du processus jusqu'à son terme sont presque absents.

Les interventions ponctuelles et spécifiques des autres acteurs (MINEPAT, MINEDUB, MINJEC...) qui pourraient donner un coup de pouce au processus de restructuration/rénovation sont jusqu'ici mitigées, et devront être encouragées. Dans cette optique, **la mobilisation de nombreux acteurs posera la problématique d'une bonne gouvernance, programmation et coordination des interventions au regard du nombre non négligeable des institutions intervenantes.**

Par ailleurs, le MINAS et le MINEPDED et les promoteurs immobiliers nationaux et internationaux devraient, dorénavant, être associés dès le départ, à la préparation des projets/programmes de restructuration/rénovation partielle ou totale des zones d'habitat précaire.

#### II.2.4 Cadre réglementaire de la restructuration

La **restructuration urbaine**, d'après la loi n°2004/003 du 21 avril 2004 en son article 53, est un ensemble d'actions d'aménagement sur des espaces bâtis de manière anarchique, dégradées ou réalisées en secteur ancien, destinées à l'intégration d'équipements déterminés ou à l'amélioration du tissu urbain des agglomérations.

---

2008, p.55). Fort de cette définition, nous employons l'expression habitat précaire au singulier, en prenant en compte cette définition.

Dans le cadre de ce projet, la restructuration est proposée et consistera à l'insertion de certains équipements et infrastructures urbaines de base. Il sera construit de nouveaux immeubles. Du fait que cette opération intègre l'ensemble du quartier SISIA, elle nécessitera un **Aménagement Concerté** par **GIFU**.

### II.2.5 La description des programmes et cadre juridique, institutionnel et règlementaire applicable à la gestion de l'environnement et sociale

Le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) est conçu comme un cadre de gestion des activités pour une mise en œuvre efficace et efficiente des différentes mesures proposées. Il décrit les mesures requises pour prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les impacts environnementaux et sociaux négatifs ou pour accroître les impacts positifs.

L'intervention dans le quartier Sisia se résume en un ensemble d'opérations d'aménagement en vue de la restructuration/rénovation dudit quartier. Cette restructuration se fera in situ, car l'éviction de l'existant ne saurait être envisagée, afin aussi d'éviter la problématique de recherche de site de recasement hors zone d'étude. Les populations seront maintenues sur place même si des évictions localisées ne pourront être évitées pour des cas de construction sur des zones à risque, d'harmonisation du site ou sur les emprises nécessaires aux aménagements projetés (voiries, réseaux et équipements publics).

### II.2.6 Programme d'élargissement et de normalisation des voies existantes

L'extension du réseau viaire a pour objectif de désenclaver le quartier Sisia par rapport au reste de la ville de Bamenda en améliorant la circulation des biens et le développement de l'accessibilité aux parcelles. La volonté exprimée par les populations est ici de favoriser l'accès à leurs habitations. Ce besoin s'est durement fait ressentir ces dernières années, surtout en cas de sinistres (incendies, éboulement de terrain) ou d'urgence (évacuation). La voirie qui sera mise en place servira également de support pour le développement des infrastructures telles que les réseaux d'eau potable, l'électricité et les canaux de drainage des eaux pluviales. Trois types de projections sur lesquelles l'amélioration du réseau devrait se baser :

- la description des interventions ;
- le drainage des eaux de surface ;
- la voirie périphérique et ;
- la voirie secondaire.

### II.2.6.1 Description des Interventions

L'option retenue pour la réalisation du réseau viaire est celle du désenclavement des blocs, les voies tertiaires et pistes piétonnes. De même, 850 ménages seront touchés ou déplacés dans le cadre des travaux. Les populations préfèrent cette option. Ce qui aura pour effet la transformation immédiate de l'image globale du quartier et l'amélioration instantanée de l'accessibilité.

- Les voiries secondaires (emprise moyenne actuelle 10m) seront donc celles sur lesquelles les interventions s'appesantiront. Elles seront réalisées au fur et à mesure à partir des négociations entre riverains d'un même bloc ou îlot.
- Actuellement les voies tertiaires sont inexistantes. La libération des voies tertiaires sera laissée à l'initiative des usagers de ces voies lors de la procédure d'indivision des îlots fonciers à immatriculer, sous la supervision Du comité de développement du quartier.

### II.2.6.2 Le drainage des eaux de surface

La réalisation des caniveaux maçonné en forme de V sera aménagé en bordure des différentes voies et l'exécutoire sera en aval des cours d'eaux naturels ou des puisards aménagés. Les chaussées en pavée seront aménagées à proximité des zones marécageuses, afin de faciliter l'infiltration et limiter la résurgence des eaux.

### II.2.6.3 La voirie périphérique

La voirie périphérique ou primaire concerne l'ensemble de voies nouvelles qui quittent de la nationale N°4 ou d'une artère principale et desservent le quartier Sisia. Il s'agit de l'ensemble du maillage primaire de structuration de la zone d'étude auquel on ajoute les voies de contournement.

La voirie périphérique créée ici concerne les voies Nord et sud de structuration du site. En effet, ces nouvelles voies traversent toute la zone d'étude de part et d'autre, c'est-à-dire l'ensemble des quatre quartiers composant Sisia. Cette voirie primaire est de 12 m d'emprise. Son linéaire total approximatif est de 3 kml.

### II.2.6.4 La voirie secondaire

La voirie secondaire à aménager sera constituée par l'ensemble de voie qui quitte de la voirie principale et se transforme en voie de desserte vers les artères majeures de la zone d'étude. Il s'agit de l'ensemble de voies de structuration et d'alimentation du quartier Sisia. Elle est de 10 m d'emprise dans sa totalité, et couvre un linéaire approximatif de 5,2 Kml. Cette voirie doit être aménagée de sorte qu'elle épouse les incongruités de relief, par contre c'est une des raisons pour laquelle son emprise n'est pas conséquente.

**La Voie de contre-allée** sera créée en marge de la voirie secondaire et suivra les berges du cours d'eau.

## II.2.7 Programme d'électrification et de télécommunication de la zone d'étude

La demande actuelle en énergie électrique au sein du quartier Sisia est importante. De nombreux branchements électriques clandestins ont été enregistrés dans le quartier. L'extension des lignes d'ENEO aux zones encore non couvertes et la promotion des branchements individuels ont également été identifiées comme actions prioritaires, dans le souci de l'amélioration de la qualité de la fourniture électrique et de la lutte contre la prolifération des branchements illégaux. Le quartier n'est pas fourni en télécommunication par téléphone filaire. La téléphonie mobile existe tout de même par des équipements de proximité. Les différents réseaux sont captés sans problèmes au niveau du site.

### II.2.7.1 Eclairage public dans la zone d'étude

L'éclairage public est quasiment inexistant dans Sisia. Les populations sollicitent l'installation des lampadaires le long des voies à aménager. L'installation de l'éclairage public permettra également de désenclaver certaines zones du quartier qui ne bénéficient actuellement pas de l'accès à l'électricité.

Les populations ont identifié des points qu'il jugeait sensible dans le quartier et après étude certains points ont été recalés.

Pour les modèle proposé nous avons choisis les meilleurs sur le marché grâce à leur robustesse, leur capacité de stockage, ainsi que le durée de vie et les caractéristiques sont les listés ci-après :

- 1 module photovoltaïque de 140wp
- 1 luminaire LED de 20w
- 1 ou 2 batteries de 100 mAh avec un chargeur de 10A
- 1 boîte de protection et fusible
- 1 mât de 7 à 8 mètres.

Il est a noté qu'ici, le nombre de lampadaire actuellement est d'environ 21 dans tous le quartier Sisia. L'éclairage public permettra de prolonger les activités commerciales dans la nuit, ainsi que assurer la sécurité des populations riveraines.

Les lampadaires solaires sont des équipements très robustes avec un entretien réduit au changement de batterie tous les 5 à 8 ans en fonction du rythme d'utilisation.

### II.2.8 Programme d'approvisionnement en eau dans la zone d'étude

Il s'agira dans cette opération de rapprocher les infrastructures d'accès à l'eau potable des habitants et de faciliter leur raccordement aux réseaux.

- **Description des Interventions**

L'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante est un facteur de développement socio-économique, de réduction des maladies d'ordre hydrique.

Ici on procèdera à une extension du réseau existant de la CDE, et du raccordement des populations au réseau de la CDE. Toutefois on procèdera aussi à la création de 07 bornes fontaines additives à celles que les populations ont déjà créées, ainsi que celles proposées par ERA dans le cadre du PPAB.

L'entretien des bornes fontaines qui est une chose très important pour la durabilité du projet reviendra à la population de Sisia. Il est a noté vue la bonne organisation sociale du quartier Sisia par un comité de développement des chefs de bloc, ainsi que des chefs de quartier. Cette organisation permettra de mobiliser les ressources comme il le fond déjà pour la réalisation des infrastructures dans le quartier.

### **II.2.9 Programme de construction des équipements de superstructure**

Les équipements collectifs sont généralement des lieux d'échange, de partage de mariage de la culture de brassage à l'intérieur d'un espace urbain. Ces équipement permet souvent à la population de se sentir chez soit vivant ces équipement sont entre autre les écoles, les centre de santé, les espace vert....

### **II.2.10 Programme d'assainissement et d'embellissement de la zone**

Le système d'assainissement dans la ville de Bamenda est encore traditionnel, vétuste et individuel. En effet, le concessionnaire HYSACAM n'est pas encore représenté au niveau de la communauté urbaine.

De ce fait le système d'assainissement est plutôt assuré par la communauté urbaine (BCC) et des organisations locales, mais celles-ci peine à être plus efficace à cause de leur moyens matériels, humains, techniques et financiers limités. C'est la raison pour laquelle, tout un programme doit être mis en place dans le quartier Sisia, afin de pallier à ce désagrément.

#### **II.2.10.1 Le système de collecte et d'évacuation des déchets solides**

Le quartier Sisia présentant une certaines topographie, la gestion des déchets ici va se faire par apport volontaire. On procèdera à l'installation de plusieurs bac à ordures dans le quartier le long des axes principaux ce qui permettra à la population d'y jetée leurs ordure ménager et la communauté urbaine de Bamenda viendra récupérer comme ce qui se fait d'accoutumé dans la ville de Bamenda.

#### **II.2.10.2 Le système d'assainissement des logements (Habitations, commerces,)**

L'assainissement qui est un pilier pour avoir un environnement sain. Pour ce qui concerne les habitations et commerces, nous proposons ici des modèles de toilettes VIP qui a déjà été expérimenté par ERA Cameroun dans le cadre du PPAB dans les quartiers Nkolbikok à Yaoundé.

Pour ce qui concerne les commerces comme il est déjà fait sur le terrain, nous proposons des toilettes publiques comme il en existe déjà dans la ville dans certains quartiers comme a Mile 4.



### **II.2.10.3 L'aménagement des berges de cours d'eau et chutes**

L'aménagement des berges des cours d'eau est structuré en plusieurs phases. On a entre autre nettoyages de ces cours d'eaux qui vont ainsi augmenter la vitesse d'écoulement des eaux car l'eau ne rencontrera plus d'obstacle sur son parcours, le curage des fonds des cours d'eau pour libérer des sédiments qui y sont accumulés depuis des années.

### **II.2.10.4 L'aménagement des talus**

Elle consiste au reboisement de ces zones par des eucalyptus et à faire des murs de soutènement qui permettront ainsi d'éviter les éboulements de terre ainsi que la chute des rochers sur des maisons se situant sur les flancs de la montagne. Elle présente comme atouts, l'embellissement du paysage du quartier ainsi que le reboisement, il y aura des opérations de reprofilage de ces talus.

### **II.2.10.5 L'aménagement des parkings et aires de stationnement**

Dans le quartier Sisia vu sa topographie, rendant la réalisation des routes de désenclavement de certains quartiers particulièrement difficile, une solution a été proposée ici celle des parkings dans le quartier. Ces parkings et aires de stationnement seront disposés où les routes d'accès prendront fin généralement aux pieds des pentes brutes ou des routes en impasses.

Ces parkings qui seront d'environ trois (03) dans le quartier encourageront aussi les populations à la marche à pied des lieux de stationnement de leurs véhicules jusqu'aux domiciles ainsi que une mobilité douce. Entrant ainsi dans les Objectifs du Développement Durable (ODD).

### **II.2.10.6 Le drainage des eaux de surface**

Le drainage des eaux de surface se fera par les caniveaux installés tout au long des voies qui permettront ainsi d'évacuer les eaux vers l'exutoire de la zone qui se trouve plus au sud du quartier comme le précise la carte des bassins versants du quartier Sisia.

## **II.2.11 Programme de recasement de la population déplacée**

En réalité, le PR (Plan de Recasement) est un élément du PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social). Mais son importance et sa délicatesse sont telles qu'il fait toujours l'objet d'un rapport distinct.

### **II.2.11.1 Les objectifs du plan de recasement**

Tel qu'il ressort des documents du projet, « le but principal du Plan de recasement est de faire en sorte que les populations qui doivent quitter leur milieu de vie et perdre une partie de leurs biens, suite à la réalisation du projet d'aménagement de SISIA soient traitées d'une manière équitable et aient droit à leur part des retombées du projet ». Pour atteindre ce but, un certain nombre d'objectifs ont été assignés au Plan de recasement :

- Minimiser, dans la mesure du possible, le recasement involontaire et expropriation de terres, en étudiant les alternatives viables lors de la conception du projet ;
- S'assurer que les personnes affectées sont consultées et ont l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de recasement involontaire et de compensation ;
- Déterminer les indemnités en fonction des impacts subis, afin de s'assurer qu'aucune personne affectée par le projet ne soit pénalisée de façon disproportionnée ;
- Etablir un processus de compensation équitable, transparent, efficace et rassurant ;
- Assister les personnes affectées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, ou du moins à les rétablir, en termes réels, à leur niveau d'avant le déplacement ou à celui d'avant la mise en œuvre du projet, selon le cas le plus avantageux pour elles ;
- Concevoir et exécuter les activités de recasement involontaire et d'indemnisation en tant que programmes de développement durable, en fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour que les personnes affectées par le projet aient l'opportunité d'en partager les bénéfices ;
- Accorder une attention spéciale aux besoins des personnes les plus vulnérables parmi les populations déplacées.

Pour la réussite du plan de recasement, les auteurs du rapport, se fondant sur l'expérience des bailleurs multilatéraux et citant le document de la BAD sur le déplacement involontaire des populations<sup>2</sup>, proposent une approche participative et inclusive consistant à faire participer les populations concernées aux différentes phases du projet en vue de permettre de cerner l'ensemble de leurs préoccupations tant en ce qui concerne les différents impacts qu'en ce qui concerne les solutions envisagées.

---

<sup>2</sup> Politique de la BAD en matière de déplacement involontaire des populations, 2003 : « (...) les programmes de déplacement involontaire de population ont réussi là où des solutions complétées ont été apportées aux questions de manque de terres ou d'abris, de chômage, de marginalisation, d'insécurité alimentaire et de perte de ressources de base affectant à la fois les populations déplacées et les communautés d'accueil, ce qui a permis de réduire au minimum les conflits et de susciter un intérêt commun entre les parties prenantes

### III. PROPOSITION D'AMENAGEMENT « La Restructuration progressive »

Au regard des dispositions constitutionnelles, la loi de 2004 régissant l'urbanisme et ses décrets d'application, précisent les conditions préalables, le mode de traitement, les modalités d'exécution des projets en urbanisme opérationnel. Le mode de traitement des quartiers précaires est la restructuration et/ou la rénovation qu'elle soit menée dans le cadre de l'aménagement concerté ou non. L'article 53 précise que : « la restructuration urbaine est un ensemble d'actions d'aménagement sur des espaces bâtis de manière anarchique, dégradés ou réalisées en secteur ancien, ... ». Et, « la rénovation urbaine est un ensemble de mesures et opérations d'aménagement qui consiste en la démolition totale ou partielle d'un secteur urbain insalubre, défectueux ou inadapté, en vue d'y implanter des constructions nouvelles ».

On constate, nonobstant la progression vertigineuse des quartiers à habitat précaire et 8 ans après les décrets d'application de ladite loi, qu'aucune opération de restructuration/ rénovation n'a été réalisée jusqu'à son terme.

#### III.1 Orientation de l'aménagement

Nous relevons, ici, que le décret N°2008/0738/PM du 23 avril 2008 portant organisation des procédures et modalités de l'aménagement foncier, au sens de la définition, que ledit décret donne, en son article 3, à la restructuration et la rénovation urbaines n'est pas appliquée dans les dispositions de l'article 6, 10, 11, 45 et suivants.

L'initiative du processus de restructuration/rénovation incombe à l'Etat et à la CTD de manière générale (article 55(4)) : « Les opérations de restructuration et/ou de rénovation urbaine sont entreprises à l'initiative de l'Etat ou d'une commune ou d'un groupement de communes et s'effectuent conformément à un plan de restructuration et/ou de rénovation ». L'aménagement concerté inclut la restructuration. Le nombre d'acteurs compétents pour initier le processus de restructuration est élargi lorsque cela se fait dans le cadre d'un aménagement concerté. « Les opérations d'aménagement concerté sont initiées par l'État, les collectivités territoriales décentralisées, les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, ou les populations intéressées... » Stipule l'Article.69.-(1) de ladite loi d'urbanisme.

L'article 46 du décret sus-indiqué précise qu' « une opération d'aménagement concerté est créée à l'initiative de l'Etat ; de la Commune ; d'un groupement de Communes ; d'un aménageur public et privé ; d'un groupement d'initiative foncière urbaine. ». *Il est donc intéressant de constater que la loi donne une large possibilité d'initier une opération de restructuration urbaine malheureusement aucune action en ce sens n'a abouti jusqu'ici. Plus intéressant encore de constater, avec l'alinéa 2 de l'article 69 dudit décret d'application, qu'une opération de restructuration peut être entreprise sur une portion du domaine national*

par des populations concernées, à condition qu'elles constituent avec un aménageur public ou privé, une personne morale.

Ainsi donc, les populations des quartiers à habitats précaires, dans le souci d'amélioration de leurs conditions de vie commune, peuvent entreprendre de telles actions. Selon la réglementation en vigueur, en particulier, le décret N°2008/0738/PM du 23 avril 2008 portant organisation des procédures et modalités de l'aménagement foncier ; L'article 10 de ce décret stipule que :

« Toute opération de restructuration ou de rénovation urbaine doit être exécutée selon les étapes suivantes :

- Une étude de faisabilité préalable détermine les conditions techniques, financières et les détails de l'opération ;
- La déclaration d'utilité publique des travaux d'études et de réalisation des opérations de restructuration ou de rénovation urbaine projetée conformément à la réglementation en vigueur ;
- L'élaboration d'un plan de restructuration ou de rénovation urbaine conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi régissant l'urbanisme au Cameroun »

Concernant l'aménagement à proprement parlé de Sisia, les orientations dudit aménagement vont avec les sollicitations des populations du quartier Sisia.

Le précédent diagnostic du quartier Sisia fait ressortir des enjeux de plusieurs ordres, il s'agit des enjeux d'ordre social, économique et environnemental.

➤ **Les enjeux d'ordre sociaux :**

Les habitants du quartier Sisia sont victimes du phénomène d'exclusion social en ce sens où ces derniers n'ont pas un accès facile aux services urbains. Aussi, la faible assistance de la municipalité (**BCC et Commune urbaine de Bamenda 3**), dans les efforts de viabilisation du quartier par les populations contribue à les fatiguer davantage. Ces populations peinent sur le fardeau du risque qui à chaque saison de pluie cause des pertes humaines et matérielles énormes. La dignité des habitants du quartier Sisia est remise en cause. Ces derniers sont frustrés par les autres habitants de la ville qui les cataloguent négativement à cause de l'image de « no man's land » du quartier.

En quelques mots, disons que nous avons à faire à :

- Une population frustrée ;
- Une population en souffrance face aux risques d'inondation et de glissement de terrain ;
- Une population exclue de la vie urbaine et démunie de tous services urbains.

Le but est de permettre à la population de Sisia de redorer le blason jusqu'à la néfaste du quartier, mais

aussi de permettre à ses derniers de vivre dans un cadre plus sain en cohésion le reste de la ville, mais aussi à la population d'oublier son étiquette d'habitant de malfamé et d'envisager un avenir meilleur.

➤ **Les enjeux d'ordres environnementaux**

Les flancs de l'escarpement sont aujourd'hui en proie à une urbanisation de mitage cette occupation contribue à la disparition du couvert végétal de la forêt Ngemba de Bamenda. Aussi, les pressions exercées sur les versants par les constructions et les plantations fragilisent la structure de l'escarpement. Ce qui a long terme peu aggravé les chutes de pierres et mettre en péril toute la ville basse. En outre, l'absence de point de décharge formel contribue à polluer les nombreux cours d'eau qui jonchent le quartier. En sus de tous ces faits, la pollution des cours d'eau qu'on retrouve dans le quartier et qui sont devenus des décharges improvisées par les habitants, accentuent la pollution environnementale et atmosphérique.

En résumé, la trame bleue et la trame verte sont entravées par la trame grise qui souffre d'une incompatibilité d'harmonisation. En effet la trame grise prend de plus en plus d'envergure dans le quartier au détriment de l'aspect écologique.

➤ **Les enjeux d'ordres économiques**

Les chutes de l'escarpement représentent le plus beau cadeau que la nature ait donné à la ville de Bamenda. Cependant, cette immense richesse demeure non mise en valeur et cela représente un gros manque à gagner pour la collectivité. Le potentiel paysager enfouit dans le quartier Sisia pourrait susciter l'attrait pour de nombreux touristes d'autant plus que la ville est déjà une destination touristique privilégié à l'échelle nationale.

C'est fort de ces enjeux qu'il urge de formuler un mode opératoire pour pallier à l'enlèvement du quartier Sisia dans le chaos.

## **III.2 La vision**

La vision d'aménagement du quartier nouveau de Sisia, issue de l'opération de restructuration progressive dudit quartier nous a permis de retenir une vision globale de développement subdivisée en vision thématique au nombre de trois.

### **III.2.1 Vision thématique**

Elle tient compte des enjeux et défis du quartier Sisia. Cette démarche permettra de connaître les visions sectorielles ou thématiques pour mieux dégager une vision générale répondant au mieux au contexte de la ville. Nous l'avons consigné dans le tableau ci-après :

Tableau 1: Les visions sectorielles ou thématiques

Thèmes	Visions thématiques
Environnement	La nature reprendra ses droits autrefois entravés par l'activité anthropique le cadre verdoyant et bleuté pourra être pérenne et Bamenda pourra se dire ville écologique
Cadre humain	Les populations recasées bénéficieront d'un cadre de vie viable et intégrer au reste de la ville, gage d'un épanouissement de ces dernières
Economie	Sisia s'érigera en pôle écotouristique de référence national, générateur de devise et d'emplois moderne pour la ville de Bamenda

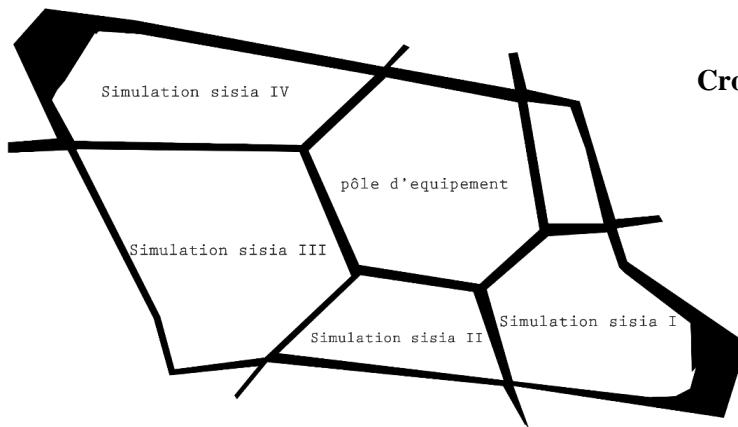
Source : Polygone Sarl, 2017

### III.3 Principe d'aménagement

« Qu'attendent les gens de leurs habitats ? » Nous bâtissons notre concept d'aménagement sur cette question. Nous constatons que plusieurs habitants dans nos villes seraient prêts à échanger leurs « grandes » parcelles pour des plus petites si ces dernières étaient mieux. Ici, « mieux » vaut exprimer un accès à un certain nombre de services et un cadre de vie plus sain. D'autres parts, il existe un besoin toujours croissant de la population d'avoir accès à la nature. Le besoin de biodiversité devient important (création de jardin, espace de balade, circulation piétonne et utilisation de moyens de déplacement non motorisés). Nous aboutissons à un besoin d'allier biodiversité et urbanisme. La nature régule notre vie et c'est bien grâce à elle que nous vivons (respirons) et gardons la santé. C'est au regard de cet enjeu, que nous avons proposés le projet intitulée “ **Built the green station** ” reposant sur quatre principes essentiels :

#### III.3.1 Principe n°1 : maintenir la cohérence spatiale et sociale d'antan

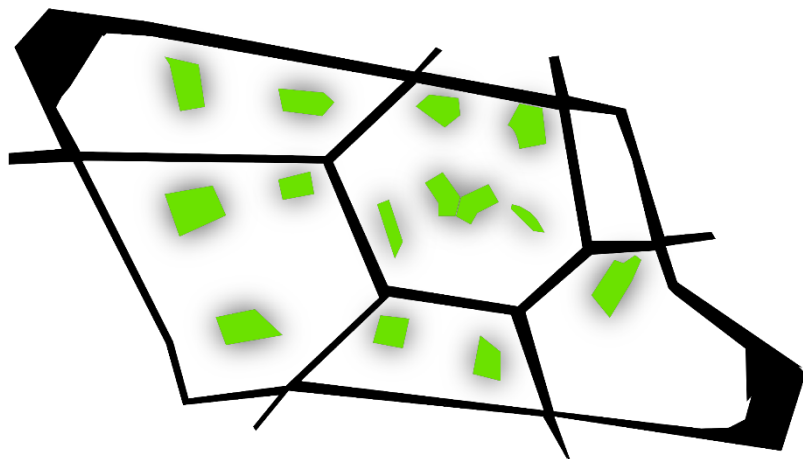
Il est question ici de proposer un lotissement qui tend à respecter la configuration spatiale qui existait à Sisia. Ainsi, à travers notre armature viaire, nous avons constitué 4 grands secteurs en référence au sous-quartier Sisia I, II, III et IV. Toutefois un 5<sup>ème</sup> secteur a été réservée pour les grands équipements pour la plus grande joie des populations riveraines. Cette tentative de recréer la structure spatiale d'avant a pour avantage de conserver l'ordre sociale qui régit les populations de Sisia et par conséquent de limiter l'atteinte à l'organisation communautaire d'antan.



Croquis 1: Démarche conceptuelle

### III.3.2 Principe n°2 : Faire communier l'aménagement avec la nature

Le site de Built the green station où sera recaser les déguerpis de Sisia in situ est un espace en friche présentant un cadre verdoyant noyé entre eucalyptus, sapins, raphia pour ne citer que ceux-là. Fort de ce contexte paysager et du regain d'intérêt pour les questions environnementales au jour d'aujourd'hui, nous avons pensé limiter au maximum l'empreinte écologique liée à l'occupation d'un tel site. Ainsi l'idée est de mettre la couverture végétale au centre de notre programmation. A cet effet, nous avons doublé la norme ( $2.5\text{m}^2/\text{hbt}$ ) en vigueur en Afrique sub-saharienne en matière d'espace vert d'où nous préconisons  $5\text{m}^2$  par habitants pour compenser au maximum la coupe d'arbre lié à l'urbanisation.



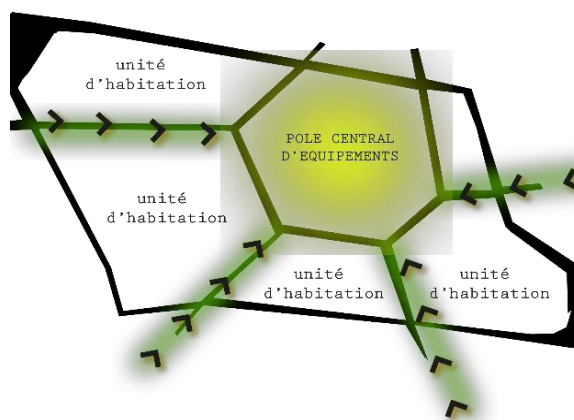
Croquis 2: Démarche conceptuelle 2

### III.3.3 Principe n°3 : Durabilité et adaptation à l'environnement

Dans notre approche conceptuelle, nous avons veillé à l'intégration passive du projet dans son cadre géographique, notamment grâce au respect des questions d'environnement et de durabilité. Pour cela, l'idée majeure a consisté en l'application de principes simples tels que la ventilation naturels, la réduction des surfaces imperméables, l'usage éventuel de panneaux solaires, et le recyclage des eaux pluviales.

### III.3.4 Principe n°4 : La centralité dans le positionnement des équipements

L'élément focal, qui constitue la clé de la qualité de l'accès aux équipements réside en son positionnement. C'est dans cette optique que nous avons adopté l'approche du géographe allemand Walter Christaller avec sa théorie de la place centrale qui consiste en un espace homogène », c'est-à-dire à un espace où chaque foyer d'habitation est à équidistance de la zone d'équipement ; il est question de limiter au maximum les distances pour tous les usagers.



#### Croquis 3: Démarche conceptuelle 3

C'est dans cette optique que Christaller préconise la forme hexagonale régulière où chaque lieu central situé au centre d'un hexagone desservirait six lieux centraux aux sommets de cet hexagone. Aussi, nous avons regroupé les équipements compatibles comme le préconise l'urbaniste Jérôme chenal dans son Mooc sur la planification urbaine dans les villes africaines. Cette approche permet d'optimiser l'accès aux équipements pour les quatre secteurs d'habitations.

### III.3.5 Principe n°5 : L'externalisation

Il consiste à prendre en compte les équipements existants au voisinage du site. En effet, pour optimiser l'usage d'un équipement il sied de s'appuyer sur les équipements déjà existants et ainsi que sur ceux situés à proximité du site sur un rayon de couverture raisonnable. À ce propos, il faut dire que dans notre concept se trouve une école primaire et maternelle publique au nord du site à lotir.



### III.4 Plan d'aménagement

Conformément à la politique d'aménagement de Sisia en mode restructuration progressive, nous nous accordons sur le fait qu'une meilleure intégration de Sisia au reste de la ville passe par une mise en valeur de son potentiel paysager à travers un aménagement écotouristique dudit quartier. Toutefois, étant donné que le quartier est occupé, il urge de proposer un plan de déplacement des populations résidentes pour cause **d'utilité publique**. Ce plan de déplacement, suggère qu'un lotissement de recasement soit mis en place pour accueillir les populations déguerpies. Ainsi, le projet d'intégration du quartier comprend deux composantes d'aménagement majeures à savoir : le lotissement de la zone de recasement pour accueillir les familles évincées et l'aménagement écotouristique du site déguerpi.

Ces différents aménagements vont se faire sur les bases suivantes :

- le site de restructuration de Sisia de 170 ha initialement, densément occupé et regorgeant de nombreuses zones à risque, de pente et bas-fonds marécageux. C'est un ensemble de 04 quartiers repartis en Sisia 1, 2, 3 et 4. Après l'opération de restructuration progressive, il sera libérer près de 12 ha sur ce site, destiné à :
  - La réservation foncière pour la commune de Bamenda 3 ;
  - La zone de recasement in situ d'une partie de la population déplacée de 4,5 ha ;
  - La zone d'aménagement des équipements manquants et additionnels afin de combler la demande et améliorer les conditions de vie des populations résidentes de 3,2 ha ;
  - Les zones de réservation pour les espaces verts et autres espaces de loisirs nécessaires au respect de la vision énoncée ;
  - Etc.
- Le site de recasement de Mbung, de 27 ha qui sera aménagé en lotissement afin d'accueillir la population déguerpies de Sisia.

Le détail sur ces aménagements dans l'opération d'aménagement.

## IV. OPERATION D'AMENAGEMENT

L'opération d'aménagement est à double volet à ce niveau de l'étude. En effet, elle prend en compte la restructuration progressive du quartier Sisia proprement dit et l'aménagement du lotissement de recasement situé à Mbung. Les éléments affectés par cet aménagement sont entre autres la voirie, les équipements sociaux collectifs et l'ensemble de composante devant meubler le lotissement de recasement de Mbung à savoir l'ouverture de voie, le lotissement du site et l'aménagement de ce dernier en logement collectif.

### IV.1 Voirie

#### IV.1.1 Rappel des dysfonctionnements constatés

Les principaux dysfonctionnements du réseau viaire que l'on remarque lorsqu'on circule dans le quartier Sisia sont entre autres :

- Etroitesse des voies qui ne facilite pas la mobilité des habitants du quartier ;
- Le mauvais état des voies ;
- L'absence d'éclairage publique une fois la nuit tombée ;
- L'occupation de l'emprise des voies par les riverains.

#### IV.1.2 Proposition d'aménagement

La hiérarchisation des voies au Cameroun est reparti comme suit ; les voies primaires, les voies secondaires, les voies tertiaires et les voies particulières ou privées. Dans le cas précis Sisia nous allons nous attarder particulièrement sur les voies secondaires et tertiaires. Cette catégorie de voie a été choisie car elle permet de désenclaver les blocs, mais aussi sert de voirie de distribution.

L'aménagement proposé permettra une meilleure intégration du quartier dans la ville de Bamenda. Cette voirie mise en place servira de support pour le développement des autres infrastructures et services (drainage des eaux pluviales, éclairage public). L'aménagement de ces voies va permettre une mobilité des biens et des personnes dans le quartier. Le réseau des voies secondaires et tertiaires qui fait une distance cumulé d'environ 16 kml est reparti comme suit : (Confère annexe : Carte montrant le réseau viaire et en premier plan le réseau de voie secondaires).

#### IV.1.3 Proposition techniques (profils+ Image 3D+ Plans)

Les voies secondaires ainsi que les voies tertiaires auront la structure suivante :

Pour les voies secondaires structurantes d'emprise de 10m nous aurons :

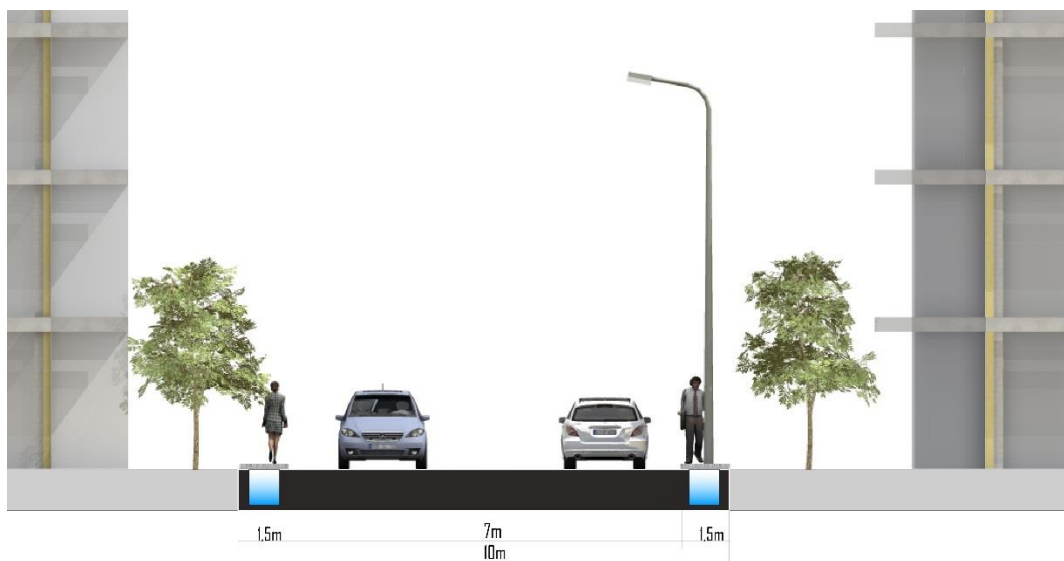
- Une chaussée de 7m ;
- Un caniveau de 2 x 0,5cm ;

- Un trottoir de 2 x 1m, qui doit porter les lampadaires solaires et classiques.

Les voies secondaires classiques à l'intérieur du quartier Sisia et du site de recasement auront une emprise de 7m.



Images 1: Perspective de la voie



Images 2: Profil en travers d'une voie de 10 m

Concernant les voies tertiaires, nous aurons les voies structurantes de 7m d'emprise avec une chaussée de 5m et un trottoir de 2x1m. Par contre, à l'intérieur du quartier ou le dégagement est réduit, nous aurons des voies tertiaires classiques de 5m d'emprise.

L'ensemble de ces voies, ainsi que les profils afférents sont représentés en annexe 6. Il s'agit en effet des profils en long et des profils en travers types des différentes voies prévues dans le cadre de l'opération de restructuration du quartier Sisia en sus de celle d'aménagement du lotissement de recasement de Mbung devant recevoir les différentes populations affectées lors des études d'analyses y afférentes.

## IV.2 Équipements

L'aménagement des équipements sur le site de restructuration et simultanément sur celui de recasement se fera en symbiose et ce, en accord avec les pouvoirs publics locaux et les possibilités de financement de ces derniers. Le but est d'éviter de créer des frustrés au sein des populations, que ce soit celles résidentes dans le quartier Sisia ou celles touchés par les opérations d'aménagement et appelées à aller s'installer sur le nouveau site à Mbung.

Le quartier Sisia bénéficie déjà de quelques équipements de proximité, surtout au niveau éducatif et marchand. Toutefois, il a été jugé nécessaire de construire certains dans le quartier afin de permettre aux populations d'éviter de longue distance à parcourir et surtout de courir des risques aux tout petits.

Pour l'enseignement secondaire, il a été choisi de créer un lycée technique dans le quartier Sisia. En effet, le quartier comprend des équipements d'enseignement secondaire général de proximité et aucun établissement d'enseignement technique. C'est la raison pour laquelle il a été choisi d'y construire une école.

Les couts d'aménagements des équipements sur le site de restructuration de Sisia sont récapitulés sur le tableau ci-après :

**Tableau 2 : Les couts d'aménagements des équipements sur le site de restructuration de Sisia**

Désignation	Couts estimés HT
l'aménagement d'une école maternelle et primaire;	50 000 000
l'aménagement d'un lycée d'enseignement technique	200 000 000
Création et équipement d'un centre médical;	25 000 000
aménagement d'une aire de jeux de dimension réduite;	25 000 000
aménagement d'un poste de police;	15 000 000
Extension du marché actuel;	10 000 000
aménagement du site des chutes en vue de valoriser l'aspect touristique du quartier	10 000 000
Soutien aux petites activités	20 000 000
<b>Total</b>	<b>355 000 000</b>

Source : Polygone Sarl, 2017

Par contre les coûts portant sur l'aménagement des équipements sur le site de recasement de Mbung sont eux, récapitulés sur le tableau ressortant les propositions d'aménagement de la zone de recasement.

### IV.3 Logements

Il sera aménagé sur le site des logements de standing et surtout à caractère collectifs afin d'accueillir le plus grand nombre de population et ceux, dans une harmonie architectural et selon le respect des normes en vigueur.

Il sera de ce fait aménagé sur le site deux types de logements. Les logements standards et les logements collectifs. Ces derniers devront être en nombre suffisant pour répondre à la demande, mais aussi, avoir une architecture unique selon les paliers d'aménagement alliant harmonie et organisation et respectant les normes établies par les textes en vigueur.

Les logements T3, T4 et T5 seront développés sur le site. Les logements T3, ou logements sociaux seront construit sur les parcelles de 150 m<sup>2</sup>. Les logements de standings, T4 et T5 seront eux aménagés sur les parcelles de 300 m<sup>2</sup>. Concernant les immeubles tours, ils seront structurés comme suit : le rez de chaussée pour les boutiques et magasins de commerce, le R+1 pour les logements T3. Les niveaux R+2 et R+3 seront réservés aux logements T4 et enfin le R+4 aux logements de types T5. **(Confère annexe logement R+5)**, et il sera construit d'autres logements T4 et T5 de standing et à rez de chaussé au maximum un niveau **(confère annexe logement plain-pied et R+1)**.

Les coûts d'aménagement desdits logements sont récapitulés dans le tableau d'aménagement.

### IV.4 Services de base

Les services de base devant alimenté les différents sites (que ce soit celui de recasement ou celui de restructuration de Sisia) sont eux aussi récapitulés dans le tableau d'aménagement.

### IV.5 Assise foncière

Le site de restructuration progressive situé à Sisia est classé comme une zone à risque interdite à l'aménagement et relevant du domaine national. Les populations installées dans le quartier Sisia n'ont pas de titre foncier pour les 4/5. A leur installation, l'accès au m<sup>2</sup> de terrain était compris dans la fourchette 2000 à 5000 FCFA, selon la situation du terrain et sa localisation par rapport au centre-ville. Après restructuration du quartier Sisia, le m<sup>2</sup> de terrain sera fixé entre 15 000 FCFA et 20 000 FCFA, suivant les types d'aménagement rencontrés et la distribution du site en zone.

Concernant le site de recasement de Mbung, les ménages trouvés sur place affirment avoir acquis le m<sup>2</sup> de terrain entre 5000 et 7000 FCFA. Après aménagement du lotissement de recasement et viabilisation du site, le m<sup>2</sup> de terrain se situera entre 10 000 et 15 000 FCFA, suivant l'éloignement de l'axe principal et de la déclivité du site.

NB : les canons en vigueur utilisés par les organes en charge à l'exemple de la MAETUR prescrivent le prix du m<sup>2</sup> de terrain sur certains de leurs sites aménagés à près de 40 000 FCFA. Tel est le cas du site de Ngoulmekong à Bikok à quelques kilomètres de Yaoundé pas loin de l'autoroute Yaoundé/Nsimalen. Ce référentiel nous a servi de guide pour la détermination du prix du m<sup>2</sup> de terrain dans cette opération, mais aussi le salaire moyen du chef de ménage localisé dans le quartier Sisia.

#### **IV.6 Coût d'accès au foncier**

L'accès au foncier sur le site du lotissement de recasement de Mbung et sur le site de recasement in situ à Sisia a été évalué comme suit :

Si le m<sup>2</sup> de terrain est estimé approximativement à 15 000 FCFA, nous aurons les montants ci-après suivant la taille du lot à acquérir :

- lot de 150 m<sup>2</sup> : 2 250 000 FCFA ;  
Pour les propriétaires ayant un revenu mensuel moyen de 50 000 FCFA, et donc le logement de départ était classé de bas standing ;
- lot de 300 m<sup>2</sup> : 4 500 000 FCFA ;  
Pour les propriétaires ayant un revenu mensuel moyen supérieure à 50 000 et inférieur à 80 000 FCFA, et donc le logement de départ était classé de moyen ou haut standing ;
- lot de 1000 m<sup>2</sup> : 3 000 000 FCFA.

Ce sont les lots correspondant aux logements collectifs destinés à la copropriété. En effet, toutes les catégories de ménages seront logées dans ces immeubles tours selon le standing afférent. Ainsi, il est envisagé d'avoir plusieurs appartements par niveau pour chaque immeuble. Les niveaux supérieurs pourront être employés à la location/vente par un partenaire, un promoteur immobilier etc. susceptibles d'apporter son appui financier à la construction desdits logements.

Ce qui équivaut à : pour qu'un chef de ménage est accès à un lot sur le site, partant de son revenu mensuel moyen qui a été estimé à 50 000 FCFA, il lui faudrait fournir par mois pendant x années le montant suivant :

- lot de 150 m<sup>2</sup> : approximativement 18 750/mois sur 10 ans FCFA ;
- lot de 300 m<sup>2</sup> : approximativement 37 500/mois sur 10 ans FCFA ;
- lot de 1000 m<sup>2</sup> : approximativement 25 500/mois sur 10 ans FCFA.

De ce fait, si un chef de ménage emprunte de l'argent pour l'acquisition de son fond, il lui faudra en moyenne 10 ans pour rembourser. Alors, concernant la construction du logement proprement dit il doit procéder à l'aide voire à un appui et cela auprès des partenaires publics/privés.

## V. DOSSIER D'EXPROPRIATION (PARTIE REGLEMENTAIRE)

L'expropriation pour cause d'utilité publique est régie au Cameroun par la Constitution, par les ordonnances 74-1, 74-2 et 74-3 du 6 juillet 1974, la loi 85/009 du 4 juillet 1985 et le décret n°87/1872 du 16 décembre 1987. La Constitution affirme le principe général de protection de la propriété privée, en concordance avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Les ordonnances 74-1, 74-2 et 74-3 du 6 juillet 1974 sont les lois fondamentales qui définissent la propriété privée, le champ des domaines public et privé de l'Etat ainsi que du domaine domanial. On retrouve comme dans la plupart des pays africains la juxtaposition d'un droit formel et d'un droit coutumier.

L'expropriation est entreprise à la demande d'une autorité publique, Ministère ou Mairie, et est soumise à une procédure précise, détaillée par la loi 85/009 du 4 juillet 1985 et le décret n°87/1872 du 16 décembre 1987. Les règles applicables à la compensation sont également précises. Les taux de compensation à appliquer sont également fixés, mais en dehors de ceux applicables aux cultures, les autres (bâtiments et terres) sont anciens (1990 et 1994).

- **Régime de propriété des terres au Cameroun**

Comme dans beaucoup de pays d'Afrique, le droit foncier au Cameroun est complexe par la juxtaposition d'un droit formel et d'un droit coutumier. Les ordonnances 74-1, 74-2 et 74-3 du 6 juillet 1974 sont les lois fondamentales qui définissent la propriété privée, le champ des domaines public et privé de l'Etat ainsi que du domaine domanial. Développons cette typologie des statuts d'occupation foncière, il y a trois cas à considérer :

**1) Domaine public de l'Etat** (chapitre 1 des ordonnances 74-1, 74-2 et 74-3 du 6 juillet 1974).

D'après l'article 2, font partie du domaine public, tous les biens, meubles et immeubles qui par nature ou destination sont affectés soit à l'usage du public, soit aux services publics. Les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles. La propriété publique (articles 3 et 4) est divisée en propriété naturelle et en propriété publique artificielle. La propriété naturelle comprend les côtes, les voies d'eau, le sous-sol. La propriété publique artificielle comprend les terrains utilisés pour différents usages publics tels que les routes, voies de chemin de fer, les ports, les aéroports et l'espace aérien. « Néanmoins certaines parties du domaine public peuvent faire l'objet d'affectations privatives soit sous la forme de concession, d'une durée maximale de 30 ans, soit sous la forme d'un permis d'occupation révocable à tout moment » (article 13).

**2) Domaine privé de l'Etat** (chapitre 1 des ordonnances 74-1, 74-2 et 74-3 du 6 juillet 1974). :

D'après l'article 10, font partie du domaine privé de l'Etat



- les terrains qui supportent les édifices, constructions et aménagements réalisés et entretenus par l'Etat
- les biens meubles et immeubles acquis par l'Etat à titre gratuit ou onéreux selon les règles du droit commun
- les immeubles dévolus à l'Etat en vertu d'expropriations pour cause d'utilité publique.
- Les prélèvements décidés par l'Etat sur le domaine national.

### **3) Domaine national** (Titre 3 des ordonnances 74-1, 74-2 et 74-3 du 6 juillet 1974)

D'après l'article 14, il s'agit des terres non classées dans le domaine public et ne faisant pas l'objet d'un titre de propriété privée.

D'après l'article 15, les terres du domaine national se divisent en 2 parties :

- les terres dont l'occupation se traduit par une emprise évidente de l'homme sur la terre et une mise en valeur probante (maisons d'habitation, cultures, plantations, parcours)
- les terres libres de toute occupation

L'article 17 précise : les collectivités coutumières, leurs membres ou toute autre personne de nationalité camerounaise, qui à la date d'entrée en vigueur de la présente ordonnance, exploitent ou occupent des terres de la première catégorie de l'article 15, continueront de les occuper et les exploiter. Ils pourront sur leur demande, obtenir des titres de propriété.

### **4) Terres privées (titre 2 des ordonnances 74-1, 74-2 et 74-3 du 6 juillet 1974)**

Elles correspondent à des terres ayant reçu un titre légal de propriété. Dans les quartiers retenus par le projet, moins de 30% des terres occupées ou exploitées ont des titres de propriété. Beaucoup de gens n'en voient pas la nécessité. Souvent, ils ne démarrent la procédure, que quand il y a une nécessité impérieuse comme la demande de banquiers pour accepter un prêt.

- **Mécanisme légal de l'expropriation**

Les mécanismes d'expropriation sont régis selon la loi camerounaise en la matière par des textes, la procédure proprement dite, l'éligibilité, la détermination et le paiement des indemnités et enfin le recours judiciaire.

- **Textes**

Plusieurs textes officiels sont relatifs à l'expropriation

- L'ordonnance n° 74-3 du 6 juillet 1974 est relative à la procédure d'expropriation et présente les éléments permettant de calculer l'indemnité d'expropriation
- La loi 85/009 du 4 juillet 1985 est plus large, elle règle les conditions d'expropriation pour cause d'utilité publique, elle précise aussi les différentes sortes de compensation et d'indemnisation et



parle aussi du contentieux au cas où l'exproprié n'est pas satisfait de l'indemnisation ou de la compensation.

- Le décret n°87/1872 du 16 décembre 1987 fixe les modalités d'application de la loi n85/009. Il développe principalement les procédures d'expropriation.
- La loi 2004/003 du 24 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun qui réprecise la procédure à respecter avant d'effectuer une opération d'expropriation.

- **Procédure d'expropriation**

Seul l'Etat est habilité à ordonner l'expropriation. La procédure d'expropriation en vigueur au Cameroun comporte successivement les étapes suivantes (articles 3 à 6, chapitre 1 de L'ordonnances n° 74-3 du 6 juillet 1974 et articles 2à 16 du décret n°87/1872 du 16 décembre 1987) :

- Une requête en expropriation, émanant d'un Ministère, d'un Etablissement public ou d'une Mairie qui souhaite entreprendre l'expropriation, est transmise au Ministre chargé des domaines qui, s'il juge le projet d'utilité publique prend un arrêté en ce sens.
- L'étape suivante consiste à nommer, sur décision du Ministre une commission qui va réaliser une enquête administrative, publique et immobilière dont l'objectif est le recensement des droits et des ayant-droits,
- Parallèlement, un plan d'expropriation des propriétés est déposé dans la mairie concernée et est soumis à enquête publique pendant 30 jours.
- S'il n'y a pas d'opposition pendant ces 30 jours et sur la base de l'enquête publique et de l'enquête immobilière, une déclaration d'utilité publique (DUP) est prise, par décret du Conseil des Ministres sur proposition du Ministre des domaines et l'expropriation est rendue exécutoire ; l'autorité expropriante dispose alors de 24 mois pour l'exécuter.

Si la procédure d'expropriation émane d'une Collectivité Locale, celle-ci doit au préalable procéder à une négociation avec les propriétaires concernés. En cas de désaccord, les résultats de la négociation doivent être transmis au Ministre chargé des domaines pour arbitrage. En cas d'arbitrage infructueux, il pourra être procédé à l'expropriation au frais de la Collectivité Locale.

- **Eligibilité**

Le chapitre 2 de l'ordonnance n° 74-3 du 6 juillet 1974 et le chapitre 2 de la loi n85/009 indiquent les dispositions relatives à l'éligibilité aux indemnisations :

- L'indemnité porte sur le dommage matériel direct, immédiat et certain causé par l'éviction (article 8 de l'ordonnance 74-3 et article 7 de la loi 85/009).

- L'indemnité peut être pécuniaire ou sous forme de compensation en nature (article 8 de la loi 85/009).
- Le prix de l'indemnisation des terres est différent suivant que le terrain résulte d'une transaction normale de droit commun ou qu'il résulte d'une détention coutumière ayant donné lieu à l'obtention d'un titre foncier. Dans le premier cas, l'indemnisation est égale au prix d'achat, et dans le deuxième cas, elle est égale au taux des terrains domaniaux (article 9 de l'ordonnance 74-3 et article 9 de la loi 85/009).
- La valeur des constructions est déterminée par la commission de constat et d'évaluation, par contre les maisons vétustes ou celles réalisées sur les emprises publiques ne recevront pas d'indemnisation (article 10 de la loi 85/009).
- Les modalités de détermination de la valeur des cultures et plantations détruites sont fixées par décret (alinéa 1, article 10 de la loi 85/009).
- Les articles des textes relatifs aux expropriations ne traitent pas des occupants sans titre qui constituent en fait la majorité. Néanmoins, l'article 17 de l'ordonnance 74 les reconnaît comme attributaires quand ils ont occupé la terre d'une manière personnelle, réelle, évidente et permanente se traduisant par une mise en valeur. Ces occupants ont d'ailleurs été en fait pris en compte dans un certain nombre de cas d'expropriation antérieurs (oléoduc Tchad-Cameroun, quartier Nylon à Douala...).

- **Détermination et paiement des indemnités**

Les indemnités sont déterminées comme suit :

- Pour les mises en valeur (cultures, bâtiments, etc.), et sur les terres, il existe des tarifs. Il s'agit de bases de calcul qui peuvent guider la commission d'expropriation. Le tarif relatif aux cultures est récent (2003) et réaliste. Celui relatif aux constructions est plus ancien (1990), mais tient néanmoins compte des catégories et standings de maisons (il serait nécessaire de l'actualiser). Celui relatif à la valeur des terres est ancien (1994) et surtout correspond au prix des terrains domaniaux qui est très faible par rapport au prix du marché (ex. à Douala 3000F/m<sup>2</sup> au lieu de 50000F).
- Dans la réalité, Pour les terres enregistrées, la valeur est déterminée sur la base du marché alors que pour les terres non enregistrées, on suit (éventuellement) le prix des terres domaniales. On peut donc noter que la réalité est un peu différente de ce qui est prévu par la loi.

Si un accord amiable est obtenu entre la Commission d'Expropriation et l'exproprié, procès-verbal de cet accord est dressé. L'indemnité doit alors être payée à l'exproprié avant déguerpissement.

- **Recours judiciaire**

S'il n'est pas possible d'obtenir un accord amiable sur le montant des indemnités, l'exproprié adresse sa réclamation au ministère des domaines. S'il n'obtient pas satisfaction, dans un délai d'un mois, il saisit le tribunal compétent du lieu de situation du bien exproprié. Après avoir écouté les parties, le Tribunal statue sur le montant des indemnités (article 10 de la loi 85/009).

Le tableau suivant présente les droits à compensation et/ou recasement pour chaque type d'impact susceptible d'être occasionné par un quelconque sous-projet :

**Tableau 3: Droit à compensation et/ou recasement pour chaque type d'impact susceptible d'être occasionné par un quelconque sous-projet**

	<b>Impact</b>	<b>Eligibilité</b>	<b>Compensation</b>
<b>TERRE</b>	Perte de propriété titrée	Propriétaire tel qu'il apparaît sur le titre	Compensation en espèces à la valeur intégrale de remplacement de la parcelle. Evaluation de la valeur de remplacement à faire dans le cadre de la préparation des PARs ou PSRs
	Perte de propriété coutumière	Propriétaire reconnu coutumièrement	Compensation en espèces à la valeur intégrale de remplacement de la parcelle. Evaluation de la valeur de remplacement à faire dans le cadre de la préparation des PARs ou PSRs  <b>OU</b> Fourniture d'une parcelle de remplacement de potentiel équivalent à celui de la parcelle perdue
	Perte de terrain occupé informellement	Occupant informel enregistré avant la date limite lors des opérations de recensement	Fourniture d'un terrain de recasement de potentiel équivalent avec assurance de sécurité foncière sous une forme à déterminer dans les PARs et les PSRs  Pas de compensation en espèces pour le fonds – Possibilité d'une compensation en espèces pour les mises en valeur

<b>CULTURES</b>	Cultures annuelles	Cultivateur propriétaire de la culture	Indemnisation de la perte de récolte à la valeur du marché local
	Cultures pérennes et fruitières	Cultivateur propriétaire de la culture	Indemnisation de la plantation à sa valeur intégrale de remplacement, comprenant le coût de ré-établissement sur un nouveau site, et le revenu perdu pendant la période comprise entre la destruction et le début de la production
<b>BÂTIMENTS</b>	<b>Structures précaires</b>	Propriétaire de la structure	Indemnisation forfaitaire à la valeur intégrale de remplacement sur la base d'une catégorisation des bâtiments précaires à établir par les PARs et PSRs. Pas de reconstruction par le Projet, sauf pour les personnes vulnérables. Les propriétaires pourront auto-construire sur des parcelles de recasement aménagées sommairement, en utilisant leur indemnité pour reconstruire un bâtiment d'abord temporaire, puis en dur quand leurs moyens le permettront (concept « TP » Temporaire – Permanent). L'expérience montre que dès qu'un ménage de quartier précaire obtient la sécurité foncière sur des parcelles de recasement, l'habitat s'améliore très rapidement
	<b>Structures permanentes</b>	Propriétaire de la structure	Indemnisation sur la base d'une évaluation au cas par cas de la valeur intégrale de remplacement du bâtiment (actualisation du bordereau des prix, et application de ce bordereau sans dépréciation liée à l'âge)  OU  Reconstruction par le Projet d'un bâtiment équivalent

<b>ACTIVITES</b>	<b>Petites activités informelles</b>	Exploitant de l'activité	Indemnisation forfaitaire du coût de reconstruction, du coût de déménagement et de la perte de revenu pendant la période de ré-établissement, à évaluer sur la base d'une catégorisation des petites activités à établir par les PARs et PSRs
	<b>Moyennes et grandes activités</b>	A examiner au cas par cas, répartition à envisager entre propriétaire et exploitant	Indemnisation du coût de reconstruction, du coût de déménagement et de la perte de revenu pendant la période de ré-établissement, à évaluer au cas par cas
<b>AUTRES</b>	<b>Déménagement</b>	Résident sur place, quel que soit le statut d'occupation	Indemnité forfaitaire de déménagement par ménage
	<b>Locataire</b>	Locataire résident	Le propriétaire aura obligation de donner un préavis à ses locataires conformément à la législation
	<b>Récupération des matériaux</b>	Propriétaire des bâtiments	Droit à récupérer les matériaux même si le bâtiment fait l'objet d'une indemnisation

Source : Polygone Sarl, 2017

### V.1 Recensement des ménages touchés

Le recensement des ménages affectés par les travaux de restructuration du quartier Sisia de Bamenda a été fait à différents niveaux. Il s'est s'agi durant la phase diagnostic de faire un inventaire de ces ménages et de dresser une liste identitaire desdits ménages.

De ce fait, durant la phase d'enquête et d'élaboration diagnostique de la zone d'étude, il a été relevé que les catégories de ménages suivantes faisaient parties des ménages touchés par l'opération. Nous avons les trois catégories suivantes :

- Les ménages déplacés dans le cadre de l'élargissement des voies existantes ;
- Les ménages déplacés dans le cadre de la restructuration de la nouvelle voirie ;
- En enfin les ménages déplacés sur les zones à risque à l'instar des berges de cours d'eau, les zones de pente et enfin celles de projets de construction quelconques.

La liste de ces ménages affectés est reportée en annexe. Nous avons près de 850 ménages affectés par l'opération de restructuration du quartier Sisia. Ces derniers vont rejoindre pour les  $\frac{3}{4}$  le site de recasement de Mbung et le reste sera reloger in situ à Sisia.

## V.2 Comparaison des couts de viabilisation et expropriation

Une analyse détaillée sur les ménages a été faite afin de ressortir les coûts de viabilisation du quartier et d'expropriation des populations déplacées. Cette dernière est résumée dans les tableaux y afférents en annexe 7.

## VI. PROJET DE LOTISSEMENT ET RECASEMENT

### VI.1 Capacité d'accueil du site de recasement de Mbung

Si l'on s'en tient, au mode d'occupation qui régnait à Sisia, l'on se rend compte que les **16.458** habitants occupaient un espace de **83.093 ha** soit une densité de 198 habitants /ha. Il est prévu le déguerpissement de 850 ménages soit **5,16%** du nombre de ménage qui occupent le quartier Sisia. Bien que ce pourcentage de ménage affecté ait l'air aussi faible, il est conséquent d'un point de vue technique et sur la difficulté de recasement qu'il engendre.

Fort de ce constat, il convient de préciser que, le site de recasement alloué, avec ses 27 ha est tout à fait nécessaire et est susceptible de recevoir une population équivalente approximative de 5346 Habitants, soit :

**27 ha × 198 habitant à l'hectare 5346 habitants, ce qui équivaut à 891 ménages susceptibles d'être accueilli sur le site de recasement de Mbung.**

Ainsi, le site pourra contenir plus que les 850 ménages déguerpis de Sisia. Toutefois, compte tenu de la situation de promiscuité, nous envisageons recaser prioritairement les ménages identifiés lors du diagnostic et classé dans le rapport 3 comme faisant partie de ceux affectées soit par l'élargissement des voies existantes, soit dans le cadre de la restructuration des nouvelles voies, ou enfin les ménages déplacés des zones à risque, pour le reste il s'agira d'aménager une zone d'extension en la densifiant au COS pour contenir un grand nombre.

Sur le site de recasement, il est prévu de loger 70 ménages à l'hectare. Cela afin de réduire la promiscuité et la densification urbaine des logements T3 et T4 en tour R+4 (soit plain-pied plus 4 niveaux). Ce qui va permettre d'accueillir le plus de ménages sur le site, mais surtout de laisser une partie du site de recasement libre pour de futures opération d'aménagement dans la ville de Bamenda en espace libre pour d'éventuel recasement de déguerpis. Ou encore, pour la promotion immobilière privée afin de soutenir les propriétaires bénéficiaires dans la construction de leurs logements.

Ce qui équivaut concernant le site de recasement de Mbung à suivre la logique suivante :

**Si nous avons 70 ménages à l'hectare, pour 850 ménages nous aurons besoin d'une superficie de 14 ha. Ce qui nous laisse 13 ha libre sur les 27 ha disponible pour les éventuelles opérations de recasement dans le quartier Sisia.**

Ainsi, suivant cette logique, la capacité d'accueil totale du site de recasement de Mbung a été estimée comme suit :

- 70 ménage/ha ;

- 850 ménage/14ha ;
- 780 ménage/13ha ;
- 1630 ménage/27ha.

La capacité d'accueil du site de Mbung est de 1630 ménages pour les 27 ha disponible.

## VI.2 Répartition habitations et équipements

Le site à lotir couvre une superficie de 27 ha. Selon les canons en vigueur au Cameroun, la MAETUR préconise dans l'élaboration des lotissements le ratio 65% pour les lots d'habitations et 35% pour les lots d'équipements et infrastructures. Ainsi sur cette base on a :

**Surface réservée aux habitations** =  $65\% \times 27 \text{ ha} = 17,55 \text{ ha}$

**Surface réservée aux équipements** =  $35\% \times 27 \text{ ha} = 9,45 \text{ ha}$

A la fin, la surface réservée pour les infrastructures occupera 40% de la superficie affectée et les équipements de superstructures prendront les 60% restant. Ce qui nous donne la répartition ci-après :

**Infrastructures (40%)** =  $9,45 \text{ ha} \times 40/100 = 3,78 \text{ ha}$

**Superstructures (60%)** =  $9,45 \text{ ha} \times 60/100 = 5,67 \text{ ha}$ .

## VI.3 Programmation des parcelles

La programmation des parcelles est fonction des tendances d'occupation et des besoins en espaces des populations de Sisia ; sans oublier leurs revenus qui traduit la capacité de mise en valeur. Ainsi, s'agissant des besoins en espaces, l'analyse nous a révélé que les besoins moyens dans les concessions peuvent se résumer à des lopins de 300 m<sup>2</sup> en moyenne ; bien que ces familles occupent très souvent des parcelles plus grandes avec des espaces inexploités.

S'agissant du revenu près de 61,8% des populations ont un revenu mensuel inférieur à 50 000 FCFA. Toutefois, nous ne serons faire fi des tendances globales dans la ville, car le projet doit s'insérer dans le tissu urbain. A ce propos, le rapport du PDU relève que d'une manière générale les lotissements sont constitués de 62,5% de lots de taille inférieur à 400 m<sup>2</sup> et de 38,5% de lots compris entre 400 et 800 m<sup>2</sup>. Ainsi, nous nous accordons à retenir deux types de lots compte tenu des deux grands profils économiques de la population : les habitants aux revenus inférieurs à 50 000 FCFA et ceux dont le revenu est supérieur à 50 000 FCFA ; dans les proportions de 60 % contre 40% respectivement. Tout en restant fidèle aux exigences du PDU, aux normes de la MAETUR et aux besoins en espace des populations, nous retenons 150 m<sup>2</sup> et 300 m<sup>2</sup> pour les constructions individuelles et 1000 m<sup>2</sup> pour les parcelles accueillant les logements collectifs.



Tableau 4: Répartition des différentes parcelles sur le site de recasement de Mbung

Types parcelles	de Nombres	Surfaces (ha)	Designations
300 m <sup>2</sup>	200	5,94	Logements hauts standings (habitat plain-pied RDC)
150 m <sup>2</sup>	400	5,9	Habitat social
1000 m <sup>2</sup>	30*	2,9	Habitat collectif
<b>Sous total</b>	<b>630</b>	<b>14.74ha</b>	
	<b>Variétés affectées</b>		
	Marché de quartier	1250m <sup>2</sup>	Le marché de quartier va occuper 1250m <sup>2</sup> sur 1.25 ha
	Espace de jeu	1000 m <sup>2</sup>	L'espace de jeu va occuper 1000 m <sup>2</sup> sur 2 ha
	Ecole maternelle	750m <sup>2</sup>	L'école maternelle va occuper 750 m <sup>2</sup> sur 0.75ha
	Ecole primaire	1000m <sup>2</sup>	L'école primaire va occuper 1000 m <sup>2</sup> sur 1ha
	Centre de santé	500m <sup>2</sup>	Le centre de santé va occuper 500 m <sup>2</sup> sur 1ha
	Poste de sécurité	500m <sup>2</sup>	Le poste de sécurité va occuper 500 m <sup>2</sup> sur 1ha
	Espace vert	30000m <sup>2</sup>	L'espace vert aura une réserve totale de 30 000 m <sup>2</sup>
	réserve Administrative	2000m <sup>2</sup>	La réserve administrative va occuper 2000 m <sup>2</sup> sur 2 ha
<b>Sous total</b>		1ha	Il s'agit de l'espace occupé par les différents aménagements
<b>Surface restante</b>		11,26	Il s'agit de l'espace restant pour les futures opérations d'aménagement dans la ville
<b>TOTAL</b>		27ha	

Source : Polygone Sarl, 2017

\*NB : Des 30 logements collectifs retenus, il est prévu de les construire en R+4 de sorte que nous avons, Rez de chaussée plus 4 niveaux. Chaque immeuble contiendra 10 logements soit un total de **300 logements** pour les 30 immeubles tours. Au niveau du rez de chaussée, il est prévu l'espace parking, des logements d'astreinte, deux cours à l'avant et à l'arrière de chaque immeuble, un escalier interne avec passage pour personne à mobilité réduite (PMR) et des bouches d'incendie.

Ainsi, si l'on additionne aux 600 logements plain-pied initiaux occupant les 14 ha alloué pour le recasement des déplacés de Sisia, le site de Mbung pourra accueillir à la longue plus de 900 logements construits. Les 13 ha restants, objet de la promotion immobilière et des entrepreneurs étatiques (SIC, CFC, etc.) et privés pourront se doter, suivant la même logique de 300 logements additifs, soit pourront changer la logique d'aménagement en construisant plus d'immeuble tours afin de maximiser sur le nombre de ménages à accueillir sur le site.

**Tableau 5: Pourcentage d'affectation des ménages par type de parcelle**

Désignation	Nombre de parcelles	Superficie	Nombre de ménage	Division/Secteur/ménages			
				S1	S2	S3	S4
300 m <sup>2</sup>	200	5,94	200	95	27	20	58
150 m <sup>2</sup>	400	5,9	400	100	100	50	150
1000 m <sup>2</sup>	30	2,9	250	100	30	08	112
<b>Sous total</b>	<b>630</b>	<b>14.74 ha</b>	<b>850</b>	<b>295</b>	<b>157</b>	<b>78</b>	<b>320</b>

Source : Polygone Sarl, 2017

Ainsi, l'aménagement des logements sur les parcelles dédiées à chaque chef de ménage revêt de l'ordre de ce dernier. Il sera appuyé par les partenaires techniques (BCC et CAB3) et les partenaires privés dans une logique PPPP (partenaires publics privés et particuliers). Cette analyse sera poussée dans la Mission suivante, soit la mission 5 : Mobilisation des ressources.

#### VI.4 Programmation des équipements sur le site de recasement

Dans son ouvrage les Villes durables pour une petite planète, Richard ROGERS stipule « la ville veut grandir comme une structure cellulaire, se divisant et se répliquant dans les quartiers mixtes de 3 à 5000 habitants, incluant lieux de travail, écoles, commerce et logements ». La cellule quant à elle se définit comme l'unité de base de tous les êtres vivants. Les organes qui la composent interagissent entre eux pour former une petite unité fonctionnelle ce qui confère à la cellule un caractère flexible et autonome.

Se sont donc les vertus incarnées par la cellule qui constituent le fil d'Ariane de notre projet. Dans le souci primordial de créer un cadre de vie qui se développe comme une structure cellulaire afin de garantir :

- Son Autonomie c'est-à-dire sa capacité à se prendre en charge librement une fois que ces organes mis en place. Ces organes représentent ici les réseaux de communication, le parc diversifié de logement, les VRD, etc...
- Sa Flexibilité c'est-à-dire sa capacité à s'adapter facilement dans son environnement sans causer de grave dommage. Cette flexibilité lui confère les possibilités de réagir, de communiquer, de se multiplier et de croître aisément dans le milieu dans lequel il est implanté.

Sur le plan spatial, le projet s'intègre harmonieusement dans le paysage urbain de Lomé II. De plus pour répondre aux exigences de durabilité, les maîtres mots sont Mixité, Mobilité et Durabilité.

Mixité, avec la création des espaces communs, des points de rencontres et de sociabilité de toutes les différentes couches sociales. La Mobilité quant à elle permettra d'assurer la liaison entre les différentes composantes du projet avec une priorité aux modes de transport doux. Enfin la Durabilité concerne principalement la gestion écologique des déchets avec sa création d'emplois « vert » en corollaire d'une part. L'Utilisation des matériaux localement disponible dans la construction des logements et des équipements structurants et des mécanismes pour la préservation de l'environnement.

Il convient de souligner que le site de Mbung n'a jamais fait l'objet d'une opération de lotissement formel, ni d'un quelconque aménagement. Pour tout dire, rien n'y est structuré, car c'est un site quasiment nature exempt de toute structuration. Certes on y trouve quelques habitations disséminées ci et là mais le mal n'est pas encore fait. Il vient que ce lotissement de recasement est une aubaine pour jeter les bases d'une occupation selon les règles de l'art. En ce sens, les équipements projetés dans la zone de recasement se doivent de satisfaire dans le même temps les populations déguerpies venues de Sisia et les quelques habitants déjà installés sur le site ainsi que d'autre déplacé dans la ville de BAMENDA lors des différentes opérations urbaine.

#### **VI.4.1 Equipements d'infrastructure**

Les infrastructures concernent la voirie et les réseaux divers (électricité, eau potable, éclairage public, télécommunication et l'assainissement).

##### **VI.4.1.1 La voirie**

Concernant la voirie, l'absence de trame lotie au voisinage de notre site, nous a libérés de toutes contraintes liées aux raccordements voisins. En ce qui concerne le tracé, nous avons opté pour le principe d'hierarchisation de la voirie ; Ainsi, nous avons retenu trois niveaux de voies au niveau de l'emprise, il s'agit des voies primaires (**15 mètres**) voies secondaires (**12 mètres**) et tertiaire (**9 mètres**). Aussi, Les voies seront revêtues de pavés autobloquants ou de pierres naturelles posées irrégulièrement pour les voies piétonnes et les voies carrossables, conformément à un dimensionnement ultérieur des différentes couches. La voirie ici occupe une surface totale de **6,51 ha**.

##### **IV.4.1.2 Réseau d'électricité et d'éclairage public**

En ce qui concerne l'alimentation en électricité, nous allons profiter de la proximité du centre-ville pour procéder à une extension du réseau à notre site d'étude. S'agissant de l'éclairage public seules les voies primaires seront équipées de lampadaires, le reste des voies seront éclairées par une mesure volontariste impulsée par la municipalité qui obligera les habitants en bordure de route d'éclairer la voie suivant un système rotatif.

##### **IV.4.1.3 Approvisionnement en eau potable**

Sur ce point, il faut dire que le POS a déjà statué dessus et nous nous inscrivons dans sa mouvance. En effet, le POS prévoit une extension du réseau CDE de mile 4 vers Mbung. Toutefois en guise de renforcement, un aménagement de quelques bornes fontaines s'avèrera salutaire pour la communauté.

##### **IV.4.1.4 Réseau téléphonique**

Il est prévu l'installation du réseau téléphonique dans le lotissement de recasement. En effet, il consiste en la réalisation d'un réseau maillé car l'installation de ce dernier s'avère Indispensable pour les équipements socio-collectifs que nous avons prévus dans le lotissement.

##### **IV.4.1.5 Réseau d'assainissement**

L'assainissement concerne les déchets solides et liquides. En ce qui concerne les déchets solides, un point de collecte « keep Bamenda clean » sera aménagé dans la zone nord-est de notre site de sorte à éviter les pollutions atmosphériques du tissu d'habitation, ceux en attendant que le partenariat entre la BCC et le concessionnaire HYSACAM soit finalisé. Une unité de tri et de compostage sera imbriquée au site. Ces déchets inexploités seront acheminés à la décharge finale de Mankon à

la sortie ouest de la ville.

Pour ce qui est des déchets liquides (eaux usées et pluviales), Le drainage des eaux de ruissellement sera assuré à deux échelles :

Au niveau des voies structurantes, des conduites primaires (section plus importantes) achemineront les effluents vers les courants en direction de la zone basse du site où s'écoule un cours d'eau. Sur les voies secondaires et tertiaires des canalisations proportionnelles à la hiérarchie de la voie seront installés. Pour tout dire, les conduites tertiaires communiqueront avec celles secondaires qui elles-mêmes communiqueront avec des conduites primaires.

#### IV.4.2 Equipements de superstructure

Pour la programmation des équipements socio-collectifs, étant donné que la grille d'équipements au Cameroun est en cours d'élaboration, nous avons opté programmer à l'aide des grilles étrangères à l'instar de celle de l'OMS, l'UNESCO, l'UNICEF ainsi qu'un recueil de normes de différents ministères au Cameroun (voir tableau ci-dessous).

**Tableau 6: Équipements à réaliser par unité de 5000 habitants**

Type d'équipements	Surface d'urbanisme	Observations
<b>Education :</b> - Une école primaire de 18 classes	1.000 m <sup>2</sup>	Cette norme concerne les écoles publiques et privées. Elle est actuelle et sera prise en compte dans cette étude.
<b>Espaces verts et loisirs :</b> - Un espace vert sommairement aménagé - Un espace de jeux	3000 m <sup>2</sup> 1.000m <sup>2</sup>	Elle est prescrite pour les secteurs privé et public. Cette norme est très restrictive et ne cadre pas avec la vision de l'étude.
<b>Commerce :</b> - Un libre-service	1.250 m <sup>2</sup>	Cette norme est prescrite pour le secteur privé. Elle ne cadre pas avec les faits actuels.
<b>Total</b>	<b>6250 m<sup>2</sup></b>	

Source : Recueil de normes appliquées par les différents ministères au Cameroun, toilettage de l'expert.

En plus, la population qui a été affectée pour l'occupation de ce site est estimée à 27 720 habitants et regroupant la population du site de recasement et celle installée sur le site. Le tableau suivant fait une synthèse des différents équipements retenus pour ledit site.

**Tableau 7: Résumé des équipements alloués sur le site de recasement de Mbung**

Désignation	Surface (m <sup>2</sup> )
Marché du quartier	1250 m <sup>2</sup>
Terrain de jeu	1000 m <sup>2</sup>
Ecole maternelle	750 m <sup>2</sup>
Ecole primaire	1000 m <sup>2</sup>
Centre de santé	500 m <sup>2</sup>
Poste de sécurité	500 m <sup>2</sup>
Espace vert	30 000 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>10 000 m<sup>2</sup></b>

Source : Analyse du consultant, Polygone Sarl

En outre, la population cible sur laquelle s'est fondée la programmation de ces équipements est de **17 000** habitants pour la zone de Sisia regroupant les populations à recaser sur site et celle déjà installées sur le site. En plus des 5400 habitants prévus pour le site de recasement de Mbung et la population retrouvée sur site (4800). Le tableau ci-après donne un aperçu des équipements retenus pour le lotissement de recasement et le site de restructuration progressive de Sisia.

**Tableau 8: Récapitulatif des aménagements et redistribution des surfaces allouées**

ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT

Catégorie de l'équipement	Nature	Norme	quantité	existant	Net à programmer	Superficie requise	observations
<b>Scolaires</b>	École maternelle	1/1000 hbts	1	0	1	0,66 ha	A construire
	École primaires	1/8000 hbts	1	0	1	0,60 ha	A construire
	Collège	1/16000 hbts	1	0	1	0,66 ha	Construction d'un collège technique
<b>Sanitaires</b>	Complexe de santé d'arrondissement	1/100000hbts	1	0	1	0,12 ha	Équipement très sensible d'où son positionnement au centre du lotissement pour faciliter accessibilité
<b>Equipement marchand</b>	Marché de Nkwen	1/30 000 hbts	0	1	1	0.6 ha	Extension du marché actuel
<b>Sports et loisirs</b>	Piste piétonne	1/10000 hbts				–	Sera développer le long du cours d'eau
	Jardin public		6	0	6	2ha	Sera aménager sur les espaces verts existants
	Parc d'attraction		4	0	4	2ha	Sera développer sur les espaces à caractère touristique existants
	Chute d'eau		3	0	3	1ha	Sera aménager au niveau des chutes existantes
	Espace boisé		10	0	10	15ha	En vue de préserver les pentes abruptes et sommets existants afin de limiter les éboulements rocheux
	Terrain de jeu		2	0	2	1ha	Avec parcours vita afin de faciliter le multisport
<b>Sécuritaires et administratifs</b>	Poste de police	1/10500 hbts	1	0	1	500 m <sup>2</sup>	Pour assurer la sécurité du quartier
	Reserve administrative	1/30000 hbts	–	–	–	4 ha	Préservé pour les extensions futures de la ville et des équipements annexes

<b>culturels</b>	Maison des jeunes / de la femme	1/5000 hbts	4	0	4	3000 m <sup>2</sup>	Aménager pour limiter l'occupation anarchique des voies et alloués aux diverses réunions et rassemblements
<b>autres</b>	parkings	2m/person	–	–	–	–	Sur l'ensemble du site afin de faciliter la rupture de trafic
	Eclairage solaire public	1/500m	25	4	21	–	Eclairer Sisia de nuit et en continue
	Transformateur	–	5	2	3	–	Augmenter la tension électrique et fournir tous le quartier
	Bonne fontaines	–	10	3	7	1/2 m <sup>2</sup>	Fournir tous le quartier Sisia
	Bacs à ordure	1/ 1km	10	0	10	1/5 m <sup>2</sup>	Fournir tous le quartier Sisia
	Château d'eau	–	3	0	3	1/25m <sup>2</sup>	Emmagasiner l'eau en cas de coupure
	Point de captage	–	3	0	3	1/25m <sup>2</sup>	Faciliter l'extraction de l'eau
Ouvrages de franchissement	–	5	3	2	–	Faciliter la liaison dans le quartier	
<b>Total</b>							

Source : Polygone Sarl, 2017



## VI.5 Evaluation sommaire des coûts et récapitulatif global

Nous avons dans un premier temps estimé les coûts pour la composante 1 : lotissement selon la mercuriale des prix pour l'exercice budgétaire 2016 du Cameroun. Cette estimation est consignée dans le Tableau ci-après.

**Tableau 9 : Récapitulatif des coûts selon le domaine d'intervention**

N°	Domaine d'intervention	Coût total
1	Priorité 1 : Programme d'intervention sur les équipements administratifs	PM
2	Priorité 2 : Programme d'intervention sur les équipements scolaires maternelle et primaire existants et à créer	100 000 000
3	Priorité 3 : Programme d'intervention sur les équipements scolaires secondaires existants ou à créer	200 000 000
4	Priorité 4 : Programme d'intervention sur les équipements sanitaires existants ou à créer	50 000 000
5	Priorité 5 : Programme d'intervention sur les équipements touristiques existants ou à créer	110 500 000
6	Priorité 6 : Programme d'intervention sur les équipements marchands existants ou à créer	35 000 000
7	Priorité 7 : Programme d'intervention sur l'habitat existants et celui nouveau	520 000 000
8	Priorité 8 : Programme d'intervention et d'aménagement sur les voies existantes, les transformateurs et les ouvrages d'arts	15 660 000 000
9	Priorité 9 : Programme d'intervention sur les voies du site de recasement de Mbung	3 920 000 000
10	Priorité 10 : Programme d'intervention sur le réseau d'eau potable	216 750 000
11	Priorité 11 : Programme d'intervention sur le réseau électrique et d'éclairage public	225 500 000
12	Priorité 12 : Programme d'intervention sur l'assainissement	20 000 000
<b>General Total</b>		<b>21 082 750 000</b>

Source : Polygone Sarl, 2017

S'agissant de la composante 2 du projet ; Il faudra prévoir, pour l'aménagement du parcours touristique, les dépenses de maintenance du site (désherbage régulier, nettoyage, ramassage des ordures, etc.), l'entretien des sentiers pédestres (remise en état des sentiers, installation de la signalétique et du mobilier). Toutefois, des études plus poussées permettront d'avoir plus de détail sur le montage financier de cette composante du projet.

En outre, il faudra prévoir dans le cadre de ce projet une indemnisation pour toutes les familles déguerpies de Sisia avec ou sans titre foncier conformément aux recommandations de la Banque Mondial sur la question de déplacement involontaire des personnes.

**Tableau 10: Récapitulatif des aménagements programmés sur le site de restructuration de Sisia et celui de recasement de Mbung**

N°	DESIGNATION	LOCALISATION	COÛT INDICATIF (FCFA)
1	Zone administrative	Sisia	PM
2	Réserve communale	Sisia	PM
3	Reserve Administrative	Mbung	PM
4	Ecole maternelle et primaire	Sisia	50 000 000
5	Ecole maternelle et primaire	Mbung	50 000 000
6	Collège d'enseignement technique	Sisia	200 000 000
7	Centre médical	Sisia	50 000 000
8	Centre médical d'arrondissement	Mbung	25 000 000
9	Aménagement des voies sur berges le long des cours d'eau	Sisia	50 000 000
10	Jardin public	Sisia	500 000
11	Parc touristique	Sisia	10 000 000
12	Chute d'eau	Sisia	10 000 000
13	Espace boisé et végétal	Sisia	5 000 000
14	Espace vert et jardin aménagé	Mbung	25 000 000
15	Aires de jeu (multisport)	Mbung	10 000 000
16	Marché	Sisia	10 000 000
17	Poste de police	Sisia	15 000 000
18	Marché de quartier	Mbung	10 000 000
19	Zone occupée de Sisia 1	Sisia	320 000 000
20	Zone occupée de 2, 3 et 4	Sisia	200 000 000
21	Aménagement du site de recasement de Mbung	Mbung	PM
22	Voie de up-station à Top PMI	Sisia	850 000 000
23	Voie de up-station (national road n°4) à mile 2	Sisia	650 000 000
24	Voie de contournement Sud de Sisia	Sisia	1 300 000 000
25	Voie de contournement Nord de Sisia	Sisia	1 350 000 000
26	Voie secondaire structurante de Sisia	Sisia	1 840 000 000
27	Voie secondaire classique de Sisia	Sisia	800 000 000

28	Voie structurante tertiaire de Sisia	Sisia	360 000 000
29	Voie tertiaire classique de Sisia	Sisia	300 000 000
30	Voie de rupture de Sisia	Sisia	300 000 000
31	Aménagement des voies de jonction à Mbung	Mbung	1 000 000 000
32	Voie secondaire	Mbung	1 000 000 000
33	Voie tertiaire	Mbung	1 920 000 000
34	Campagne de connexion au réseau d'eau potable	Sisia	150 000 000
35	Campagne de connexion au réseau d'eau potable	Mbung	50 000 000
36	Construction des bonnes fontaines publiques	Sisia	1 750 000
37	Aménagement des sources de captage	Sisia	15 000 000
38	Extension du réseau électrique et ralliement aux cables et installation des transformateurs	Sisia	<b>150 000 000</b>
39	Campagne promotionnelle de connexion au réseau ENEO	Sisia Mbung	<b>10 000 000</b>
40	Installation et activation des lampadaires solaires sur les voies existantes et celles à créer	Sisia (21) Mbung (10)	<b>50 000 000</b>
41	Installation des bouches d'incendie dans le quartier	Sisia (10) Mbung (05)	<b>15 500 000</b>
42	Valorisation de l'utilisation des fosses septiques dans le quartier et aménagement des caniveaux normalisés	Sisia	2 000 000
43	Aménagement des placettes de bacs à ordures et installation des bacs normalisés	Sisia	15 000 000
44	Calibrage du réseau de drainage et aménagement des toilettes publiques	Sisia	1 000 000
45	Promotion des ONG de préservation de l'environnement dans le quartier et valorisation des déchets	Sisia (01) Mbung (01)	2 000 000
<b>TOTAL</b>			<b>21 082 750 000</b>

Source : Polygone Sarl, 2017

L'ensemble des aménagements illustrés dans le tableau ci-dessus est repris de manière plus détaillée dans le PIP et concerne les deux secteurs sujets à l'aménagement.

#### VI.6 Rentabilité des travaux

La rentabilité économique et financière des travaux initiés à Sisia et sur son site de recasement de Mbung prend en compte les différents travaux programmés, les ressources d'exploitation engagées et les résultats de ces exploitations divisées par la somme d'emplois stables sur une durée déterminée qui est ici de 15 ans. Ainsi, les différents travaux engagés dans ce projet, résumés dans le tome 2 de la Mission

4, hormis le volet social de l'étude, sont susceptibles d'être rentable. Même si le taux de rentabilité est faible, le volet immobilier est une plus-value pour amortir l'investissement et favoriser le retour sur gain.

La synthèse et la chronique des coûts et des avantages actualisés sur 15 ans, en raison de la durée de vie des programmes d'aménagement notamment les VRD, est présentée dans les tableaux suivants ci-après. La durée de mise en œuvre est estimée à 15 ans, mais par souci de récupération des coûts des infrastructures routières, elles sont dimensionnées pour une durée de vie de 20 ans, l'évaluation de la rentabilité du projet est faite de ce fait sur 20 ans.

Pour juger la rentabilité économique, il faut la comparer à celle des secteurs d'activité. Par ailleurs, la rentabilité économique n'intègre pas la notion de risque et ne permet donc pas de prendre des décisions financières.

Rentabilité économique = (résultat d'exploitation - impôts sur les bénéfices) / (capitaux propres + dette financière)

Rentabilité financière = (résultat d'exploitation - impôts sur les bénéfices - intérêts versés aux dettes financières) / capitaux propres.

**Tableau 11 : Rentabilité des travaux**

N°	DESIGNATION	LOCALISATION	COÛT INDICATIF (FCFA)	AVANTAGES	Gain net 5%
1	Zone administrative	Sisia	PM	Peut être construite par le service ou l'administration désireuse	Reversement de 5% du coût d'aménagement à la municipalité
2	Réserve communale	Sisia	PM	Peut faire l'objet de lotissement et de vente foncière	A 5000/m <sup>2</sup> 2,3 ha <b>115 000 000 FCFA</b>
3	Reserve Administrative	Mbung	PM	Peut être construite par le service désireux	Reversement de 5% du coût d'aménagement à la municipalité
4	Ecole maternelle et primaire	Sisia	50 000 000	Rentabilité sociale	
5	Ecole maternelle et primaire	Mbung	50 000 000	Rentabilité sociale	
6	Collège d'enseignement technique	Sisia	200 000 000	Rentabilité sociale	
7	Centre médical	Sisia	50 000 000	Rentabilité sociale	
8	Centre médical d'arrondissement	Mbung	25 000 000	Rentabilité sociale	
9	Aménagement des voies sur berges le long des cours d'eau	Sisia	50 000 000	Gain financier possible grâce aux	2 500 000 FCFA/an <b>37 500 000 FCFA</b>

				divers aménagements	
10	Jardin public	Sisia	500 000	Gain financier possible (revenu communal)	25 000 FCFA/an <b>375 000 FCFA</b>
11	Parc touristique	Sisia	10 000 000	Gain financier possible (commune)	500 000 FCFA/an <b>7 500 000 FCFA</b>
12	Chute d'eau	Sisia	10 000 000	Gain financier possible (commune)	500 000 FCFA/an <b>7 500 000 FCFA</b>
13	Espace boisé et végétal	Sisia	5 000 000	Gain financier possible (commune)	250 000 FCFA/an <b>3 750 000 FCFA</b>
14	Espace vert et jardin aménagé	Mbung	25 000 000	Gain financier possible (commune)	1 250 000 FCFA/an <b>18 750 000 FCFA</b>
15	Aires de jeu (multisport)	Mbung	10 000 000	Gain financier possible (commune)	500 000 FCFA/an <b>7 500 000 FCFA</b>
16	Marché	Sisia	10 000 000	Gain financier possible (commune)	500 000 FCFA/an <b>7 500 000 FCFA</b>
17	Poste de police	Sisia	15 000 000	Rentabilité sociale	
18	Marché de quartier	Mbung	10 000 000	Gain financier possible (commune)	500 000 FCFA/an <b>7 500 000 FCFA</b>
19	Zone occupée de Sisia 1	Sisia	320 000 000	Rentabilité sociale	
20	Zone occupée de 2, 3 et 4	Sisia	200 000 000	Rentabilité sociale	
21	Aménagement du site de recasement de Mbung	Mbung		PM Occupation de 14 ha sur les 27 Possibilité immobilière sur 13 ha	<b>1 950 000 000 FCFA</b> Sur les 13 ha libre suivant le prix du m <sup>2</sup> moyen de terrain lotis
22	Voie de up-station à Top PMI	Sisia	850 000 000	Importance du trafic, activités commerciales sur rue	42 500 000 FCFA
23	Voie de up-station (national road n°4) à mile 2	Sisia	650 000 000	Importance du trafic, activités commerciales sur rue	32 500 000 FCFA
24	Voie de contournement Sud de Sisia	Sisia	1 300 000 000	Importance du trafic, activités commerciales sur rue	65 000 000 FCFA
25	Voie de contournement Nord de Sisia	Sisia	1 350 000 000	Importance du trafic, activités commerciales sur rue	67 500 000 FCFA

26	Voie secondaire structurante de Sisia	Sisia	1 840 000 000	Importance du trafic, activités commerciales	92 000 000 FCFA
27	Voie secondaire classique de Sisia	Sisia	800 000 000	Importance du trafic, activités commerciales	42 000 000 FCFA
28	Voie structurante tertiaire de Sisia	Sisia	360 000 000	Importance du trafic, activités commerciales	18 000 000 FCFA
29	Voie tertiaire classique de Sisia	Sisia	300 000 000	Importance du trafic, activités commerciales	15 000 000 FCFA
30	Voie de rupture de Sisia	Sisia	300 000 000	Importance du trafic, activités commerciales	15 000 000 FCFA
31	Aménagement des voies de jonction à Mbung	Mbung	1 000 000 000	Importance du trafic, activités commerciales	50 000 000 FCFA
32	Voie secondaire	Mbung	1 000 000 000	Importance du trafic, activités commerciales	50 000 000 FCFA
33	Voie tertiaire	Mbung	1 920 000 000	Importance du trafic, activités commerciales	96 000 000 FCFA
34	Campagne de connexion au réseau d'eau potable	Sisia	150 000 000	Rentabilité sociale	7 000 000 FCFA
35	Campagne de connexion au réseau d'eau potable	Mbung	50 000 000	Rentabilité sociale	
36	Construction des bonnes fontaines publiques	Sisia	1 750 000	Rentabilité sociale	
37	Aménagement des sources de captage	Sisia	15 000 000	Rentabilité sociale	
38	Extension du réseau électrique et raliement aux cables et installation des transformateurs	Sisia	150 000 000	Rentabilité sociale	
39	Campagne promotionnelle de connexion au réseau ENEO	Sisia Mbung	10 000 000	Rentabilité sociale	
40	Installation et activation des lampadaires solaires sur les voies existantes et celles à créer	Sisia (21) Mbung (10)	50 000 000	Rentabilité sociale	
41	Installation des bouches d'incendie dans le quartier	Sisia (10) Mbung (05)	15 500 000	Rentabilité sociale	
42	Valorisation de l'utilisation des fosses septiques dans le	Sisia	2 000 000	Rentabilité sociale	

	quartier et aménagement des caniveaux normalisés				
43	Aménagement des placettes de bacs à ordures et installation des bacs normalisés	Sisia	15 000 000	Rentabilité sociale	
44	Calibrage du réseau de drainage et aménagement des toilettes publiques	Sisia	1 000 000	Rentabilité sociale	
45	Promotion des ONG de préservation de l'environnement dans le quartier et valorisation des déchets	Sisia (01) Mbung (01)	2 000 000	Rentabilité sociale	
<b>Sous total 1 : Cumul</b>			<b>21 082 750 000</b>		<b>911 375 000</b>
<b>Sous total 2 : Apport foncier</b>					<b>1 950 000 000</b>
<b>Total</b>					<b>2 861 375 000</b>

Source : POLYGONE Sarl, 2018

Conclusion : la rentabilité financière prend forme après la fin des travaux d'aménagement.

Les indicateurs de rentabilité montrent que la rentabilité économique du projet est faible. Ce qui est caractéristique des projets sociaux. Soit une estimation de 911 375 000 FCFA/an ce qui laisse entendre que l'Etat pourra rentrer en possession de ses fonds d'investissement en 23 ans.

Elle est légèrement plus forte lorsqu'on fait intervenir en son sein le programme immobilier. Cependant, ce programme immobilier est incomplet et nécessitera des ajustements au moment de la réalisation de l'étude. Tout de même, avec le programme immobilier, l'Etat pourra rentrer en possession de ses fonds d'investissement en 10,8 soit quasiment 11 ans.

Lorsqu'on prend en compte l'ensemble des aménagements et les possibilités de financement de l'opération de restructuration progressive du quartier Sisia et d'aménagement de son site de recasement de Mbung, l'Etat pourra rentrer en possession de ses investissements en **8 ans**. Ce qui est une marge favorable au financement des différentes opérations d'aménagements et de construction.

#### VI.7 Programme d'intervention prioritaire

Le programme d'intervention prioritaire ressort la procédure d'intervention à court, moyen et long termes de l'ensemble des propositions d'aménagement du plan de restructuration du quartier Sisia et d'aménagement du site de recasement de Mbung. **Confère tome 2 de la présente étude.**

## VII. REGLEMENT

L'aménagement du quartier Sisia en version nouveau format dans le respect des normes d'urbanisme et de l'application de la réglementation en vigueur s'ouvre sur la mise en place d'un règlement d'urbanisme du plan de restructuration de la localité de Sisia. En plus de ce dernier, il a été prévu pour le nouveau site d'accueil des populations affectées un cahier de charge du lotissement de Mbung et son règlement de copropriété.

### VII.1 REGLEMENT D'URBANISME

Le règlement d'urbanisme est un ensemble de règles qui définissent l'affectation des sols d'un espace d'aménagement urbain bien précis. Il établit les restrictions d'implantation afin d'améliorer le cadre dans lequel s'inscrivent les activités des populations qui habitent ou qui fréquentent ce territoire, une série de mesures dont le but est de favoriser l'évolution souhaitable d'un périmètre urbain bien défini à une échelle de temps bien donnée. Le règlement d'urbanisme fait office de loi et est imposable aux tiers. ***Il est développé dans le tome 3 de la présente étude.***

### VII.2 CAHIER DES CHARGES DE L'OPERATION DE RESTRUCTURATION PROGRESSIVE DE SISIA : Le lotissement de recasement de Mbung

Le Cahier des Charges a pour objet de fixer les droits et les obligations réciproques des lotissements, plans d'aménagement et attributaires des parcelles et des logements. Il complète le Règlement d'Urbanisme appliqué au plan d'ensemble de la zone et s'annexe aux arrêtés de concessions provisoires ou définitives et autres protocoles d'accords passés entre les différentes parties concernées. De ce fait, le Cahier des Charges est opposable à tout attributaire de parcelle ou de logement. Son application nécessite des moyens administratifs conséquents et permet un contrôle efficace des formes d'urbanisation. ***Il est développé dans le tome 4 de la présente étude.***

### VII.3 REGLEMENT DE COPROPRIETE DU LOTISSEMENT DE RECASEMENT DE L'OPERATION DE RESTRUCTURATION DE SISIA

Le règlement de copropriétaire du lotissement de recasement de l'opération de restructuration progressive du quartier Sisia de Bamenda est établi sur la prise en considération des différents bénéficiaires d'une parcelle sur ledit site. Ce règlement de copropriétaire est un acte notarié qui fait force de loi et est imposable aux tiers et à l'ensemble des populations occupant le site de recasement et jouissant d'une propriété sur ledit site. ***Il est développé dans le tome 5 de la présente étude.***



## VIII. BIBLIOGRAPHY

### • PUBLICATION

- « Étalement urbain et changements climatiques », Réseau Action Climat-France, juillet 2011
- Belaadi Brahim, Le Bidonville : Histoire d'un concept pg 6.
- Chaline Claude, (1987), La Havane : urbanisme de rupture ou de rattrapage ? In : Annales de Géographie. 1987, t. 96, n°534. pp. 171-185.

### • REPORTS

- Approches suivies au Burkina, Djibouti et Haïti « de Guillaume Josse et Pierre-Alain Pacaud «Améliorer les quartiers précaires »:
- BATISU SARL (2012) : PLAN DIRECTEUR D'URBANISME (PDU) de la ville de Kumba. 200 p.
- Document de stratégie de développement du secteur urbain au Cameroun, annexe 1, BREIT Consulting, 2005
- ECAM, Conditions de vie des populations et profil de pauvreté au Cameroun en 2007
- Elaboration d'une grille nationale des équipements urbains au Cameroun (TOME 1)
- INS (2007). Troisième Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM3). Rapport d'études sur le profil et les déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001 et 2007
- L'étude d'identification des quartiers sous-structurés de la ville de Yaoundé, 2013
- Le Programme National des Nations unies pour les Etablissements Humains, (2007), Le profil urbain National du Cameroun, Nairobi, ONU-HABITAT, 41p.
- NATIONS UNIES (2010), Rapport, Objectifs du millénaire pour le développement : rapport 80p.
- Rapport de présentation du 3ème recensement de la population, 2010.
- RAPPORTS CAVIE. (2002). Enquête sur le Cadre de VIE des populations de Yaoundé et Douala
- SORTIR DES BIDONVILLES - "Un enjeu mondial à l'horizon 2020" - Rapport de la conférence-Conférence Internationale Rabat - Maroc, 26-29 Novembre 2012, pp 2 & 3
- The challenge of slums, 2003 UN-Habitat;
- Participatory slum upgrading programme Bamenda city: Sisia quarter-nkwen Bamenda III subdivision, ERA-Cameroon, Tom 1, 2, 3, 4 and 5. 2014;
- A new strategy of sustainable neighborhood planning : Five principles, UN-Habitat, Discussion note 3, Urban planning, 2017;
- UN-HABITAT, The Challenge of Slums, Global Report on Human Settlements 2003, United Nations Human Settlements Programme, Earthscan Publications, Londres, 2003 (ISBN 1-84407-036-0) ou

(ISBN 1-84407-036-0), partie I « Sharpening the global development agenda », pp. 1-16.  
Yamoussoukro - Ingénieur des techniques en bâtiment et urbanisme 2010)

- **DOCUMENTS EXPLOITED IN CITY COUNCILS**

- MINHDU, Elaboration du Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) de la ville de Bamenda et des Plans d'Occupation des Sols (POS) des communes d'arrondissement de Bamenda 1, 2 et 3 Janvier 2015.

## IX. ANNEXES

## ANNEXE 1 : PROCES VERBAL

Marché n°00317/M/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE6/CE7/BM/2015 pour l'étude en vue de la restructuration/ rénovation des quartiers sous structurés dans la communauté urbaine de Bamenda- Lot 2 : Sisia.

Titulaire : POLYGONE Sarl

### COMPTE RENDU DE L'ATELIER EN VUE DE L'EXAMEN DES RAPPORTS DE MISSION 1, 2,3 ET 4

Par message-porté n°0132/A/191/MP/MINH DU/SG/SDOAE/SRR du 24 avril 2017, le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain a convoqué un atelier en vue de l'examen des livrables du BET POLYGONE Sarl, adjudicataire du marché cité ci-dessus.

L'atelier s'est tenu les 04 et 05 mai 2017 dans la salle de réunions du Programme de Gouvernance Urbain (PGU). Monsieur NDJIBA BAM I Armand Romuald, DOU/MINH DU, a présidé la cérémonie d'ouverture de cet atelier et Monsieur TAKOUGANG Sipliant, coordonnateur PGU/MINH DU, était le modérateur de la phase technique.

Cette rencontre a connu la participation des différents directeurs techniques du MINH DU, et celle des représentants du DR/MINH DU/Nord-Ouest et DD/MINH DU/Mezam.

#### **1. Mot du président de séance**

Le président de séance a ouvert l'atelier par un discours à travers lequel il a réitéré l'importance qu'accorde le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain à ce projet, qui contribuera à l'amélioration du cadre et des conditions de vie, à la promotion économique et sociale des populations du quartier Sisia. Puis il a fait un historique du projet, en évoquant que les rapports des missions 1 et 2 ont été déposés depuis le mois d'octobre 2016, mais en version française, et il fallait les faire traduire. Le temps de le faire, la crise sociale dans la ville de Bamenda s'est déclenchée ; mais le consultant a été appelé à continuer avec les missions 3 et 4.

Il a ajouté que le présent atelier, organisé à Yaoundé, est en prélude à celui qui sera organisé à Bamenda pour restituer à tous les acteurs locaux de Bamenda les résultats de l'étude. La présente rencontre, qui regroupe les techniciens du MINH DU, a pour objet principal de leur permettre de s'approprier lesdits résultats, les analyser et surtout de les enrichir afin d'avoir des documents conformes et adaptés aux options de développement urbain de la ville de Bamenda et conformes au TDR.

#### **2. Présentation des exposés du l'Ingénieur du marché et du PGU**

Le modérateur a ensuite pris la parole pour la suite des articulations. Il s'est d'abord excusé du retard connu, car l'atelier devait débiter à 8 heures 30 minutes, mais débutait à 10 heures. Il a ensuite au nom du MINH DU souhaité la bienvenue à l'assistance, et a présenté le programme de l'atelier.

La parole a été passée à l'Ingénieur du marché, SDOAE/MINH DU, pour son exposé sur les « Étapes administratives d'élaboration et de validation du plan de restructuration de quartier ».

Puis ce fut au tour du Coordonnateur du PGU d'entretenir les participants sur les principes de la planification suivant les directives d'ONU-Habitat. A cet effet, il a été dit que ONU-Habitat soutient les pays pour développer des

méthodes et systèmes de planification des zones urbaines, afin de répondre aux défis actuels d'urbanisation tels que la croissance démographique, l'étalement urbain, la pauvreté, l'inégalité, la pollution, la congestion, ainsi que la biodiversité urbaine, la mobilité et l'énergie. Les principes de planification sont résumés en cinq : Un espace suffisant pour les rues et un réseau routier efficace, la densification (villes compactes), l'utilisation mixte des territoires, Mixité social, et la spécialisation limitée de l'utilisation des espaces.

A la suite de ces exposés, les participants ont été invités à prendre une photo de famille. Ce qui mettait fin à la première séquence de l'atelier.

La seconde séquence a commencé par une lecture des TDR de l'étude faite par le Chef de Service de la Restructuration et de la Rénovation, ceci afin de présenter à l'assistance qu'elles étaient les résultats attendus des missions confiées au consultant. La parole a ensuite été passée au consultant pour la présentation (PowerPoint + cartes)

### **3. présentation des rapports de missions par le BET POLYGONE Sarl**

Le consultant a présenté les rapports en deux étapes, d'abord les rapports de missions 1 et 2 portant respectivement sur l'Etude Diagnostic et l'Etude de marché des opérations immobilières dans le quartier, et les rapports de missions 3 et 4 portant respectivement sur l'Etude de faisabilité et l'Etude technique des programmes d'aménagement.

Les présentations ont donné lieu à des échanges au cours desquelles les uns et les autres ont exprimé diverses préoccupations.

### **4. Débats et échanges**

#### **Sur les rapports de mission 1 et 2**

Le représentant du SDAD/DOU a dénoté la mauvaise traduction des documents en langue anglaise, l'absence de la liste des abréviations ;

M MIASSE, cadre/DOU, a appelé le consultant à mieux expliciter l'approche méthodologique, à présenter la recherche documentaire, l'état des lieux, l'analyse et les outils utilisés.

M ACHU, cadre/DEPC, a également fait remarquer la traduction en langue anglaise non conforme au cadre urbanistique. Les échelles utilisées pour les légendes ne sont pas proportionnelles aux cartes. Il a enfin fait remarquer l'absence des zones de hauts risques.

Face à toutes ces observations, le consultant a affirmé que l'enquête foncière a eu lieu, et les fiches sont annexées au rapport de mission 2. Les procès-verbaux des réunions avec les populations seront joints également.

Le modérateur a conduit les débats au second volet, et il en ressort ceci :

Le représentant de la DHSPI, a demandé au consultant de préciser la cible pour les logements, de penser à un programme architectural en logement, de dire si une étude a été effectuée dans les zones de recasement, et enfin de préciser si la zone restructurée de Sisia accueillera seulement la classe sociale des riches.

Le PGU, quant à lui, a demandé au consultant de préciser les niveaux de vie des populations. Le consultant a rétorqué qu'une partie de la population est engagée à rester dans le quartier Sisia, dans le but de s'impliquer dans le processus de recasement via les projets de relèvement du niveau de vie.

A cet effet, le modérateur a demandé au consultant de proposer aux populations des plans types.

### **Sur les rapports de mission 3 et 4**

A la suite de la présentation des rapports des missions 3 et 4 portant respectivement sur l'Etude de faisabilité et l'Etude technique des programmes d'aménagement, par le consultant, les débats ont porté sur :

Le PGU a demandé au consultant:

- de préciser le niveau d'accès urbain des services de base,
- de préciser le statut foncier de la zone de recasement,
- d'élaborer un plan de lotissement de la zone de recasement qui superpose le bâti
- d'élaborer un arbre à problèmes,
- d'éviter la gentrification sur les parcelles,
- de proposer deux scénarii de la zone de recasement ;

Le représentant du DEPC a demandé au consultant de se rassurer que la construction des latrines collectives publiques est faite avec avis des populations ;

Le représentant du SDVRD a interpellé le BET a présenté les bases de coûts des ouvrages ; de faire ressortir la proportion des voiries proposées ; d'évaluer la capacité d'accueil sur le nouveau site de recasement ; prévoir le passage des gaines pour l'électricité, l'eau et le téléphone ; proposer des caniveaux couverts ;

Il a été aussi demandé au consultant d'intégrer une estimation sommaire des travaux de restructuration ; de donner la source des cartes présentes dans les rapports ;

Le représentant du DHSPI, a demandé au consultant d'adopter les surfaces des parcelles de recasement à 150-300m<sup>2</sup> ; utiliser le terme « règlement de copropriétés » au lieu de « règlement de syndics ».

A la suite des échanges, une suspension de séance a permis la mise en place de deux groupes.

### **6. Travaux de groupes**

Les travaux de groupes ont été organisés autour d'une part

Les observations des groupes sont les suivantes :

**Le groupe 1** constitué des membres tel que mentionné dans la fiche de présence ci-jointe, a examiné les rapports de mission 1 et 2, à cet effet il ressort que le consultant :

- de manière générale, doit réorganiser la structure du rapport de mission 1 et 2, et améliorer la traduction en version anglaise ;

Dans le rapport de mission 1, le consultant doit :

- préciser les sources d'informations de la liste des quartiers identifiés et priorisés,

- insérer les plans de localisation des sites de recasement identifiés
- mentionner la superficie des sites de recasement
- préciser la distance entre les sites de recasement et le quartier Sisia
- dresser un tableau récapitulatif des groupes socio-économiques dominants
- faire ressortir les éléments suivants concernant le statut d'occupation du sol de la zone : surface des voiries et surface occupée par d'autres équipements
- dresser la liste des titres fonciers se trouvant sur la zone d'étude
- lister et relever les types de litiges fonciers
- préciser le coût approximatif du foncier

Dans le rapport de mission 2, le consultant doit :

- recenser les besoins des populations dans les secteurs : logements, parcelles, et en faire une analyse statistique pour proposer des solutions adéquates,
- préciser de manière explicite la méthodologie ayant permis d'obtenir le pourcentage des populations résidents favorables aux opérations d'aménagement,
- présenter le pourcentage qu'occupe le secteur informel dans la production des terrains à bâtir ainsi que les sources de financements.

**Le groupe 2** constitué des membres tel que mentionné dans la fiche de présence de groupe ci-jointe, a examiné les rapports de mission 3 et 4, à cet effet il ressort que :

- de manière générale, plusieurs éléments des TDR sont absents des rapports, principalement du rapport de mission 4, et certains aspects développés au cours de la mission 3 restent incomplets ;

Il est demandé au consultant :

- d'établir de façon claire et précise le justificatif des types d'aménagement foncier retenu ;
- compléter les faisabilités financières des opérations d'aménagement des parcelles,
- faire une analyse coûts/ avantages des investissements,
- faire une estimation des indicateurs économiques pertinents,
- conformer la mission 4 aux TDR de l'étude ;
- le consultant devra à la fin de l'étude donner les coordonnées des îlots.

A l'issue des échanges et des travaux de groupe, l'essentiel des recommandations regroupées au document annexé et remis au consultant.

## 7. Divers

Les travaux débutés à 10 heures se sont achevés à 16 heures 30 minutes, sur une note encourageant le consultant a travaillé effectivement avec les acteurs locaux notamment les représentations MINH DU-Bamenda et les collectivités territoriales décentralisées ; et lui a demandé de s'atteler à la finalisation de la traduction en langue anglaise des rapports et prendre en compte toutes les recommandations émises.

Le modérateur a remercié les participants, et les a exhortés à s'imprégner des projets de restructuration afin d'en ressortir avec une expertise personnelle, dont le secteur d'un développement urbain a tant besoin.

**Le rapporteur**

**Le Modérateur**

**MEKINDA Claude**

**TAKOUGANG Spliant**



**ANNEXE 2 : POPULATIONS DEGUERPIES**

PERSONNES TOUCHEES PAS LA LIBERATION DES ZONES A RISQUES ET DES EMPRISES DE VOIES								
NAME	SEX	AGE	ID CARD	TEL	STATUT	QUATER	BLOCK	NUMBER
ACHO ELIZABETH NGEDAP	woman	45-55	106237890	677619899	yes	SISIA I	SIB1	11
CHOUCHING SEGNING BLAISE	man	25-45	1136793822	677680949	yes	SISIA I	SIB1	9
FATOUNA BELLA	woman	55 et plus	108371048		yes	SISIA I	SIB2	56
NGAH PATRICK TATAH	man	55 et plus	1155566966	677944670	yes	SISIA I	SIB2	64,63
NGUETSA JOSUE	man		1182148116	677760526	yes	SISIA I	SIB2	71
DOUANLA HONORINE	woman	45-55	1112771756	679425944	yes	SISIA I	SIB6	19
FOMBUWING EMMANUEL	man	25-45		677140886	yes	SISIA I	SIB6	21
NJIMELI ERNEST	man		1173133001	670835431	yes	SISIA I	SIB6	20
YEMELI KEMBENG MATHURIN	man	55 et plus		675102598	yes	SISIA I	SIB6	15
AKIEH AMBROSIA	man	55 et plus	110528217	677363588	yes	SISIA I	SIB7	149
AKU CHRYSANTUS	man	45-55	1106410225	677318133	yes	SISIA I	SIB7	113
ASOBU ALEXANDES	man	25-45	1190163633	676663478	yes	SISIA I	SIB7	81,83
AZONGHO CAROLINE	woman	45-55	116220494	677297163	yes	SISIA I	SIB7	28'
BAWE KINDNESS	man	45-55	108999550		yes	SISIA I	SIB7	150
BESSALE JOSEPH AMBAHE	man		1162222080	677880778	yes	SISIA I	SIB7	98,99
BOUKUE KENNE DESMOND	man	45-55	1111514024	680561298	yes	SISIA I	SIB7	104
CHE EMMANUELLA	woman	25-45	1182396406	679953634	yes	SISIA I	SIB7	26'
CHUFOR NAOMI YEWA	woman	55 et plus	106437286	677745508	yes	SISIA I	SIB7	47

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

DADJIO DENIS	man	45-55		675915625	yes	SISIA I	SIB7	69
DJATSIA PHILOMENE	woman		115552087	677932828	yes	SISIA I	SIB7	11
DJIVUO FIDELE	man	45-55	111511846	677084835	yes	SISIA I	SIB7	62
DNANGHA FAITH MAFUGHA	woman	25-45	111112997	679936103	yes	SISIA I	SIB7	58
DONANLA DAVID	man	45-55	111156828	699478260	yes	SISIA I	SIB7	145
DONFACK FLORENCE	woman	55 et plus	1154687042	677859959	yes	SISIA I	SIB7	56
DONTONG	man		1154553783	677280162	yes	SISIA I	SIB7	157
DOUANLA BRIGITTE YEMELE	woman	25-45		679592540	yes	SISIA I	SIB7	145'
DOUANLA DIEUDONNE	man	45-55	113979561	677807211	yes	SISIA I	SIB7	125
DOUANLA JEANNE	woman	45-55	1186213007	675405562	yes	SISIA I	SIB7	121,116
DOUANLA MICHEL	man		1193285247	677355989	yes	SISIA I	SIB7	110
DOUNGUE FRANCOIS	man	45-55	115761459	679455310	yes	SISIA I	SIB7	146
DOUNMENE VELERIE	man		117508944	677471959	yes	SISIA I	SIB7	88
EMMANUEL NFOR	man	45-55	110072895	670438227	yes	SISIA I	SIB7	123
EPHRAIM TAWANG NGALA	man	55 et plus	1100725433		yes	SISIA I	SIB7	99
FENJEH BRIDGET MUNTUNG	woman	45-55	111357427		no	SISIA I	SIB7	41
FLORENCE GABGA GANA	woman	55 et plus	108588925	675394257	yes	SISIA I	SIB7	14
FOMBE INNOCENT	man	25-45	1182149884	674415948	yes	SISIA I	SIB7	104
FORSUH KHAN CHOU	man	25-45	115549553	673582610	yes	SISIA I	SIB7	1
FOSOH MAURICE	man	55 et plus		672065792	yes	SISIA I	SIB7	25
FOSSO THOMAS JULES	man		1156341351	675458800	yes	SISIA I	SIB7	72

ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4

GALABE AUGUSTINE SAMBOBGA	woman	45-55	1155443236	677801753	yes	SISIA I	SIB7	23
GOLTA DELPHINE	woman	45-55		670293903	yes	SISIA I	SIB7	36
IBRAHIM NJOYA	man	45-55		697112011	yes	SISIA I	SIB7	34
JANYUE CLIFORT MANKA	man	25-45	117331712	674776780	yes	SISIA I	SIB7	26
KEAFOON EMMANUELA	woman	25-45	1094893112	6704433946	yes	SISIA I	SIB7	86,87
KEMBOU DANIEL	man	45-55	111538863	677769416	yes	SISIA I	SIB7	120
KENNE ANDRE	man	45-55	110746560	677883475	yes	SISIA I	SIB7	132,133
KENNE GOLBERT	man	45-55	110778325	670218978	yes	SISIA I	SIB7	148
KENNE MATHIEU	man	25-45	115467123	677981404	yes	SISIA I	SIB7	98,99
KENNE ROSE	woman		1116283999	675764319	yes	SISIA I	SIB7	66
KEOMOUO TCHINDA DIEUDONNE	man	45-55	114166366	679688533	yes	SISIA I	SIB7	117
KIENNE JEAN DIEUNEDORT	man	45-55	1180693376	677839939	yes	SISIA I	SIB7	100,101
KIENNE JEAN DIEUNEDORT	man	45-55	1180693376	677839939	yes	SISIA I	SIB7	76,77,78
KOUNEYE FLORENCE	woman	45-55		670886803	yes	SISIA I	SIB7	104
KOUTIA MAURICE BLAISE	man	45-55	1056948587	679249393	yes	SISIA I	SIB7	73'
KUEDZO MICHEL	man		1086524862	675008726	yes	SISIA I	SIB7	76
KUETE SYLVESTRE	man	45-55	108230199	677412848	yes	SISIA I	SIB7	135,138
LABIA VICTOR	man	25-45		674788273	yes	SISIA I	SIB7	48
LAMBOU MARC	man	55 et plus		677336829	yes	SISIA I	SIB7	118

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

LANDO FRANCOISE	woman	45-55	117508785	675135309	yes	SISIA I	SIB7	84
LANDO MBOUGNING DUCLE	man	45-55	109601108	677876559	yes	SISIA I	SIB7	37
LANTHEYEM PHILIPPE	man	45-55	115468627	677786319	yes	SISIA I	SIB7	135
LANTHEYIM ELIE	man		117315120	675104536	yes	SISIA I	SIB7	12
LONGOUO DJIOLIO BRUNO	man	45-55	117863447	677233218	yes	SISIA I	SIB7	128,146
LONTSIE BERNARD	man	45-55	114321053	677894136	yes	SISIA I	SIB7	46
MAMEKONG BERTRAND BLAISE	man	45-55	117806772	677386403	yes	SISIA I	SIB7	92
MAWAMBA LUCIENNE	woman	55 et plus	1167587346	677336734	yes	SISIA I	SIB7	75
MBOUKEU CEVERIN	man		104832193	674548188	yes	SISIA I	SIB7	157'
MEGNE NDIFOR ROSE	woman	45-55	109601369	674962089	yes	SISIA I	SIB7	134,136
MELI JEAN PAUL	man	45-55	117541404	674549897	yes	SISIA I	SIB7	85
MENDA ROSALINE	woman	55 et plus	103059735		yes	SISIA I	SIB7	61,63
METEKONG SYLVESTRE	man	55 et plus	115471810	674788681	yes	SISIA I	SIB7	59 , 60
METEKONG SYLVESTRE	man		1154718104	674788681	yes	SISIA I	SIB7	64,65, 159'
METEKOUONG NORBERT	man	25-45	116221918	677318162	yes	SISIA I	SIB7	91
MOMO FABIEN	man	55 et plus	1176632266	675851253	yes	SISIA I	SIB7	94,95
MOUNANG COLETTE	woman		111159588	675792205	yes	SISIA I	SIB7	107
MULUH ISAAC	man	25-45	115328252	675412765	yes	SISIA I	SIB7	29,3
NANFACK ODETTE	woman	55 et plus	11154094	679200119	yes	SISIA I	SIB7	25
NANGUE PAUL	man	45-55	1139796396	677896004	yes	SISIA I	SIB7	108

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

NCHANG MARY	woman	55 et plus	111009903	674404442	yes	SISIA I	SIB7	134'
NDAYA PETER ABENE	man	45-55	1096694911	677260826	yes	SISIA I	SIB7	20
NDAYA PETER ABENE	man	55 et plus	109669491	677260826	yes	SISIA I	SIB7	22
NDIFOR MATHIAS	man	55 et plus	114396420	675407892	yes	SISIA I	SIB7	34
NDIFORWA EMMANUELLA NGWE	woman	25-45	10865129606	674484423	yes	SISIA I	SIB7	27,28
NEMBOT	man	55 et plus	117003389	677587434	yes	SISIA I	SIB7	127
NGAHM MICHEL	man	25-45	111484080	697223818	yes	SISIA I	SIB7	37
NGOMANDE PAUL NWONASONAZI	man	45-55	117412112	674846662	yes	SISIA I	SIB7	18'
NGOUGNI MARGAPIETE	woman	25-45	108154296	677649411	yes	SISIA I	SIB7	56,57
NGUIMGMO JOSEPH	man			696363989	yes	SISIA I	SIB7	80
NGUM EMILIE	woman		1100745332	677350775	yes	SISIA I	SIB7	55
NJONG INNOCENT NJUAKOM	man	25-45	1168018803	670083339	yes	SISIA I	SIB7	24'
NKENGNE MARIE PASCALE	woman	45-55	117702683	674653761	yes	SISIA I	SIB7	44,45
NKWENTI EMMANUEL AYAFOR	woman	25-45	116167094	677207828	yes	SISIA I	SIB7	16
NONO SIMEN ELIAS	man	45-55	110958581	677262781	yes	SISIA I	SIB7	32
NOTOUO DAVID	man	45-55	112322674	674844861	yes	SISIA I	SIB7	103
NWANYAM STANLEY BUMA	man	45-55	115049349	677300724	yes	SISIA I	SIB7	21
NZUFFO SIDONIE	woman	45-55	110334517	677949806	yes	SISIA I	SIB7	126'
REGINA LUM NGWA	woman	55 et plus	114166016	677399966	yes	SISIA I	SIB7	38,39,40

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

ROJA NGEJUNG	man	25-45	109428292	676248187	yes	SISIA I	SIB7	109'
SALIFUH LINJOUR MAMAH	man	55 et plus	115753280	677684340	yes	SISIA I	SIB7	3
SAMEH CHEFOR ANNA	woman		1117359225	670082533	yes	SISIA I	SIB7	50
SELATSA PIERRE MARIE	man	45-55	109126310	679935350	yes	SISIA I	SIB7	24'
SHU FLORENCE NGUM	woman	45-55	1173518446	677219666	yes	SISIA I	SIB7	31
SOCGNA TANEKING FRIDELIN	man	45-55	1156341627	677181850	yes	SISIA I	SIB7	54
SONWA PENISE	woman			6516961111	yes	SISIA I	SIB7	109
TABUA BERTRAND	man	25-45	107265867	675615866	yes	SISIA I	SIB7	105
TALA MAURICE	man	55 et plus	1108606925	677471896	yes	SISIA I	SIB7	49
TAMBA ANTOINE	man	55 et plus	110908582	699625602	yes	SISIA I	SIB7	10
TAMBA GODWIL EYONG	man	25-45	109271338	670073092	yes	SISIA I	SIB7	27'
TAMO ROBERT	man		1175202242	677361154	yes	SISIA I	SIB7	2
TANDAHA EMILE ZOLA	man	55 et plus		677382497	yes	SISIA I	SIB7	43
TCHOUALA PIERRE	man	55 et plus	1100695890	677121551	yes	SISIA I	SIB7	68
TCHOUFACK JEAN CLAUDE	man	45-55	116783103	677013484	yes	SISIA I	SIB7	158,16
TCHOUPOU VICTOR	man	45-55	111510119	670779536	yes	SISIA I	SIB7	137
TEDONGOU DOUANLA FRANKLIN	man	25-45	110641494	674722897	yes	SISIA I	SIB7	122,125
TIAFO JEAN PAUL	man				yes	SISIA I	SIB7	70
TIAGOUANG SYLVESTRE	man	45-55	113106471	662740071	yes	SISIA I	SIB7	8,9
TIAYO FAUSTIN RENE	man	45-55	113366554	677511487	yes	SISIA I	SIB7	24

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

TIDANG OLIVIER	man	25-45		677516288	no	SISIA I	SIB7	97
TIOMELA CHRISTINE	woman	45-55	115761057	675958361	yes	SISIA I	SIB7	139
TIYOU LEU PAUL	man	45-55	113906363	677785046	yes	SISIA I	SIB7	35
TOH MOURINE YUSI	woman	15-25	114874885	678559746	yes	SISIA I	SIB7	19
TOUOKOUONG	woman	45-55		674837799	yes	SISIA I	SIB7	53
TSOATA ESTHER	woman	55 et plus	116064135	677674217	yes	SISIA I	SIB7	33
MEMENE JEAN JACQUES	man	45-55	111732075	677125964	yes	SISIA I	SIB7	73
VOUFO PAUL	man	55 et plus	111484364	677990428	yes	SISIA I	SIB7	52
VUBIMU JACOB	man	25-45	109488518	677657324	yes	SISIA I	SIB7	149,149'
VUFEMSI ATHANASIOUS AKWUGHE	man	45-55	1162224497	679586487	yes	SISIA I	SIB7	111,112
VUSANGHI CHRISTOPHER	man	45-55	1190727151	650941942	yes	SISIA I	SIB7	51
WODJIO	man	45-55	1100119133	677126091	yes	SISIA I	SIB7	126
YEFOU FOFIE DORIANE	woman	25-45	116382726	679426641	no	SISIA I	SIB7	92,93
AWANAN CLARISSE	woman	45-55	1110098017	670082501	yes	SISIA I	SIB8A	55
BANTIO SAMUEL	man	45-55		673061528	yes	SISIA I	SIB8A	110
DEZO PHILOMENE	woman	45-55	110964453	675619345	yes	SISIA I	SIB8A	75
DJEUTCHA MAURICE	man		1154687363	677544241	yes	SISIA I	SIB8A	33
djiodjio genevieve	woman		1141324767	679936272	yes	SISIA I	SIB8A	90
DJIOLA JOSEPH	man		1078412096	677898068	yes	SISIA I	SIB8A	90
DJIOWO BERLINE JACOBINE	woman	25-45	110076585	681722527		SISIA I	SIB8A	31

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

DJOMESSI MATHIAS	man	55 et plus	109668201	699261287	yes	SISIA I	SIB8A	103
DOUANLA FRANCOIS	man	45-55	109250775	675708053	yes	SISIA I	SIB8A	92
DOUMTSOP NGNINTEDEM SEVERIN	man	45-55		675959551	yes	SISIA I	SIB8A	70
DOUNGMO JONAS	man	45-55	109488477	679697079	yes	SISIA I	SIB8A	68
DOUNTIO ZACHEE	woman	45-55	110711219	677177903	yes	SISIA I	SIB8A	91
FEUDJOU LONTSI PRUDENCE	woman	25-45	1107476310	679707186	no	SISIA I	SIB8A	102
FOMEKONG JEAN	man	45-55	1175414298	670346720	yes	SISIA I	SIB8A	99
FORMUNKWIN LOUELINE NJINIPOH	woman	25-45	117508895	675955710	yes	SISIA I	SIB8A	72
FOULEFACK MAURICE	man	55 et plus		673415178	yes	SISIA I	SIB8A	37
FOUODEM GABRIEL	man	55 et plus	1112466212	675842009	yes	SISIA I	SIB8A	106,107
FOUOKENG ADELINE	woman	55 et plus	111752913	679454180	yes	SISIA I	SIB8A	35
KAMZAMA PAUL	man	25-45	117902123	675128866/662325503	yes	SISIA I	SIB8A	14
KEMBOU DANIEL	man	45-55	111538863	677769416	yes	SISIA I	SIB8A	81,82
KENFACK JEAN CLAUDE	man	25-45	1141965478	67552301/675116046	yes	SISIA I	SIB8A	27
KENNE GEORGETTE	woman	25-45	1136915695		yes	SISIA I	SIB8A	91'
KETUM TAMOH PAUL	man	55 et plus	1109589445	674722886	yes	SISIA I	SIB8A	40,48
KEUMOYO JEAN CLAUDE	man	45-55	1146594259	674293938	yes	SISIA I	SIB8A	36
KINNE ALPHONSE	man		116227630	677684702/697924152	yes	SISIA I	SIB8A	54
KITIO SONNA VINCENT	man	45-55	115550703	674815290	yes	SISIA I	SIB8A	88



**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

KONGMATIO VALENTINE	woman	45-55	110966328	676292131	yes	SISIA I	SIB8A	41
KONI HELEINE	woman	45-55	117185196		yes	SISIA I	SIB8A	73
KONI HELEINE	woman	45-55	1171851963	675005260	yes	SISIA I	SIB8A	101
KOUAMASONG JOSEPH	man	55 et plus	111492986	675829752	yes	SISIA I	SIB8A	1'
KOUGOUM JOSEPHINE	woman	45-55	108229229	675211848	yes	SISIA I	SIB8A	6,7
KOUONGNI CHRISTELLE	woman	25-45	1155513007	678940699	yes	SISIA I	SIB8A	1
KUETE ALAIN JOSEPH	man	45-55	60269487366		yes	SISIA I	SIB8A	59
KUETE MARTIN	man	45-55	117839996	680181996	yes	SISIA I	SIB8A	62
LANDO FREDERIC SITO	man	25-45	1176632303	699983989	yes	SISIA I	SIB8A	92'
LANDO ROSTAND	man	45-55	1178998991		yes	SISIA I	SIB8A	63,64
LATEH JOHN	man	45-55	106895559	677125146	yes	SISIA I	SIB8A	4
LEMAYIH SAMUEL	man	55 et plus	1107558065	678933951	yes	SISIA I	SIB8A	42
LONKENG ERIC	man	25-45	116552464	674574473	yes	SISIA I	SIB8A	51
LONTOUO CLEMENCE	woman	25-45	108296228	675589159	yes	SISIA I	SIB8A	103
MAFFO GISELE	woman	45-55	1141587210	675388012	yes	SISIA I	SIB8A	67
MANFOUO FRANCOIS	man	55 et plus	1171222947	677126291		SISIA I	SIB8A	107,106
MANTHO FLORENTINE	woman	45-55	1180665911	672531985		SISIA I	SIB8A	63
MAPA VALENTINE	woman	45-55	115551066	675099592	yes	SISIA I	SIB8A	98
MBONYA DIVINE POWOH	woman	45-55	1154670639	679993642	yes	SISIA I	SIB8A	80
METEKONG SYLVESTER	man	55 et plus	1154718108	674788681	yes	SISIA I	SIB8A	94,95,96
NAMEKOUNG JEAN	man	45-55		675844532	yes	SISIA I	SIB8A	28

ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4

NANFACK JEAN	man	25-45	111733262	677772849	yes	SISIA I	SIB8A	9,19,20,21
NDANSI MARTIN	man	45-55	110937583	673574367	yes	SISIA I	SIB8A	68'
NDONGCHIA JOHNSON GAM	man	45-55	113540103	677766696	yes	SISIA I	SIB8A	89
NDZEKEM GWENDOLINE BOHTILA	woman	45-55	1150575275	675377325	yes	SISIA I	SIB8A	25
NDZEKEM GWENDOLINE BOUTILA	woman	45-55	115057527	675377325/655415966	yes	SISIA I	SIB8A	6
NGEH GLADYS	woman	25-45	107171988	670339909	no	SISIA I	SIB8A	69
NGEH GLADYS MBU	woman	25-45	107171988	670339909	no	SISIA I	SIB8A	69
NGOUPAYE ANNE	woman	55 et plus	115561773	697074804	yes	SISIA I	SIB8A	11,15
NGUEKENG ALAIN LEON	man		109634795	677832321	yes	SISIA I	SIB8A	50
NGUEKENG KEBOU ALINE	woman	25-45	1183562633	679137143	yes	SISIA I	SIB8A	7,8
NGUEMANU DEMESSONG ERNEST	man	45-55	1188053851	699903641	yes	SISIA I	SIB8A	22
NGUETIA CHARLIE DIEUDONNE	man	25-45	117373141	674686456	yes	SISIA I	SIB8A	15
NGUEUKEU MELY CALIXTE	man	45-55	110752136	677318160	yes	SISIA I	SIB8A	38
NMENOUTOU CHRISTOPHE	man	55 et plus	1107341973	677918106	yes	SISIA I	SIB8A	77
NOQUE ETTIENNE	man	55 et plus	1173119153	674101960	yes	SISIA I	SIB8A	104,105
PETCHETCHE APOLINAIRE	man	55 et plus	1110095669	677407137/675756859	yes	SISIA I	SIB8A	5,12
PIANN TEGOUNNOUE BAUSTEL	man	25-45	1191079443	672797446	yes	SISIA I	SIB8A	79

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

REGINA AKWEN	woman	45-55	1111121952		yes	SISIA I	SIB8A	71
SAMA PASCAL	man	25-45	1181989252	675780264	yes	SISIA I	SIB8A	13
SOCGMIA MARIE NOEL	woman	45-55	1095064773	676784980	yes	SISIA I	SIB8A	61
SOFFACK ROSALINE	woman	45-55	1139063623	677657212	yes	SISIA I	SIB8A	18
SOKENG KITIO BERTIN	man		115050008	677389466		SISIA I	SIB8A	93,94
SONKOUÉ GERMAIN	man	45-55	1096013745	675268295	yes	SISIA I	SIB8A	61
TALIE NADEGE HERMINE	woman	25-45	114191007	673949535	yes	SISIA I	SIB8A	97
TALLA SEVERIN BERTRAND	man	25-45	1080031751	674785988	yes	SISIA I	SIB8A	11
TAMETANG PERICLAISSE	man		115913604	677623583	yes	SISIA I	SIB8A	32
TANDA PASCAL	man	45-55	1186227393	6770422161	yes	SISIA I	SIB8A	87
TCHIAZE GERMAIN DEJOLI	man	25-45	114321330	679835827	yes	SISIA I	SIB8A	29
TCHINDA APPOLINAIRE	man			674950375		SISIA I	SIB8A	51
TCHINDA MOISE	man	45-55	116292259	679202781	yes	SISIA I	SIB8A	60
TCHOUOLA AMANDINE	woman	25-45	1072655246			SISIA I	SIB8A	30
TCHOUPOU CLAUDILDE	man	55 et plus	117691634	677387788	yes	SISIA I	SIB8A	78
THASSIE GERARD	man	25-45	1163788312	676682582	yes	SISIA I	SIB8A	95
TIAYO GERARD	man	25-45	1190750477	696158703	yes	SISIA I	SIB8A	90
TIOTSOP PAUL	man	55 et plus	1084085992	675727447	yes	SISIA I	SIB8A	60
TONLEU DAVID	man	55 et plus	110966630	699547269/654834347	yes	SISIA I	SIB8A	11
TOUKEM ERNEST	man	45-55		67786876	yes	SISIA I	SIB8A	89
TSAGUE JANVIER ROGER	man	55 et plus	116099247	675803106	yes	SISIA I	SIB8A	15'

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

TSAGUE MARIE ARMELLE	woman	25-45	1115101246	672790953	yes	SISIA I	SIB8A	96
TSAPZONG CLAIRE	woman	25-45	110328348	675444903	yes	SISIA I	SIB8A	10'
WOPINAZI DIEUDONNE	man	25-45	1190165042	677600083	yes	SISIA I	SIB8A	3
YATAGUA JEANNETTE	woman	45-55	117351580	679641510	yes	SISIA I	SIB8A	109
YEMELE NANKEU HENRI PAUL	man	45-55	109287049	675008663	yes	SISIA I	SIB8A	52
YEMELY MOISE DESIRE	man	55 et plus	114135386	677715959/661292289	yes	SISIA I	SIB8A	84,85
YIMZEN JEAN FULBERT	man		114249070	677829225	yes	SISIA I	SIB8A	49
AKUKEMBANG CLEMENT	man		1155345134	650619951	yes	SISIA I	SIB8B	36
AKUKEMBANG PATRICK VUKUGAH	man	55 et plus	116378764	652484844	yes	SISIA I	SIB8B	115
AKWA FRANCISCA	woman	55 et plus	107000457	670784641	yes	SISIA I	SIB8B	54
AMEL DONGMO TSAYO	man	25-45	113679253	67264206	no	SISIA I	SIB8B	124,125
AEMRU FRANCES CHUBUEN	man	45-55	111534284		yes	SISIA I	SIB8B	6
AWAH JEREMIAH	man	55 et plus	117691813	674574076	yes	SISIA I	SIB8B	11,13
BUJABAM DENIS	man	45-55	113688009	674291886	yes	SISIA I	SIB8B	119,113
CHIA REGINA TANG	woman	25-45	1161674361	675528390	yes	SISIA I	SIB8B	74,76
DAMBOU ERNESTINE	woman	45-55	1084089004	653379010	yes	SISIA I	SIB8B	78
DASSE CLEMENT	man		1157618043	698406596	yes	SISIA I	SIB8B	116
DIVINE TOYEM	man	25-45	1155617237	670943370	yes	SISIA I	SIB8B	23
DJOUSSE BETRAND	man	45-55	1174343319	653366087	yes	SISIA I	SIB8B	79
DJOUSSE ELOTILDE	woman	45-55	116220259	675872934	yes	SISIA I	SIB8B	105

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

DOUANLA CASIMIR	man	55 et plus	1154454284	677203403	yes	SISIA I	SIB8B	58
FEUTSOP MISTRELINE NADEGE	woman		1139060703	673193499	yes	SISIA I	SIB8B	73
FOKOUÉ LEONARD	man	25-45	110642645	679797409	yes	SISIA I	SIB8B	37
FOMENE MARC	man	45-55	1143224595	677196446	yes	SISIA I	SIB8B	39
GAM MANASIS	man	55 et plus	106260854	677191094	yes	SISIA I	SIB8B	122
GANJIE PASCALINE MENANGHA	woman		1187360964	675265703		SISIA I	SIB8B	44,46
GEOFAC MELI ROSTANT	man	15-25	110642940	677705528	yes	SISIA I	SIB8B	89
GUEFACK FREDERIC	man		107265898	677416830	yes	SISIA I	SIB8B	27
JEMUH HELEN KENDO	woman	45-55	116227224	676238088	no	SISIA I	SIB8B	8,9
JIMEL TEDOUNGER ARLMAN	man	45-55	115550911	675777641	yes	SISIA I	SIB8B	58
JOYCE NGEMKUM	woman	25-45	109638781	675693409	yes	SISIA I	SIB8B	60,61
KAHJI JOHN	man	45-55	109130481	674296792	yes	SISIA I	SIB8B	95
KENFOUO NORBERT	man	45-55	1087396451		yes	SISIA I	SIB8B	16
KENGNE JULIENNE	woman	45-55	1167585903	677913850	yes	SISIA I	SIB8B	56
KIMBO PIUS NOTAGEHKOL	man	45-55	1172242854	675118024	yes	SISIA I	SIB8B	94
KUETE JANVIER	man	45-55	1116283101	675684701		SISIA I	SIB8B	21,22
MAGNINIM RACHEL EPOUSE WOUPAYE	woman	25-45	110802803	676607419/6988610307	yes	SISIA I	SIB8B	
MALON JEAN	man	55 et plus	114132080	675700993	yes	SISIA I	SIB8B	91
MANTHO MARIE	woman	45-55	1159678353	675263756	yes	SISIA I	SIB8B	74,75,76

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

MBAKOH JACOB NGONGEH	man	55 et plus	1185487152	696770653	yes	SISIA I	SIB8B	126
MBI JOHN	man	45-55	113109550	677802051	yes	SISIA I	SIB8B	23
MBONYE BENJAMEN	man	55 et plus	1180172926	677537208	yes	SISIA I	SIB8B	64
MBOUZEKO RODRIGUE	man	25-45	1109403419	675266646	yes	SISIA I	SIB8B	53
MELI HATHIAN	man	45-55	1181681225	676120108	yes	SISIA I	SIB8B	118
MELI JEAN BOSCO	man	45-55	1154542660	677895908	yes	SISIA I	SIB8B	115
MELI KEMATIO ALEX	man	25-45	1076827458	675956606	yes	SISIA I	SIB8B	111
NDONGTEOH PAUL SINYING	man	25-45	111277174	675078911	yes	SISIA I	SIB8B	62
NGENGBUEN VERONICA	woman	45-55	1074213859	678495555	yes	SISIA I	SIB8B	52
NGENGI CAROLINE	woman	45-55	107341789	677650551	yes	SISIA I	SIB8B	49,50,51
NGNINGAYE VITIE BLAISE	man	45-55	109637612	663157246	yes	SISIA I	SIB8B	92,93
NGOUA MENEJEBER	man	55 et plus	116624699	677020363	yes	SISIA I	SIB8B	116
NGUELEWO BERNADETTE	woman	45-55	1182141983	676658669	yes	SISIA I	SIB8B	126
NGWAH JEREMIAH	man	55 et plus	1111127231	670236880	yes	SISIA I	SIB8B	40,42
NGWETSHON GERMAINE	woman	45-55	111277198	679588789	yes	SISIA I	SIB8B	54,55,59
NIBA RICHARD	man		1162933159	677957493	yes	SISIA I	SIB8B	59 , 60
NINI ROSE KETSI	man	25-45	114658570	677438847	yes	SISIA I	SIB8B	41,45
NJIPUH ESTHER	woman	25-45	114058942	678168393	yes	SISIA I	SIB8B	85
NKEMBE GRACE AYIMBO	woman	25-45	115468839	677042714	yes	SISIA I	SIB8B	86
NKUAWOH DAVID	man	45-55	1185958015	679135744	yes	SISIA I	SIB8B	63
NTANGSE CLEMENT	man	45-55	115455231	677264779	yes	SISIA I	SIB8B	3

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

NYUYNKIKA MARY FATIMA	woman	45-55	1154688795	675651286		SISIA I	SIB8B	14
NZENEWONE VICTORINE NDENGKOU	man	25-45	114658713	677911500	yes	SISIA I	SIB8B	87
PEKWELEKE MIRIAM	woman	45-55	114157972	677266626	yes	SISIA I	SIB8B	82
SIMON TANJONG TANDOH	man	25-45	1150506954	675615830	yes	SISIA I	SIB8B	48
SOB BENUE FORBAH NDOH	man	45-55	115761967	677997937	yes	SISIA I	SIB8B	7
SOUPAN JUNIOR	man	25-45	1190162653	671967596	yes	SISIA I	SIB8B	109
TADINFACK JOSEPH	man	55 et plus	115454217		yes	SISIA I	SIB8B	106,107
TAKAFOR PROSPER	man	45-55	1086539215	677320745	yes	SISIA I	SIB8B	103,104
TANE PIERRE LEONARD	man	45-55	1180376592	675849091	yes	SISIA I	SIB8B	108
TANGMOUO PAUL MOZART	man	45-55	1085889614		yes	SISIA I	SIB8B	57
TANGOJAMES	man	45-55	1165523559	675615965	yes	SISIA I	SIB8B	32
TASHIR KAH DORIS	woman	25-45	1180376039		yes	SISIA I	SIB8B	36
TASSE MERIADI DESIRE	man	45-55	1150561313		yes	SISIA I	SIB8B	77
TCHINDA YVETTE	woman	25-45	1150092226	679133883	yes	SISIA I	SIB8B	87
TCHOFFO FRANCIS	man	45-55	1100080045	677023200	yes	SISIA I	SIB8B	18,19
TIABOU COLETTE FLORENCE	woman	45-55	115057509	675710523	yes	SISIA I	SIB8B	120
TIMENE TSAYO MARTIAL	man		114160269	654203435		SISIA I	SIB8B	25
TOHAH COLLETTE	woman	45-55	116953770	676392553	yes	SISIA I	SIB8B	110
TONLEU AMELIE SUZANE	woman	25-45	1186232616	673079480	yes	SISIA I	SIB8B	24
VIDIANGHE THOMAS VUWESE	man	45-55	1179045836	677413122	yes	SISIA I	SIB8B	37

ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4

VIKUSI CORNELIUS	man	55 et plus	1154667327	672881130		SISIA I	SIB8B	1
ZOUFACK JADINE	woman		1082959989	670260656	yes	SISIA I	SIB8B	12
ASSIATOU MOUTEP	woman	25-35		677246608	yes	SISIA IV	SIBI	76
TUMBUH ZACHEOUS SHUMBE	man	55 et plus	113712070	699623990	YES	SISIA IV	SIBI	1,4,3
BA GEORGE MAKA	man	45-55	114873982	677083990	yes	SISIA II	SIIB1	10,11,12
DJIMELI MAFFOU Jean Hilaire	man	45-55	108439668	699879551	yes	SISIA II	SIIB1	16;17;18
FANKAN Denise	man	55 et plus		654945494	yes	SISIA II	SIIB1	33
GESIH ACHU Grace	woman	55 et plus	110040462	677524581	yes	SISIA II	SIIB1	27
GUNSACK MARY BAMUH	woman	55 et plus	116782649	679308039	yes	SISIA II	SIIB1	32
MEUTCHEMBON ANNE	woman	55 et plus	117899656	694169203	yes	SISIA II	SIIB1	1,2,3
MOKUM Lawrence CHIE	man	55 et plus	107759681	677318729	yes	SISIA II	SIIB1	14;13;16;15;17;18;19
NDONGLA TELLA AWINE	man	25-45	116064387	676414742	yes	SISIA II	SIIB1	41
NSAH CHIAGONG Rose Mba	woman	45-55	111159836	677737794	yes	SISIA II	SIIB1	29;27;28
NWUMFOR George NDIFOR	man	25-45	117345404	675838371	yes	SISIA II	SIIB1	24;25;26
ROBINSON NGANG KAMANKANG	man	45-55	117667333	676248441	no	SISIA II	SIIB1	4
SIRI Martina	woman	55 et plus	1185673334	670515248	yes	SISIA II	SIIB1	30;31;38
che jsatah tanguie	man	55 et plus	1184139451	675530611	yes	SISIA II	SIIB2	3,4,4
fombag solomon nig	man		110621695	677839743	yes	SISIA II	SIIB2	32,33,34,35,36,38
kenne joseph gaernier	man	45-55	115656229	679498569	yes	SISIA II	SIIB2	19,25
NJOUDJIE Pauline	woman	55 et plus	1100766548		yes	SISIA II	SIIB2	37,41



ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4

nyincho forbugwe emmanuel nshom	man	25-45	117320853	679648588	yes	SISIA II	SIIB2	27,28
tiomela jean claude	man	45-55	109601186	677505003	yes	SISIA II	SIIB2	23
tita samuel fon	man	55 et plus	114132121	677677157	yes	SISIA II	SIIB2	30
wiysanyuy bah tobias	man	45-55	109647815	677684808	yes	SISIA II	SIIB2	39
YEMENE GABRIEL ET KONLACK LEOPOUL	man	55 et plus	109345030	666309096	no	SISIA II	SIIB2	26
ACHU REGINA	woman	45-55	115552423	675972352	yes	SISIA II	SIIB3	90
AGEPMBOH martin Alongye	man		107265540	677718909	yes	SISIA II	SIIB3	27,26
CHE GAVIN CHENWI	man	25-45	109669415	679200235	no	SISIA II	SIIB3	66
CHE Joseph DIKUM	man	55 et plus	1166216605	679167261	yes	SISIA II	SIIB3	5,6
CHIA GODWILL	man	25-45	111112986	675428607	yes	SISIA II	SIIB3	41,42,43
CHONGWAIN Gilbert	man	25-45	1190720115	679912491	yes	SISIA II	SIIB3	49,55,54,56
DEUGUEM Martin	man	45-55	1190652373	671053837	yes	SISIA II	SIIB3	17
DZOYEM Ernest BOSCO	man	45-55	1190160264	677982389	yes	SISIA II	SIIB3	11
FONKWE Elias Tamun	man		111008130	674086376	yes	SISIA II	SIIB3	36,37
FONKWO Joseph	man	55 et plus	115761236	672254002	yes	SISIA II	SIIB3	62,63,64,65
FUNDOHH DZENKOK COMFORT	woman	15-25		677343037	no	SISIA II	SIIB3	77
GUMEN PYEBUM Caroline	woman	25-45	111053624		yes	SISIA II	SIIB3	82,83
HYCENTHA WINGORAN	woman	55 et plus	111510046	679845177	yes	SISIA II	SIIB3	86
JACOB NGONGEH	man	55 et plus	1185487152	696770653	yes	SISIA II	SIIB3	88

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

Jean Calvin Sahamene	man	55 et plus	114249331	679588990	yes	SISIA II	SIIB3	87
KONFO ALBERT	man	45-55	7203154M2105149	677365331	yes	SISIA II	SIIB3	51
KUETE Jean	man	55 et plus	114132356	670656527	yes	SISIA II	SIIB3	88
KUNYUKIBUMDOH Eunice Mokenyu	man	45-55	1182146366	674786383	yes	SISIA II	SIIB3	78
LANGMIA Elvis DOH	man	25-45	1187867116	670293872	yes	SISIA II	SIIB3	9,10
LUKONG VIVIAN BONGKEVEN	woman	55 et plus	117739127	677674208	yes	SISIA II	SIIB3	91
LUM Dominica FON	woman	45-55	1155508757	678490762	no	SISIA II	SIIB3	32
MAFFO Rose	woman	45-55	1172242942	675726213	yes	SISIA II	SIIB3	73,72
MANJI VERONICA	woman	55 et plus	108627534	677347810	yes	SISIA II	SIIB3	81,83
MASAHCH Delphine Mbaku	woman	25-45	114625129	675322208	yes	SISIA II	SIIB3	16,17
MBAKO Emmanuel Lemopi	man	25-45	115967803	674289893	yes	SISIA II	SIIB3	44
MBOUKEU Ernest	man		1155761493	676497539	yes	SISIA II	SIIB3	92
MEFOR FORSTER Mbakah	man	25-45	108295678	677498010	yes	SISIA II	SIIB3	18
MOFFO Patrice	man	25-45	108229387		yes	SISIA II	SIIB3	86
NDEMAH George	man	55 et plus	106860693	677884811	yes	SISIA II	SIIB3	61,59
NDIKUM Edison Che	man	45-55	1115159557	673948766	yes	SISIA II	SIIB3	48
NEBA AYONWI Mathias	man	55 et plus	116718864	675817629	yes	SISIA II	SIIB3	49
NENYENG Fidelis	man	25-45	1176459374	675015659	no	SISIA II	SIIB3	44,45,46,47
NGANJI GENESIS TAKLE	man	45-55	1017152198	677434244	yes	SISIA II	SIIB3	31
NGUFOR Pascal	man	55 et plus	110011833	677067524	yes	SISIA II	SIIB3	15

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

NGWINGSANG Grace	woman	45-55	117520349	674681749	yes	SISIA II	SIIB3	24
NJI Tamun Emmanuel	man	45-55		677898917	yes	SISIA II	SIIB3	30
NJIMO George	man	45-55	111008193	677515820	yes	SISIA II	SIIB3	70,71
NOUGHOUO Joseph	man	45-55	115967779	677736978	yes	SISIA II	SIIB3	74
NSODLEKA John Ngah	man	55 et plus	115544319	675552680	no	SISIA II	SIIB3	15
NTUMSI Vikain MARY VIFANSI Ronald	man	45-55	114882759	650729461/674489558	yes	SISIA II	SIIB3	21,22
PENN VIVAN	woman	25-45	1180666383	670437298/677515779	yes	SISIA II	SIIB3	89
QUINTA NATANG MUTETE	woman	45-55	117931868	675013852/673294006	yes	SISIA II	SIIB3	29
SALIFU LINJOU MAMAH	man	55 et plus	115753280	677684340	yes	SISIA II	SIIB3	53,52
Samuel FINYAH Mashang	man	45-55	1185620441	677374994	yes	SISIA II	SIIB3	12,13,14
TAMGYIE Christina	woman		6800006F2503251	677150114	yes	SISIA II	SIIB3	23
TAMUN Festus NDIFOR	man	55 et plus	110733604	677840207	yes	SISIA II	SIIB3	19,28
TCHOFFO Tematic	man		8705080f2503125	671488557	yes	SISIA II	SIIB3	18
TOH Margarete Kibong	woman	45-55	1193287094	679867671	yes	SISIA II	SIIB3	51,50
WINIEFRED AKIAMBOM	woman	45-55	115761866	677261546	yes	SISIA II	SIIB3	85,84,87
ALLOH GODLOVE	man			675553005	yes	SISIA II	SIIB4	19
ASHU MBOM Lionel	man	25-45	108590753	670281445	yes	SISIA II	SIIB4	25
dessap jacques	man	45-55	107157147	651828650	yes	SISIA II	SIIB4	52
DEUGUEM Martin	man	55 et plus	1190652373	671053837	yes	SISIA II	SIIB4	18
fogha dieudonne	man	45-55	117931621	678514704	yes	SISIA II	SIIB4	9,10

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

NDONG Micheal NKWIH	man	55 et plus	116762621	675394042	yes	SISIA II	SIIB4	24
NELEH Paul BEJONEH	man	55 et plus	110107615	677150221	yes	SISIA II	SIIB4	1A,33
njah peter ngala	man	55 et plus	1,10811E+12	677981432	no	SISIA II	SIIB4	12,13,14
NKETIA Peter	man	55 et plus	117436305	677306535	yes	SISIA II	SIIB4	7,8
NTUMSI Vikan Mary	man	45-55	117691891	674489558	yes	SISIA II	SIIB4	21,22
Paul FOLASONEY TANGYE	man	45-55	1115157874	610437998	yes	SISIA II	SIIB4	6
PEZAH PETER ALOMOWING	man	45-55		677297210	yes	SISIA II	SIIB4	4
SHU ROBERT	man	55 et plus	111009641	677511224	yes	SISIA II	SIIB4	74,73,75
WIRBA Patrick	man	55 et plus	112105342	672150781	yes	SISIA II	SIIB4	27,28
yangeh muntong thomas	man			677847512	yes	SISIA II	SIIB4	1b
YUH Loveline	woman	25-45	115163959	674859788	no	SISIA II	SIIB4	13
AKEH NGONG DANIEL	man		119386044	765428413	yes	SISIA II	SIIB5	101
AKUMBOM EVARISTUS	man	25-45	1162277216	677944566	yes	SISIA II	SIIB5	93
ANGUH NSOBAM STEPHEN	man	45-55	107698120	677415414	yes	SISIA II	SIIB5	116
anna vuban	woman	55 et plus	116662242	679202668	no	SISIA II	SIIB5	44
ASTA SHIFU MUSAH	man	45-55	117627594	653825933	yes	SISIA II	SIIB5	107
ATEFON SILVERIUS CHIA	man	45-55	111510171		yes	SISIA II	SIIB5	21
AZOBI ABONGYAH VINCENT	man	55 et plus	108439506	681632889	yes	SISIA II	SIIB5	52 53 54
CHANGONG JENNET MBIBU	woman	45-55	114058608	674161923	yes	SISIA II	SIIB5	48
CHI EUNICE BI	woman	45-55	1189912832	678718557	yes	SISIA II	SIIB5	103
CHI ROSALINE FRU	woman	55 et plus	11397271	674104649	yes	SISIA II	SIIB5	125

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

DEINGWE NOEL NGIYHEH	man		117806580	678505190	yes	SISIA II	SIIB5	35 36
DJOUMESSE MATHIAS	man	45-55	1175414368	696602434	yes	SISIA II	SIIB5	112,113
DOROTHY MUNAI NGEH	woman		117185360	677956036	yes	SISIA II	SIIB5	28,30,31
DOROTHY MUNAI NGEH	woman		117185360	677956036	yes	SISIA II	SIIB5	28,30,31
FATIA JONES	woman	25-45	114555772	674609004	yes	SISIA II	SIIB5	56
FEN VIKESI	man	55 et plus	1185615916	677914012	yes	SISIA II	SIIB5	27
FOSSO PIERRE	man	55 et plus	103312820	677840325	yes	SISIA II	SIIB5	117
GOPTÉ PHHILOMINA NENGOH	man	45-55	10867648	677482895	yes	SISIA II	SIIB5	68 71 72 73
GWE MIRIAM KULIE	woman	45-55	110711394	670643104	yes	SISIA II	SIIB5	22
JACOB FONJENG	man	45-55	110998051	677236108	yes	SISIA II	SIIB5	69,7
kuttliy elizabeth	woman	45-55	118754962	699469690	yes	SISIA II	SIIB5	121
LALAK ROSALINE	woman	45-55	117345424	699638418	yes	SISIA II	SIIB5	38 41
LEGNIDA LACMAGO ERNESTINE	man	25-45	111511713	652219976	yes	SISIA II	SIIB5	7475
MABONGALE MARCEL	man	25-45	110470042	674479320	yes	SISIA II	SIIB5	55
MALIH CHE ABEL	man	45-55		677303632	yes	SISIA II	SIIB5	
MANGE PRUDENCIA ATUMANDONG	woman	45-55	1178378467	679709668	no	SISIA II	SIIB5	83
MARPAH CATHERINE	woman	45-55	118281277	699469679	yes	SISIA II	SIIB5	50
MRS NGEWEI ANGELLA	woman	45-55	114322315	679999182	yes	SISIA II	SIIB5	61
NGEGAH CHO IRENE	woman	25-45	116060390	677001831	yes	SISIA II	SIIB5	40 42

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

NGONO ALOMBA GEORGE	man	55 et plus	110966967	677261025	yes	SISIA II	SIIB5	10 11
nsei hall	man			677236108	yes	SISIA II	SIIB5	37
PEKWANKWI LOUIS	man	45-55		677042826/677556290	yes	SISIA II	SIIB5	67
PETER GUMUH AKUCHU	man	55 et plus	108602207	655258465	yes	SISIA II	SIIB5	105 106 98 95 97
SENDZE NGORAN DANIEL	man	55 et plus	107990924	675205955	yes	SISIA II	SIIB5	45
TADONTSA PIERRE	man	45-55	109270133	677471092	yes	SISIA II	SIIB5	79
TALE VOFFO FERDINAND	man	45-55	110334733	677263633	yes	SISIA II	SIIB5	94
TEITIO THOMAS	man	45-55	108999902	696014785	yes	SISIA II	SIIB5	56
TIKENG AUGUSTINE	man	45-55	116552073	675618893	yes	SISIA II	SIIB5	110
TOJIOU MARY	woman	45-55	1178378451	675746637	yes	SISIA II	SIIB5	65
TSAFO SUYO GEORGE	man	45-55	1141584454	670091319	yes	SISIA II	SIIB5	121
TSIAMBOM DIVINE	man	45-55	114960207	675982712	yes	SISIA II	SIIB5	51
VIBAN CYPRIAN YUKA	man	45-55	11566037	677042210	yes	SISIA II	SIIB5	73,74,75
VIBAN PATRICK MAWO	man	45-55	114158352	678390405	yes	SISIA II	SIIB5	78
VIMAAH EUNICE JAFF	man	45-55	117438300	670148201	no	SISIA II	SIIB5	55
VITENSI FRANCIS	man	45-55	117700967	677927434	yes	SISIA II	SIIB5	14
ZUEKOUO ROSALINE	woman	45-55	110012397	677916965	no	SISIA II	SIIB5	59,6
ALFRED NDINGSA	man	55 et plus	1110122790	677323358	yes	SISIA II	SIIB6	3 4 5 6 7
ANDON NDI FLORENCE	woman	45-55	111377395	675079167	yes	SISIA II	SIIB6	1
ASOBO Eric PUMAH	man	45-55	109571125	677438892	yes	SISIA II	SIIB6	34
BOBE DJAM Richard Kube	man	55 et plus	107640564	677658794/693657641/664378744	yes	SISIA II	SIIB6	11,16

ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4

BUDI GODLOVE TANTOH	man	25-45	111492810	675005911	yes	SISIA II	SIIB6	8 9
Caroline EBOT NTOR	woman	45-55	111246954	677914033	yes	SISIA II	SIIB6	93,92
DJIMELI MAFFOU JEAN HILAIRE	man	45-55	108439668	699879551	yes	SISIA II	SIIB6	78 79
FOSI JULIANA	woman	45-55	11086090801	676682588	yes	SISIA II	SIIB6	50 51 52 53 54 56 55 57
GAVABI CHRISTOPHER GANA	man	45-55	107840170	675619418	yes	SISIA II	SIIB6	61
GOUNGOURA SHETOU NDANJI	woman	55 et plus	116655707	675133595	yes	SISIA II	SIIB6	42 43
KENNE GODELIVE ADELETTE	woman	25-45	109812077	677835095	yes	SISIA II	SIIB6	62
KENVO BONIFACE	man		113337337	677412064		SISIA II	SIIB6	34
KONGLA MIRIAM	woman	55 et plus	1183461991	670398492	yes	SISIA II	SIIB6	77
LUM BELTHA CHE	woman	45-55	115914102	677001044	yes	SISIA II	SIIB6	63 64 65 66
MAKWONDO TOH FIDELIS ADOLF	man	45-55	112184445	677980923	yes	SISIA II	SIIB6	38 37
MARY TEFORLACK NGWEMUTAH	woman	55 et plus	107525209	677646536	yes	SISIA II	SIIB6	86,87
MUKOH JENNETTE	woman	25-45	107568267	670117500	yes	SISIA II	SIIB6	88
NDAKA Nkwenti	man	45-55	108577868	677964146	yes	SISIA II	SIIB6	83
NKWENTI DANIEL	man	45-55	115047365	675008165	yes	SISIA II	SIIB6	21 22 23
NYUYDZE Bruno Tata	man	25-45	1149604450	675321760	yes	SISIA II	SIIB6	76
PHUNCH JONES NSHOM	man	25-45		677359311	yes	SISIA II	SIIB6	39 44 40
RUTH Jull SAMKUBAM	woman	55 et plus	1096877835	677740482	no	SISIA II	SIIB6	10,12

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

SEMA JOSEPHINE	woman	45-55	1185673535	675459366	yes	SISIA II	SIIB6	58 59 60
SONDJIEU REGINE	woman	45-55	111754918	677813116	yes	SISIA II	SIIB6	46 47 48
TANTO John Tanyu	man	45-55	11335769	674106948	yes	SISIA II	SIIB6	89
TENGU MARTINE	woman	45-55	115047382	678927026	yes	SISIA II	SIIB6	67 68 69 70 71
AJUMESI JOSEPH	man	45-55	106437125	677677030	yes	SISIA III	SIIB1	63
ASAHA TIDO BERTO	man	25-45		675467617		SISIA III	SIIB1	40,50,51
CHIFU ALFRED	man	45-55	109287185	677491603	yes	SISIA III	SIIB1	54,55,58
DJIMELI BONIFACE	man	45-55	108969199	677492433	yes	SISIA III	SIIB1	57
FOWANG STANISLAS VUSTILE	man	55 et plus	112947455	677661363	yes	SISIA III	SIIB1	25,22
KAM ANDRE	man	55 et plus	1085892188	675793209	yes	SISIA III	SIIB1	18
KENNE EILARE	woman	25-45	117941187	677654128	yes	SISIA III	SIIB1	1
KUBANG MBEIH JOSEPH	man		115761174	677315061	yes	SISIA III	SIIB1	10,11,12,13
KUETTE CHINDA CHRISTOPHE	man	25-45	1076815165	670945834	yes	SISIA III	SIIB1	9
NCHUNK ATENGONG SIMON	man	25-45	109438782	675616079	yes	SISIA III	SIIB1	58,59
NDIFOR JOSEPH	man	55 et plus		679334075	yes	SISIA III	SIIB1	68
NDIFOR SIMON	man	55 et plus	117904955	697981026	yes	SISIA III	SIIB1	61,6
NYASO DZEH DIVINE	man	45-55	107841965	677927735	yes	SISIA III	SIIB1	35,36,37
NZIALI SIMO DALE GHISLAIN	man	25-45	110733630	650722500	yes	SISIA III	SIIB1	33,33'
ODILIA FUFANG VEMOTEH	woman	55 et plus	1140312709		yes	SISIA III	SIIB1	23,24,26
TALLA PIERRE	man	55 et plus	115552055	677913914	yes	SISIA III	SIIB1	30
TCHEMOBE ESTHER	woman	45-55	100100728	677764105	yes	SISIA III	SIIB1	66,67



**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

TCHIO BENJAMIN	man	25-45	116221857	674837838	yes	SISIA III	SIIB1	65
TIWEBYSE DANIEL BUBEA	man	55 et plus	11432203884	677835336	yes	SISIA III	SIIB1	5,6
TSINDA THERESE	woman	45-55	1114453502	681092221	yes	SISIA III	SIIB1	28
WINIFRED NGUM EPSE TITA	woman	25-45	114812699	675359620	yes	SISIA III	SIIB1	32
ABANDA SALLY ACHEBILI	woman	45-55	1136982299	677184264	yes	SISIA III	SIIB2	26
FENG JOSEPHINE	woman	45-55	116382618	677360228	no	SISIA III	SIIB2	4
FUERUPA ANTHONY PEWOWAH	man	25-45	1155532828	678399716	no	SISIA III	SIIB2	3
KENGNE EMERANCE PHANIE	woman	25-45	108599348	676684977	yes	SISIA III	SIIB2	32'
KONFOR ISAAC NGAHYINKFU	man	45-55	114158627	677981088	yes	SISIA III	SIIB2	21
TATAH GIDEON FORAWAH	man	45-55	109780444	677839562	yes	SISIA III	SIIB2	2
TUMENTA BERTHA YABAI	woman	45-55	116552217	675107106	yes	SISIA III	SIIB2	10
VUZUFAMBON PAULINE	woman	55 et plus	113688170	677773055	yes	SISIA III	SIIB2	1
YONTA ALAIN SERGE	man	25-45	111733352	677660648	yes	SISIA III	SIIB2	9
CHINDO ANDREW NDAM	man	45-55	1128190125	677299565	yes	SISIA III	SIIB3	61
DOLA Jisline	woman	45-55	116227418	676572807	no	SISIA III	SIIB3	64, 65
FRANKLIN	man	15-25		673558123	no	SISIA III	SIIB3	62'
GAAH EMMANUEL CHE	man		1105282035	677389152	yes	SISIA III	SIIB3	25
KERNYUY PETER CHIN	man	45-55	1185487466	650566019	yes	SISIA III	SIIB3	24
KEUMEN CHARLOTTE	woman	45-55	117345165	675528772	yes	SISIA III	SIIB3	29,3
KUNCHU PETER ATANGA	man	45-55	1136885655	677966434	yes	SISIA III	SIIB3	58

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

LONTCHI MICHEL	man			679834500	yes	SISIA III	SIIB3	
MENANG GEORGE CHURCHILL	man		107335915	671816775	yes	SISIA III	SIIB3	8
NDIFO GABRIEL NDANG	man	45-55	1141667906	673374109	yes	SISIA III	SIIB3	62
NFOR MAGALINE YELOH	woman	25-45	111964620	671148127	yes	SISIA III	SIIB3	10
NYINGCHO MARY MADI	woman	45-55	1081521394	695063776	no	SISIA III	SIIB3	36
SONGNOVA PIERRE	man	55 et plus	1171220448	677190540	yes	SISIA III	SIIB3	46
SONGOU THOMAS	man	45-55	117541386	675793509	yes	SISIA III	SIIB3	67
TATA BLESSING BONFOGHA	man	25-45	117347564	672486302	yes	SISIA III	SIIB3	2
TATA SABASTINE ADAMU	man	25-45	1085778233	675831719	yes	SISIA III	SIIB3	49
TIKU WILSON TANYI	man	45-55	1172238286	677640704	yes	SISIA III	SIIB3	32,33
TINDANG GILBERT	man	25-45	111277156	677041885	yes	SISIA III	SIIB3	23
TIOKANG ARIANE BURELLE	man	45-55	108652969	677660724	yes	SISIA III	SIIB3	1
ZANGUE PRUDENCE	woman	25-45	114658915	653269324	yes	SISIA III	SIIB3	64
TIFFE Tchowata Doriane	woman	25-45	109506064	675777641	yes		SIIB3	63
AKUCHU PHILIP MIMARY	man	55 et plus	1172242775	699900682	yes	SISIA III	SIIB4	17
DJOKO THERESE	woman	45-55			yes	SISIA III	SIIB4	36
GOULA SONKOUÉ CHARLES	man	45-55	110959384	677866230	yes	SISIA III	SIIB4	33,34,38
GUEMMOGNE	man		1107339278	699828224	yes	SISIA III	SIIB4	13,15
KUETE SAM DUGLASS	man	45-55	109487036	678936495	yes	SISIA III	SIIB4	48
MANGIE HELEN	woman	25-45	117926421	675839954	no	SISIA III	SIIB4	5
MTAKOH JOSEPH	man	45-55	114321279	675795743	yes	SISIA III	SIIB4	7,11

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

MELACHIO ELIE	man	55 et plus	115544484	677941139	yes	SISIA III	SIIB4	24
MELASSI YVETTE	woman	25-45	1129465525	695150821/650560879	no	SISIA III	SIIB4	45'
MENANG Emmanuel	man	45-55	113906320	677763701	yes	SISIA III	SIIB4	7
MUNDI HELENE	woman	45-55	117434067	677471583	yes	SISIA III	SIIB4	36,67
NGODA DELPHINE	woman	45-55	107157110		yes	SISIA III	SIIB4	15
NJETA GODLOVE	man	45-55	117926311	675128549	yes	SISIA III	SIIB4	31
NKEZI ESTHER NGWINGMACHA	woman		1090021751	675394200	no	SISIA III	SIIB4	14
NYAMUKONG EMMANUEL	man	45-55	110072502	677233028	yes	SISIA III	SIIB4	25
PEZOH FRANCIS	man	25-45		675590372	yes	SISIA III	SIIB4	42,43,44,39
POUGOU HONORE	man	45-55	116061301	677684358	yes	SISIA III	SIIB4	10
SANJI JOHN ACHA	man	55 et plus	110860685	679946987	yes	SISIA III	SIIB4	24,26
SIRRI THERESA	woman	55 et plus	1166621843	675528419	no	SISIA III	SIIB4	14
TANTOH JONAS MUSA	man	55 et plus	111099140	677839414	yes	SISIA III	SIIB4	45,46,47
WEPNGONG JULIUS BANTAR	man	45-55	108411649	677471499	yes	SISIA III	SIIB4	32
NGAFOR JONATHAN NUGHO	man	45-55	113106389	677323387	yes	SISIA IV	SIIB4	34,36,37
KENYAM ROSALIE	woman	45-55	111110259	674785535	yes	SISIA III	SIIB5	31
NGEH NJOYA JOHNSON	man	45-55	117185013	677866476	yes	SISIA III	SIIB5	5
SAM NDIFOR	man	25-45		678926604	yes	SISIA III	SIIB5	3,4
TALLA EMMANUEL	man	45-55	106237908	675611371	yes	SISIA III	SIIB5	1,2
SHOM Augustin	man		1182387473		yes		SIIB5	84

ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4

ALICE Pechudoh	woman	45-55	1172242662	679455431	yes	SISIA IV	SIVB1	122
ANDIN Florence	woman	45-55	1136886308	650840114	yes	SISIA IV	SIVB1	73
ATANGA Stephen	man	45-55	117691990	677357959	yes	SISIA IV	SIVB1	55
BASUMBU MERCY NGOE	woman	45-55	114454070	677990084	yes	SISIA IV	SIVB1	37
BOGNING POUNTOUNG HUGUES	man	25-45	114320174	677212341	yes	SISIA IV	SIVB1	107
CHESI ALFRED FUSI	man	45-55	26206022	677396962	yes	SISIA IV	SIVB1	83
CHONGONG GWEKU MEMBER	man	45-55	113119456	679202319	yes	SISIA IV	SIVB1	52
CHUPOH CATHERINE NKEMKEM	woman	55 et plus	1174383324	677650111	no	SISIA IV	SIVB1	59,61,62
DELE THERESE	woman		111277157	675672251/674297911		SISIA IV	SIVB1	15
DEMAZE VIRGINE	woman	45-55	110076982	677949832	yes	SISIA IV	SIVB1	68
DJOZANG FADAO	man	25-45	27805156	674296414	yes	SISIA IV	SIVB1	52
DOUNLA Rosaline	woman	45-55	1102217367	676417347	yes	SISIA IV	SIVB1	125
EMMANUEL NJAPRIM	man	25-45			yes	SISIA IV	SIVB1	120
ENOH NGOE GUSTAVE	man	45-55	113597785	678780317	yes	SISIA IV	SIVB1	56;57;63
FOMEKON CLAUDE	man	45-55	117353367	674977440	yes	SISIA IV	SIVB1	110
FOSSO NZOKO COLINCE	man	15-25	113607229	674722152	yes	SISIA IV	SIVB1	123
FRANCOISE TEBENNO	woman	55 et plus		677076372	yes	SISIA IV	SIVB1	9
FRU HYGINUS	man	55 et plus	116953834	676243614	yes	SISIA IV	SIVB1	19
FURPNDAP ISMEILLA SERCEDZEM			1095389023	676377357	yes	SISIA IV	SIVB1	1

ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4

GNINPEAN JEAN DANIEL	man	45-55	109601052	67181089/660366032	yes	SISIA IV	SIVB1	74,75
KEOLELOUYE DANIEL	man	45-55	11432089006	677262804	yes	SISIA IV	SIVB1	45
KONFFO EVARICE	man	25-45	107038575	674100529	yes	SISIA IV	SIVB1	20,21
LAGMANGO JOSEPH	man	55 et plus	1173530102	673589721	yes	SISIA IV	SIVB1	69
LAIMO ABIBA DZEKEN	woman		101658998	677829721	yes	SISIA IV	SIVB1	32
LEKOUMBOU GREGOIRE	woman	45-55	112453090	677141744	yes	SISIA IV	SIVB1	115,116
LOFOR Mache Willaim	man	45-55	1109588943	677538309/656445468	yes	SISIA IV	SIVB1	39
LONLA DZOYEM FLORENT	man	25-45	108960338	677042601	yes	SISIA IV	SIVB1	124
LONTSIE MICHEL	man	55 et plus	1107335235	677182240	yes	SISIA IV	SIVB1	109
LOYEM CALVIN	man	25-45	110408468	677271190	yes	SISIA IV	SIVB1	46
MAMGANG CAROLINE	woman		1141602113		yes	SISIA IV	SIVB1	41 42
MELACHIO Agustin Peuwo	man	45-55	111754130	677692967	yes	SISIA IV	SIVB1	113
MELACHIO SEVERIN	man	25-45	107152426	677883937	yes	SISIA IV	SIVB1	92
Mrs MELI LONGTI Alice	woman	45-55	1163981261	674008851	yes	SISIA IV	SIVB1	94
Mrs ROSE MOHAMED	woman	25-45			yes	SISIA IV	SIVB1	77
NDOWOH IRENE NASAH	woman	45-55	1142493886	677364546	yes	SISIA IV	SIVB1	48
NFOR CLEMENT SAMBA	man	55 et plus	10960124	670088274	yes	SISIA IV	SIVB1	35
NGLEWOA FRANKBEI	woman	15-25	113335865	650388402/670478895	yes	SISIA IV	SIVB1	70
NGODA Angeline	woman	45-55	110641389	677571271		SISIA IV	SIVB1	103,102,101,104
NGONIADO WOUALA	man	45-55	108308598	674326067/699778757	yes	SISIA IV	SIVB1	47
NGOUTSAP Pierre Marie	man	45-55	112463175	677755661	yes	SISIA IV	SIVB1	11

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

NGUETSOP Joseph	man	25-45	115052235	676419613	yes	SISIA IV	SIVB1	79
NGUPI FLORENCE	woman		116622997	677397226	yes	SISIA IV	SIVB1	128,129
NGUPI NGELEWO FRANKBEI	man	25-45	113335865	650388402	yes	SISIA IV	SIVB1	131
NSAMDAM GLORY KINGUY	man		1171221633	675394510	yes	SISIA IV	SIVB1	49
SHU David	man	55 et plus	1183473295		yes	SISIA IV	SIVB1	82, 84
SIRRI ROSELINE NIBA	woman	25-45	1175045505	679685600	yes	SISIA IV	SIVB1	77
TANGA AUGUSTIN	man		1171808819	675457580	yes	SISIA IV	SIVB1	112
TASA JEROME TENDONG	man		1155489564			SISIA IV	SIVB1	16,29
TATUH THOMAS SHAMA	man		109785228	675585278		SISIA IV	SIVB1	114,119
TCHINDA Keubou Micarole	woman	25-45	114135267	650313820	yes	SISIA IV	SIVB1	81
TCHOFFO DAVIA	man	55 et plus	110860339	679617269	yes	SISIA IV	SIVB1	54
TIABOU MICHAEL	man	55 et plus	107839016	674605800	yes	SISIA IV	SIVB1	24
TIOGONG Ernest	man	45-55	117508725	676447574	yes	SISIA IV	SIVB1	127
VULELEH Majory	woman		1100729578	652425033	yes	SISIA IV	SIVB1	78
WANGANG JOSEPH NEBA	man	45-55	196904029	672021213	yes	SISIA IV	SIVB1	132
YONTI ABRAHAM	man	45-55	117940653	677829487		SISIA IV	SIVB1	85
YONTI Abraham	man	45-55	117940653	677829487	yes	SISIA IV	SIVB1	98
ALUBONG Georgiana	woman	45-55	117837973	675619500	no		SIVB1	72
ANNA Jinga Rimu	woman	55 et plus	107157423	676857990	yes		SIVB1	85
ASSAH Mbah Jean	man	55 et plus	113679348	676783855	yes		SIVB1	72
AYAFOR Sabastian	man		111099370	651172299	yes		SIVB1	130

ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4

ELECTA	woman	25-45	1099979753	676628039	yes		SIVB1	91
KENNE Victor Lerge	man	55 et plus	109796467	699782305/663658207	yes		SIVB1	88
LOH Nesto	woman	45-55	110362527	673099767	yes		SIVB1	96,95
MARIANA Bunila	woman	55 et plus	1131063638	676248453	yes		SIVB1	86, 87
MBAH Cornelius	man	25-45	115701657	697117387	no		SIVB1	95
MELACHIO Augustin Peuwo	man	45-55	111754130	677692967	yes		SIVB1	113
MELACHO Apolinaire	man	45-55	117904744	675107456	yes		SIVB1	90
NDIFENJOH Nicholine Uenwuh	woman		1179046763	678499574	yes		SIVB1	89
NEMBO Julius Naah	man	25-45	1176495887	676224324/653867563	yes		SIVB1	43
NGUEBO Martin	man	55 et plus	113607086	699879560	yes		SIVB1	33, 30, 31
NGUETSOP Joseph	man	25-45	115052735	698464264	yes		SIVB1	64
NTANGTANG Margaret Pekouna	woman	25-45	NW 02 8101017	675725898	yes		SIVB1	34
PINDO Jean Bosco	man		197001268		yes		SIVB1	100
RASHIDATOU Palalu Baba	woman	45-55	108116314	677466602	yes		SIVB1	58
SENYING Fidelis	man	45-55	dvwo2601051	677064286	yes		SIVB1	111
SHUFOH Cathrine	woman	55 et plus	1174343324		yes		SIVB1	59, 61, 62
TANOAZEU Lawrence	man	45-55	nw025500000	67586133	yes		SIVB1	27
TCHIO Martin Tamukong	man	45-55	110734134	674750932	yes		SIVB1	129
TCHOFFO Petiete Zavier	man	25-45	108610412	677491429	yes		SIVB1	38, 39, 40
YEMENE Innocent Desire	man		1178429287	677385282	yes		SIVB1	113

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

ACHA ZACHARIA	man	55 et plus	196201083	677451557	yes	SISIA IV	SIVB2	98;99;100
AGNES Ngwing	woman	25-45		677952085	yes	SISIA IV	SIVB2	80
AKO NZELEFACK GODFRED	man	25-45		677813060	yes	SISIA IV	SIVB2	76,78,79
AMBE CHRISTINA LUM	man		24403090	655528270		SISIA IV	SIVB2	4;3;2
CHIA Milcah Mbong Nange	woman	25-45	107596890	674110498	no	SISIA IV	SIVB2	5
DIANGHA Emmanuel Jum	man	45-55	115454117	675376089	yes	SISIA IV	SIVB2	64, 59
DIFFO Zoyem	man	25-45	108413325	679138098	no	SISIA IV	SIVB2	55, 56, 59
DJOUSI HONORINE	woman	45-55	114058685	672921050	yes	SISIA IV	SIVB2	103
DOUANLA Thomas	man	25-45	110945215	674652144	yes	SISIA IV	SIVB2	79
DOUNGMO Dorette	woman	25-45	1150578793		yes	SISIA IV	SIVB2	75
DOUNGUE Serge	man		11547380	655181389/676461688	yes	SISIA IV	SIVB2	89
FOTIE AURELIE	woman	25-45	117994170	681707993	yes	SISIA IV	SIVB2	55
GOUANFOUO CELESTIN	man	45-55		674574866	yes	SISIA IV	SIVB2	50
KEGNE Meplen	woman	25-45	107566388	677135631		SISIA IV	SIVB2	95,96
KENSAH Samuel NIFOR	man	45-55	110755814	655627348	yes	SISIA IV	SIVB2	71
KUA Akong Irene	woman	55 et plus	1114623790	673572371	yes	SISIA IV	SIVB2	29
KUEKOU Claude	man	45-55	114944896	677916991	yes	SISIA IV	SIVB2	22
LONTIO ANNE	woman	25-45	117351683	675553324	yes	SISIA IV	SIVB2	104,104'
MAFFO Fopa Cedric	man	25-45	109687580	678496741	yes	SISIA IV	SIVB2	86,87
MAFOUO Boniface	man	45-55	107640828	677693543	yes	SISIA IV	SIVB2	91, 92
MBIYDZENYUY DAVID	man	25-45	114052877	679455376	yes	SISIA IV	SIVB2	115



**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

MEGUIE NGUEFOUE SYLVIE	woman	25-45	117351682	653843318	yes	SISIA IV	SIVB2	102
MELONG FEDERIC	man	45-55	102392065	675528035	yes	SISIA IV	SIVB2	88
MONKOUÉ NICOLINE Marie	woman		1154667071	677367960	yes	SISIA IV	SIVB2	110
NCHINDA JENNET	woman	45-55	117946356	677233426	yes	SISIA IV	SIVB2	83
NDIKUM BIH	man		27401178	651027117		SISIA IV	SIVB2	4;5
NGEZAC FRIDA	woman	45-55	109487235	675358469	yes	SISIA IV	SIVB2	16
NGOUFO MEWA GABRIEL	man	55 et plus	195300004	675879934	yes	SISIA IV	SIVB2	101
NGOUHO GERMAINE	woman	25-45	109571114	671642703	yes	SISIA IV	SIVB2	123
NGUPI DANIEL	man	55 et plus	110860912	676683136	yes	SISIA IV	SIVB2	69,68
SOGNA MARCELLE	woman	45-55	114873940	677077092	yes	SISIA IV	SIVB2	32
SOPTCHOM Innocent	man	45-55	115550916	677318590	yes	SISIA IV	SIVB2	2, 3, 4
TACHA THOMAS	man	45-55	117926309	677069768	yes	SISIA IV	SIVB2	20
TAKAM Andre	man	55 et plus	1114911004		yes	SISIA IV	SIVB2	82
TAMBOU ACHO ALOYSIUS	man	55 et plus	1171938397	676514427	yes	SISIA IV	SIVB2	40
TOUODZEU Magie	woman	45-55	114871388	677386353	yes	SISIA IV	SIVB2	90
TSOKENG Mathias Innocent FORBAH	man	45-55	111515849	694354698	yes	SISIA IV	SIVB2	81
CHRISTIAN Ndas tchatchouang	man	45-55	nw02690829	677023267/679835236	yes		SIVB2	53, 62
DZEUTOUO Vincent	man	45-55	1136904457	677179182	yes		SIVB2	21
ESTHER Zonkang	woman	45-55	nw 025911088		yes		SIVB2	12, 13, 14
KINGSLEY Nembo	man	25-45	1182149857	677297256	yes		SIVB2	121

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

KONGE Foich	woman	45-55	114555584	676307566	yes		SIVB2	120
MANE Rosaline	woman	45-55	116227329	675504129	yes		SIVB2	109
MBOGNOU Mantho Judith Flore	woman	45-55	109488644	651829211	yes		SIVB2	17; 18
MENKEMAI Martha	woman		1141158070	652127686	yes		SIVB2	95
NEGHANG Jacob	man	45-55	117353097	677893821	yes		SIVB2	41
NGONG Henry Muleng	man	45-55	114166486	677491350	yes		SIVB2	114
SOBMEKONG Norbert	man	45-55	112661258	675263853	yes		SIVB2	85
TCHINDA Nanken	man	25-45	1182146472	677085043	yes		SIVB2	27
TCHOFFO Jean Paul	man	45-55	110407661	678321280	yes		SIVB2	94
TIA Jean Claude	man	45-55	112946727	677891058	yes		SIVB2	84
WATIO Tsakou Elise	woman	45-55	114052663	670240690	yes		SIVB2	116
DOUANLA Eric	man	45-55	111110234	67738732	yes	SISIA III	SIVB3	27
NGUFOR George ngongla	man	25-45	111255369	677364403	yes	SISIA III	SIVB3	18, 19
AKALA Thomas	man	55 et plus	1161603250	676119163	yes	SISIA IV	SIVB3	29
CHEFOR Bernard	man	15-25	115391140	675994216	yes	SISIA IV	SIVB3	32
GASAH Cyprian Tamfu	man	45-55	109609801	673298984	yes	SISIA IV	SIVB3	33
KIABOM Fidelia Chambom	woman	25-45	10cmr 1171806387	670254555	yes	SISIA IV	SIVB3	10
LEPAMON Thomas	man	55 et plus	11075856508	677262598	yes	SISIA IV	SIVB3	26
MANFOUO Joseph	man	25-45	178633425	670877138	yes	SISIA IV	SIVB3	38, 24
NANKEU Bernard Theophile	man		nw012116293071	671688842	yes	SISIA IV	SIVB3	87
NGNINPA Thomas	man	45-55	nw02 112463234	679451918	yes	SISIA IV	SIVB3	31

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

NGOUEM Fam Philoman	man	45-55	114783653	677948007	yes	SISIA IV	SIVB3	4, 5
TELA Jeremiah Awa	man	45-55	1110537662	677916950	yes	SISIA IV	SIVB3	17
TITA Fonjah Beatrice Lima	woman	45-55	1187869191	679201565	no	SISIA IV	SIVB3	3
TOUKEM Jean Claude	man	55 et plus	115455008	676931146	yes	SISIA IV	SIVB3	14
TSITOH EMMANUEL NDANSI	man	45-55		677564646	yes	SISIA IV	SIVB3	14
WASETOP Jacque	man	45-55	114166137	670648764	yes	SISIA IV	SIVB3	27
NDJOLEWO Francois	man	55 et plus	112661041	673206224	yes		SIVB3	22
REGINA Awah	woman	45-55	1084085084	675935071	yes		SIVB3	23, 23
TSAYEM Onorine	woman	55 et plus	1076826543	677387531	yes		SIVB3	28
ABI MOSES NJEH	man		113906492	675655899	yes	SISIA IV	SIVB4	18
ADANGWA ACHELENGWA	man	55 et plus	107960532	677980999	yes	SISIA IV	SIVB4	39,4
AMBE PRESCILIA LEM	woman	45-55	111511843	675936889	yes	SISIA IV	SIVB4	1
ASAHNGONG Martin	man		1180377292	670225666	no	SISIA IV	SIVB4	65
BITUA JULIUS BOBGA	man	45-55	111628229	677539534	yes	SISIA IV	SIVB4	33
BONJAP NGENIAK ELISABETH	woman	55 et plus	114113615	679363689	yes	SISIA IV	SIVB4	75
DGAYIE LEOPOLD	man	25-45	1175698894	675008252/663162644	yes	SISIA IV	SIVB4	29
DOGMO Leon Duclos	man	45-55	nw012 116292080	674405810	yes	SISIA IV	SIVB4	5, 6
DZEFANCHOK CHINDA MARTENIA	woman	45-55	1102159418	677787750	yes	SISIA IV	SIVB4	5'
DZOYEN JEAN PIERRE	woman	55 et plus	115050513	675529426	yes	SISIA IV	SIVB4	15
FOMEKONG Boniface	man	45-55	114873698	670389938	yes	SISIA IV	SIVB4	28

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

FOPA JOSEPH	man	45-55	1096695930	674549000/655028818	yes	SISIA IV	SIVB4	70,71
JOH HENRY MBIMBE	man	55 et plus	106437264	673302578	yes	SISIA IV	SIVB4	82,83
KIBEH KIMBI CYPRIAN	man	25-45	114320111	670434215	yes	SISIA IV	SIVB4	27
KOUGANG ARMAND CHARLES	man	45-55	112661150	677261801	yes	SISIA IV	SIVB4	77,76
LEJIOGUIA Joseph	man	55 et plus	1109476440	670384966	yes	SISIA IV	SIVB4	12
MBI NAH JOHN KITU	man	55 et plus	116293115	674597560	yes	SISIA IV	SIVB4	69 68 67
MELI ADELIN PUTCHERIE	woman	55 et plus	115656486	679685241	yes	SISIA IV	SIVB4	47
MENIMOH Bertrang	man	45-55	110069706	679368569	yes	SISIA IV	SIVB4	14
MFORBUH ASANGBE	man	55 et plus	103990127	672171451	yes	SISIA IV	SIVB4	49
Mr. LAWRENCE	man	45-55	117667350	677022142/674285443	yes	SISIA IV	SIVB4	50
NEBU RICHARD	man	45-55	109100126	650199629	yes	SISIA IV	SIVB4	87,88
NFORMI NGALA JOSEPH	man	55 et plus	117691665	675321763	yes	SISIA IV	SIVB4	65 66
PEYIN ERIC	man	45-55	117434330		yes	SISIA IV	SIVB4	63
TADOUNYEN Jean Richard	man	25-45	111000745	677263005	yes	SISIA IV	SIVB4	48
TAPINDJI NORBERT	man	45-55	1183561513	679368756	yes	SISIA IV	SIVB4	42
TOFUGAH Gladys	woman	45-55	113885042		yes	SISIA IV	SIVB4	57
TSONA BONGWA Florantine	woman	25-45	110012001	676480517	yes	SISIA IV	SIVB4	13
YOFENDE Cyprian Tata	man	55 et plus	117741883	677881174	yes	SISIA IV	SIVB4	82,84
ASAIA Ngong Martin	man	55 et plus	1150560352		yes		SIVB4	21, 22, 23, 41
FOUOMENE Pierre	man	55 et plus	1177784302	677352827	yes		SIVB4	79
LAPA Lucas	man	45-55	1166527484	675204717	yes		SIVB4	84

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

NAMUKONG Lonsi Glouis	man	45-55	1161604940	679686059	yes		SIVB4	91
NGO'IBI Jarque	woman	45-55	115654394	678924491	yes		SIVB4	17
NGUEMAZON Songye	woman	45-55	115007799	675586739	yes		SIVB4	16
ODILIA Mankaa	woman	25-45	1169537811	677383536	yes		SIVB4	92
TCHIAZE Caroline	woman	25-45	1176673592	672525612	yes		SIVB4	92
WAGOUM Francois	man	45-55	1150562583	675206183	yes		SIVB4	91
CHUMBOL Dorothy Weh	woman	45-55	1146588256		yes	SISIA III	SIVB5	1
ATOH HENRY SHU	man		1183257476	681072810		SISIA IV	SIVB5	92
BALGAH ROLAD AZIBO	man	25-45	110603981	670511067	yes	SISIA IV	SIVB5	71
BI GYODYS WASANG	woman	45-55	107165762	676761603	yes	SISIA IV	SIVB5	108
BIH RACHEL	woman	25-45	110998268	681728530	yes	SISIA IV	SIVB5	91
CHE ASSANJI John	man	55 et plus	111484064	675103601	yes	SISIA IV	SIVB5	110111
CHINDA DINWI Jonhson	man	45-55	1102159326	677491793	yes	SISIA IV	SIVB5	43, 44, 42
DJOUDA Marcoys	woman	45-55	1141279177		yes	SISIA IV	SIVB5	6,7,8,9,10
DJUJIKEM Anne	woman	45-55	117901737	677022716	yes	SISIA IV	SIVB5	128
GAHAN BUBA CATHERINE	woman	45-55	1167625778	670367786/696072884	yes	SISIA IV	SIVB5	79
JAQUELINE NGEH AZIBO	woman	45-55	106231290	677640973	no	SISIA IV	SIVB5	77
KENUNE Augustin	man	45-55	1162934674	677386997	yes	SISIA IV	SIVB5	139
KEUNANG Albert Marie	man	45-55	1160994861	699879459	yes	SISIA IV	SIVB5	28
KOUMATIO SAKOU Jildas Abegeo	man	25-45	110635553	677531426	yes	SISIA IV	SIVB5	31

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

LAAH ELVIS GUMI	man	25-45	114113723	675803808	yes	SISIA IV	SIVB5	100'
MALEPA REGINA	woman	45-55	113979511	670384730	yes	SISIA IV	SIVB5	144,145
MBOUKEU Adeline	woman	45-55	nw19 117628985	679136125	yes	SISIA IV	SIVB5	78
MELONG FREDENIC	man	25-45	102392065	675528035	yes	SISIA IV	SIVB5	138
MONDUNG Jonathan Jong	man	45-55	111255268	677386969/677765924	yes	SISIA IV	SIVB5	146
NDE Jacob Andom	man		1114914038		yes	SISIA IV	SIVB5	89,9
NEGHA AARON SHU	man	45-55	11737161	676379498	yes	SISIA IV	SIVB5	149
NGUEM ALPONES Marcelin	man	45-55	1075960769	675102760	yes	SISIA IV	SIVB5	127
NIBA PETER NGWA	man	45-55	1141536698	675708211	yes	SISIA IV	SIVB5	84;85;86
SHIRI Azaah Julie	woman	55 et plus	111277248	678926147	yes	SISIA IV	SIVB5	117
TADFO JACOB	man		110947960	677587187	yes	SISIA IV	SIVB5	95
TAGHENG JOHN SHUTANG	man	45-55	1103280533	676379786	yes	SISIA IV	SIVB5	23, 26
TAKAM NESTOR	man	45-55	1155499749	67940730	yes	SISIA IV	SIVB5	12
TCHOFFO SERGE	man	45-55	110802776	677318566	yes	SISIA IV	SIVB5	143
TCHOULA Elie	man	45-55	1110007181	670538671	yes	SISIA IV	SIVB5	13
TSOMENE Ngouanfou Bertin	man	25-45	115056120	67550354/653591672	yes	SISIA IV	SIVB5	65
WAWO Leocadile	woman	45-55	115549590	676859233	yes	SISIA IV	SIVB5	1
DOH Blessing	woman	45-55	1103284771	674977944	yes		SIVB5	96
TANANJONG Gregory	man	45-55	1079133754	675104876	yes		SIVB5	4, 6
WAGOUM Francois	man		1150562583	675206183	yes		SIVB5	88
ALIYU YEMIH	man	45-55	111253145	676355556	yes	SISIA IV	SIVB6	46

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

ALOT ISAAC ACHE	man	25-45	114113657	677022706/661429030	yes	SISIA IV	SIVB6	8
AMBROSE ACHI	man	45-55	112469964	677041615	yes	SISIA IV	SIVB6	5
ASUMBANG COMFORT NGEI	woman	45-55	106266816	676244350	yes	SISIA IV	SIVB6	21
AWAPAD BEJAMENE ACHA	man	45-55	117667005	677843158	yes	SISIA IV	SIVB6	32
AZAAH EMMANUEL	man	55 et plus	117902478	679686999	yes	SISIA IV	SIVB6	15
BIH ELISABETH	woman	45-55	114157815	674102392	yes	SISIA IV	SIVB6	74 75 76
CHIOGANG GEORGES	man	45-55	1086661020	674845925	yes	SISIA IV	SIVB6	66
CHOFON HENRY SEBINCE	man	25-45	115047412	677139980/694025163	yes	SISIA IV	SIVB6	9
DJIMELI LAURENT	man	45-55	113679156	679369152/699431323	yes	SISIA IV	SIVB6	43
DONGOUO TIBERT	man	25-45	112463314	672639356	yes	SISIA IV	SIVB6	48
DOUANLA DJIMENE JOSIANE	woman	25-45	108130561	675371306	yes	SISIA IV	SIVB6	107
DOUANLA MAURICE	man	45-55	109250710	675727316/655422517	yes	SISIA IV	SIVB6	61
DOUANLA TEDONKEING Charles	man	45-55	109424510	677421290	yes	SISIA IV	SIVB6	10
DOUKING NANGUE MERLAIS	man	45-55	11480486	679338196	yes	SISIA IV	SIVB6	57'
DOUNTSOP RODRIGUE	man	25-45	111277331	675321783	yes	SISIA IV	SIVB6	123
DZEUTOUO Jeanette	woman	25-45	11622761164	652498691	yes	SISIA IV	SIVB6	45
FOKOU Patrice	man	45-55	1114929584	678401444	yes	SISIA IV	SIVB6	72
FOTTO JOSEPH	man	45-55	114090538	674419565	yes	SISIA IV	SIVB6	24
FOULA Herve	man	25-45	117837756	677358567	yes	SISIA IV	SIVB6	12
FOUTATA MAGELLAN	man	45-55	107596663	676379786	yes	SISIA IV	SIVB6	24 27

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

JACOB PENN	man	55 et plus	106658585	672067359	yes	SISIA IV	SIVB6	35
KAFACK GRACE	woman	45-55	111255445	675875911	yes	SISIA IV	SIVB6	14
KAMTA Emmanuel	man		115553144	678241621	yes	SISIA IV	SIVB6	9
KASSE FOUOLOTELA DIEUNEDORT	man	45-55	115753166	675405675	yes	SISIA IV	SIVB6	40
KAYEM	woman	55 et plus	111246766	675007051/696744130	yes	SISIA IV	SIVB6	37
KELESE VITALIS TABIH	man	55 et plus	111534278	677517423	yes	SISIA IV	SIVB6	135 / 136
KENNE DONGMO FRANCOIS	man	45-55	1100729202	677084207	yes	SISIA IV	SIVB6	97
KENNE VALERIE	woman			675708365	yes	SISIA IV	SIVB6	54
KEYANLONG INNOCENT	man	45-55	116227277	677150576	yes	SISIA IV	SIVB6	44
KOHLA VERONICA PHIMI	woman	45-55	110334677	677318289	yes	SISIA IV	SIVB6	11
KONLA Lucas	man	55 et plus	1136431831	674816192	yes	SISIA IV	SIVB6	25
KUOSEH MAUREEN	woman	25-45	115393782	651029001	yes	SISIA IV	SIVB6	182
LAFUO TCHOUMBOU landry	man	25-45	107145706	674518330	yes	SISIA IV	SIVB6	94
LEKUNZE Andreas Nembo	man	45-55	115467228	677067720	yes	SISIA IV	SIVB6	32
LONGCHE MELANIE	woman		107407820	677989826	yes	SISIA IV	SIVB6	72
LONTAH SYLVIE	woman	45-55	117508999	679367273	yes	SISIA IV	SIVB6	71
LUKONG Richard	man	45-55	115561501	677642234	yes	SISIA IV	SIVB6	18,21,22
MANFOUO BRUNO	man	45-55	113679157	675844464	yes	SISIA IV	SIVB6	27
MBEH DENIS NGANGCHI	man	45-55	111255169	677695656	yes	SISIA IV	SIVB6	112113
MELI TCHINDA SEVERIN	man	25-45	110334885	650695816	yes	SISIA IV	SIVB6	73



**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

MENKEMEZE MATHIAS ADZE	man	25-45	116559073	677322945	yes	SISIA IV	SIVB6	98 99
MFORSAH SAMUEL NGWA	man	45-55	175045532	674596341	yes	SISIA IV	SIVB6	9 10
MIMBA NICODEMUS TANGIA	man	55 et plus	111445019	677836245	yes	SISIA IV	SIVB6	1
NAGHE EDWARD ABONKE	man	25-45	116227760	675794004	yes	SISIA IV	SIVB6	1
NDEMENUE SAMUEL	man	45-55	113688516	677788736	yes	SISIA IV	SIVB6	59
NGHONI VENATIUS MBOTI	man	25-45	109687592	674975735	yes	SISIA IV	SIVB6	9
NGONGEH Christian	man	25-45	108116338	677225761	yes	SISIA IV	SIVB6	15
NGOUAGNA BARNABAS	man	45-55	117741948	675958583	yes	SISIA IV	SIVB6	46
NGUIMGO AUGUSTIN VOLTAIRE	man	25-45	117224324	675376415	yes	SISIA IV	SIVB6	63
NGWAH Reymond	man	45-55	107607151	679133386/675553209	yes	SISIA IV	SIVB6	57
NJUOSI Peter Akoni	man	45-55	114873771	677001987/677916437	yes	SISIA IV	SIVB6	36
NUMSIE PAUL	man	55 et plus	108960315	677202798	yes	SISIA IV	SIVB6	8
PA JOE	man	45-55	114365808	673558789/652920050	yes	SISIA IV	SIVB6	28
PHUNEH KAMWO MONICA	woman	45-55	119266101	677010975	yes	SISIA IV	SIVB6	100
ROSALIE LUM	woman	45-55	11539947		yes	SISIA IV	SIVB6	21
SELATSA RAYMOND	man	25-45	1173479291	683755403	yes	SISIA IV	SIVB6	
TANON HENRI BLAISE	man	45-55	115466539	677176933	yes	SISIA IV	SIVB6	62
TAWANGANG THEOPHILE NKWENTI	man		117700976	677433607	yes	SISIA IV	SIVB6	5
TCHOFFO Luc	man	45-55	1186226316	675810156	yes	SISIA IV	SIVB6	30

ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4

TCHOUPOU DIEUNEDORT	DASSE	man	25-45	108412876	679369825	yes	SISIA IV	SIVB6	67
TCHUANYO PAULINE		woman	45-55	111000654	675073351	yes	SISIA IV	SIVB6	29
TENENG NELSON NKAM		man	45-55	113106317	679935205	yes	SISIA IV	SIVB6	121
TEPONOU JACQUES		man	45-55	109098636	677645483	yes	SISIA IV	SIVB6	141
TIWA Michael		man	45-55	1138588961		yes	SISIA IV	SIVB6	14,16
TSATSE PIERRE		man	45-55	111337969	675529607	yes	SISIA IV	SIVB6	60
TSOALA JEAN CLAUDE		man	45-55	116060602	677801043	yes	SISIA IV	SIVB6	150
TUMASANG JUDITH NGUM		woman	45-55	111752664	677618345/674010030	yes	SISIA IV	SIVB6	57'
WADO Thierry		man	25-45	1183282387	672523416	yes	SISIA IV	SIVB6	72
WANGONG GODFRED CHE		man	55 et plus	1182198507	679615738	yes	SISIA IV	SIVB6	33
YEMEFACK BLAISE		man	45-55	117311795	670162983/699088002	yes	SISIA IV	SIVB6	42
YEMELE Jean Paul		man	45-55	1099936676	677297166	yes	SISIA IV	SIVB6	32
YEMELONG ANICET	FERDINAND	man	25-45	1143288968	674588750/681723121	yes	SISIA IV	SIVB6	6
YEMELONG ANICET	FERDINAND	man	25-45	1178397815	675933976/676237788	yes	SISIA IV	SIVB6	7
YOH FRANCIS MUNTEH		man		111246767	677412744	yes	SISIA IV	SIVB6	45 47 50
YONTA ARMAND		man	25-45	104579546	677836230	yes	SISIA IV	SIVB6	35
YONTA ROSALINE		woman	55 et plus	115761578	675997310	yes	SISIA IV	SIVB6	7 8 9
ZEMGO DESIRE		man	45-55	109812076	677650372	yes	SISIA IV	SIVB6	62
ISAAC MABONG CHIA		man		1190654184		yes	SISIA IV	SIVB7	13'

**ETUDE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION / RENOVATION DES QUARTIERS SOUS-STRUCTURES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DE BAMENDA, KRIBI ET YAOUNDE. LOT N° 2 : SISIA à BAMENDA. MISSION 4**

LECKPA NGANGUEKO LYDIE CHANTALE	woman	55 et plus	111008302	675529029	yes	SISIA IV	SIVB7	12
LEMNYUY Francina Berinyuy	woman	45-55	1172701966	677077239	yes	SISIA IV	SIVB7	19
TALA SHELLA MEPONGH	woman	25-45	109138256	679648097	yes	SISIA IV	SIVB7	13
TEKOBBOU ECENIE LAURE	woman		110995514	678420024	yes	SISIA IV	SIVB7	12'
WIRBA Boniface Kiven	man	45-55	107608735	677357082	yes	SISIA IV	SIVB7	18
VICTORINE AGAVIE	woman	45-55	11453556	681642028	yes	SISIA III		
AKITIO	man	55 et plus	114964780	677033731	yes			
ANNA TINGA RIMU	woman		107157423	676857990	yes			
DJUIYFA Valentine	woman	15-25	1112465422		yes			131
LOON NESTOR	man	55 et plus	1147970270	673099767	yes			

**ANNEXE 3 : Détail quantitatif et estimatif des travaux d'aménagement routier du quartier Sisia**

**DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ROUTIER DU QUARTIER SISIA DANS LA VILLE DE BAMENDA : 18 861 ML**

N°	DESIGNATION	Uté	Qté	P.U (HTVA)	P.T (HTVA)
<b>000</b>	<b>INSTALLATION</b>				
001	Installation de chantier	ff	1,00	1 000 000 000	1 000 000 000
002	Amené et repli du Matériel	ff	1,00	1 500 000 000	1 500 000 000
003	Projet d'exécution et Plan de Recollement	ff	1,00	12 500 000	12 500 000
<b>Sous-Total 000</b>					<b>2 512 500 000</b>
<b>100</b>	<b>NETTOYAGE ET TERRASSEMENT</b>				
<b>110</b>	<b>NETTOYAGE</b>				
111	Débroussaillage	m <sup>2</sup>	247 811	1 000	247 810 541
112	Déblais ordinaire mis en dépôt	m <sup>3</sup>	352 643	3 000	1 057 929 049
113	Remblais en graveleux latéritiques provenant d'emprunt	m <sup>3</sup>	398 999	5 000	1 994 996 789
114	Mise en forme de la plâte forme	m <sup>2</sup>	247 811	700	173 467 379
<b>120</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>				
121	Démolition d'ouvrages en béton armé	FF	1,00	30 000	30 000
122	Dépose de buses en béton	ml	6,00	20 000	120 000
123	Décapage terre végétale	m <sup>2</sup>	247 811	1 000	247 810 541

	<b>Sous-Total 100</b>				<b>3 722 164 299</b>
<b>200</b>	<b>CHAUSSEE ET TROTTOIRS</b>				
<b>210</b>	<b>Couche de fondation</b>				
211	Couche de fondation en Grave lattérite ép=20 cm	m <sup>3</sup>	87 215	6 000	523 290 006
<b>220</b>	<b>Couche de base</b>				
221	Couche de base en grave concassée 0/31,5 ou 0/25 ép=15cm	m <sup>3</sup>	32 575	45 000	1 465 882 347
<b>230</b>	<b>Imprégnation</b>				
231	Imprégnation Sablée	m <sup>2</sup>	247 811	1 000	247 810 541
<b>240</b>	<b>Enduits superficiel</b>				
241	Couche d'accrochage	m <sup>2</sup>	247 811	3 500	867 336 894
<b>250</b>	<b>Enduits</b>				
251	Béton Bitumineux ép=5Cm	m <sup>2</sup>	8 152	10 000	81 516 204
252	Dalle en béton armé au treillis soudé pour trottoirs ép=10Cm	m <sup>2</sup>	75 443	12 000	905 321 991
<b>260</b>	<b>Bordures</b>				
261	Bordure Type T2	ml	37 722	15 000	565 826 245
262	Bordure Type CS2	ml	37 722	15 000	565 826 245
	<b>Sous-Total 200</b>				<b>4 091 157 983</b>
<b>300</b>	<b>ASSAINISSEMENT-DRAINAGE</b>				
<b>310</b>					
311	Déscente d'eau bétonnée	ml	5 000	61 906	309 527 500
314	Enrochements	m <sup>3</sup>	3 000	35 981	107 941 500
<b>320</b>	<b>Canniveaux bétonnés (CB)</b>				
321	Canniveaux bétonné de section 0,60 x (0,40≤h≤0,70)	ml	28 291	50 000	1 414 565 612
<b>330</b>	<b>Dalette de Couverture sur caniveaux</b>				

331	Dallete sur caniveaux bétonné de largeur 0,60 ép=15cm	ml	10 000	18 000	180 000 000
<b>340</b>	<b>Avaloirs</b>				
341	Caniveaux avaloir avec dallettes	ml	2 000	34 550	69 100 000
<b>350</b>	<b>Regards en béton armé</b>				
351	Regards de section intérieure 1,50x1,50m	u	20,00	155 000	3 100 000
<b>360</b>	<b>Buses en béton armé</b>				
361	Buse dosé à 450 kg/m3 de diam=100ml	ml	8,00	1 500 000	12 000 000
362	Ouvrage pour Tête de Buses en béton armé Dosé à 450 kg/m3 de diam=100ml	u	2,00	500 000	1 000 000
	<b>Sous-Total 300</b>				<b>2 097 234 612</b>
<b>400</b>	<b>OUVRAGES D'ARTS OUVRAGES HYDRAULIQUE</b>				
<b>401</b>	<b>Dalot en Béton armé</b>				
401c	Dalot en béton armé 2x2 m	ml	250	1 000 000	250 000 000
401d	Dalot en béton armé 4x4 m	ml	200	1 500 000	300 000 000
<b>402</b>	<b>Têtes de dalot en béton armé</b>				
402b	Tête de dalot en béton armé 1,5x1,5 m	u	30	400 000	12 000 000
402c	Tête de dalot en béton armé 4x3 m	u	20	600 000	12 000 000
<b>410</b>	<b>Perrés maçonnés</b>	m <sup>2</sup>	5 000	20 000	100 000 000
	<b>Sous-Total 400</b>				<b>674 000 000</b>
	<b>TOTAL VRD (H TVA)</b>				<b>12 423 056 894</b>
	<b>TVA (19,25%xA)</b>				<b>2 391 438 452</b>
	<b>TOTAL TTC (A+B) C</b>				<b>14 814 495 346</b>
	<b>AIR (2,2%xA) D</b>				<b>273 307 252</b>
	<b>NET A MANDATER (E)</b>				<b>12 149 749 642</b>

ANNEXE 4 : Devis quantitatif et estimatif sommaire des dalots

**DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF SOMMAIRE DES DALOTS AMENAGES AU QUARTIER SISIA- BAMENDA**

**RECAPITULATIF**

N°	Désignation	Nombres	Unité	Quantité	Prix unitaires	Prix total
100	DALOTS EN BA DE SECTION 2.00 X 2.00 X 1.50	15	ml	250	650 000	162 500 000
200	DALOTS EN BA DE SECTION 2.00 X 2.00 X 2.00	10	ml	200	500 000	100 000 000
<b>TOTAL</b>						<b>262 500 000</b>

ANNEXE 5 : Notes de calcul des différentes voies aménagées

	Num de la voie	linéaire (m)	largeur (m)	surface (m²)	volume déblais (m³)	volume remblai (m³)	couche de fondation (m³)	couche de base (m³)	enrobe (m³)	béton (m³)
1	U2	1639,65	17,00	27 874,13	33 937,10	62 002,20	8 436,98	2 970,28	743,15	1 290,63
2	V1	273,12	15,00	4 096,83	2 135,03	922,89	1 350,04	573,56	143,50	164,69
3	V2	145,22	15,00	2 178,28	2 457,52	41,10	803,23	341,25	85,38	97,99
4	V3	528,98	15,00	7 934,72	25 976,05	28 214,04	2 780,43	1 181,25	295,54	339,19
5	V4	239,73	15,00	3 595,88	5 770,86	2 518,41	1 184,96	503,42	125,95	144,56
6	voie de contour	5850,27	15,00	87 754,12	169 840,54	182 993,49	31 347,31	12 960,90	3 242,76	3 976,02
7	W1	164,27	12,50	2 053,43	337,31	787,19	709,33	262,84	65,78	99,06
8	W2	103,18	12,50	1 289,72	444,61	445,52	445,52	165,08	41,31	62,22
9	W3	899,46	12,50	11 243,21	14 386,58	20 507,49	3 940,16	1 460,00	365,37	550,24
10	W4	296,58	12,50	3 707,22	1 417,86	1 860,16	1 280,62	474,52	118,75	178,84
11	W5	622,43	12,50	7 780,34	8 140,19	5 206,37	2 687,63	995,88	249,23	375,33
12	W6	178,11	12,50	2 226,32	927,03	343,02	917,57	340,00	85,09	128,14
13	W7	151,62	12,50	1 895,29	764,95	265,51	654,71	242,60	60,71	91,43
15	W9	389,70	12,50	4 871,22	1 770,24	1 159,79	1 682,71	623,52	156,04	234,99
16	w10	241,62	12,50	3 020,27	1 685,80	912,89	1 043,32	386,59	96,75	145,70
18	W12	199,28	12,50	2 490,95	1 009,74	1 808,27	917,57	340,00	85,09	128,14
19	W13	100,25	12,50	1 253,17	143,31	1 357,68	432,89	160,41	40,14	60,45
20	W14	513,98	12,50	6 424,71	8 465,35	11 343,70	2 273,33	842,37	210,81	317,47
21	W15	45,01	12,50	562,56	221,04	575,89	194,33	72,01	18,02	27,14
22	W16	177,94	12,50	2 224,26	1 380,51	801,80	768,34	284,70	71,25	107,30
23	W17	138,87	12,50	1 735,83	401,19	3 164,48	599,62	222,19	55,60	83,74
24	W18	363,30	12,50	4 541,29	628,22	10 156,31	1 673,22	620,00	155,16	233,67
25	W19	429,46	12,50	5 368,19	8 154,67	9 602,60	1 854,38	687,13	171,96	258,96
26	X1	341,42	10,00	3 414,22	2 452,68	2 799,67	1 260,87	375,56	94,03	205,88
27	X2	504,32	10,00	5 043,21	7 647,46	5 814,92	1 862,45	554,75	138,90	304,11
28	X3	125,28	10,00	1 252,85	477,25	401,33	462,67	137,81	34,50	75,55
29	X4	139,91	10,00	1 399,10	190,28	1 488,29	516,69	153,90	38,53	84,37
30	X5	528,94	10,00	5 289,42	6 226,38	6 824,50	1 953,37	581,84	145,68	318,96
31	X6	648,96	10,00	6 489,65	23 589,64	2 625,66	2 354,28	701,25	175,57	384,42
33	X8	368,97	10,00	3 689,65	1 398,48	906,53	1 327,56	395,43	99,01	216,77
34	X9	429,46	10,00	4 294,55	8 154,67	9 602,60	1 854,38	687,13	171,96	258,96
35	X10	573,15	10,00	5 731,49	3 523,67	4 182,23	2 073,88	617,73	154,66	338,63
36	X11	97,08	10,00	970,76	376,18	138,06	358,50	106,78	26,74	58,54
37	X12	134,01	10,00	1 340,06	981,20	5 049,44	494,88	147,41	36,91	80,81
38	X13	533,73	10,00	5 337,31	2 932,73	3 391,85	1 971,06	587,10	146,99	321,84
39	X14	100,78	10,00	1 007,77	332,22	566,86	372,17	110,85	27,75	60,77
40	X15	217,38	10,00	2 173,77	691,90	6 864,04	802,77	239,11	59,87	131,08
41	X16	150,55	10,00	1 505,48	936,15	293,12	555,97	165,60	41,46	90,78
42	X17	77,01	10,00	770,08	136,95	503,24	284,39	84,71	21,21	46,44
43	X18	197,92	10,00	1 979,22	2 199,45	886,04	730,92	217,71	54,51	119,35
44	X19									
<b>Total</b>		<b>18860,87</b>		<b>247 810,54</b>	<b>352 643,02</b>	<b>398 999,36</b>	<b>87 215,00</b>	<b>32 575,16</b>	<b>8 151,62</b>	<b>12 193,16</b>



**ANNEXE 6 : Cartes d'illustration**

- **Carte de localisation du site de recasement de Mbung**

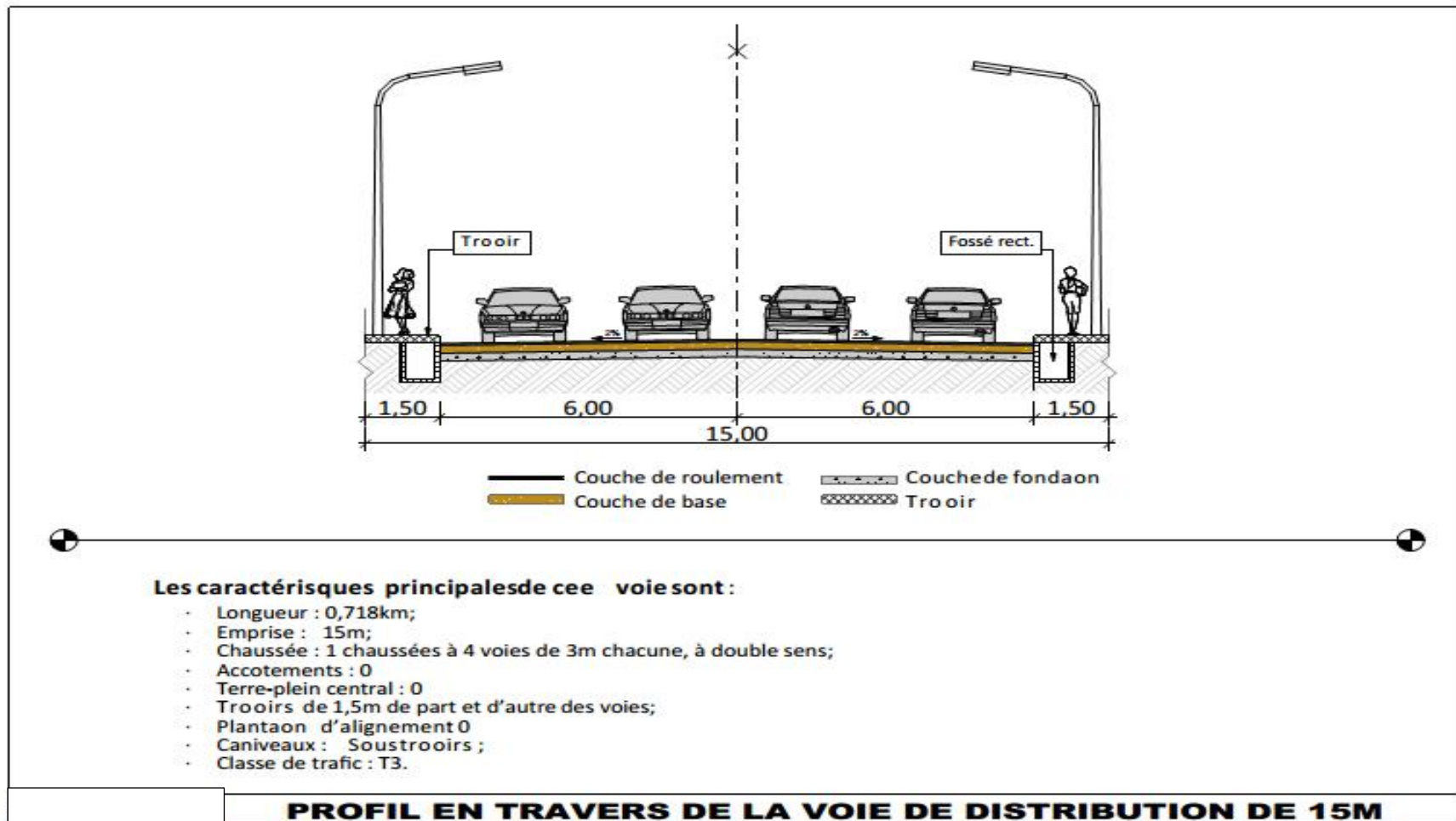
➤ **Carte de restructuration progressive du quartier Sisia**

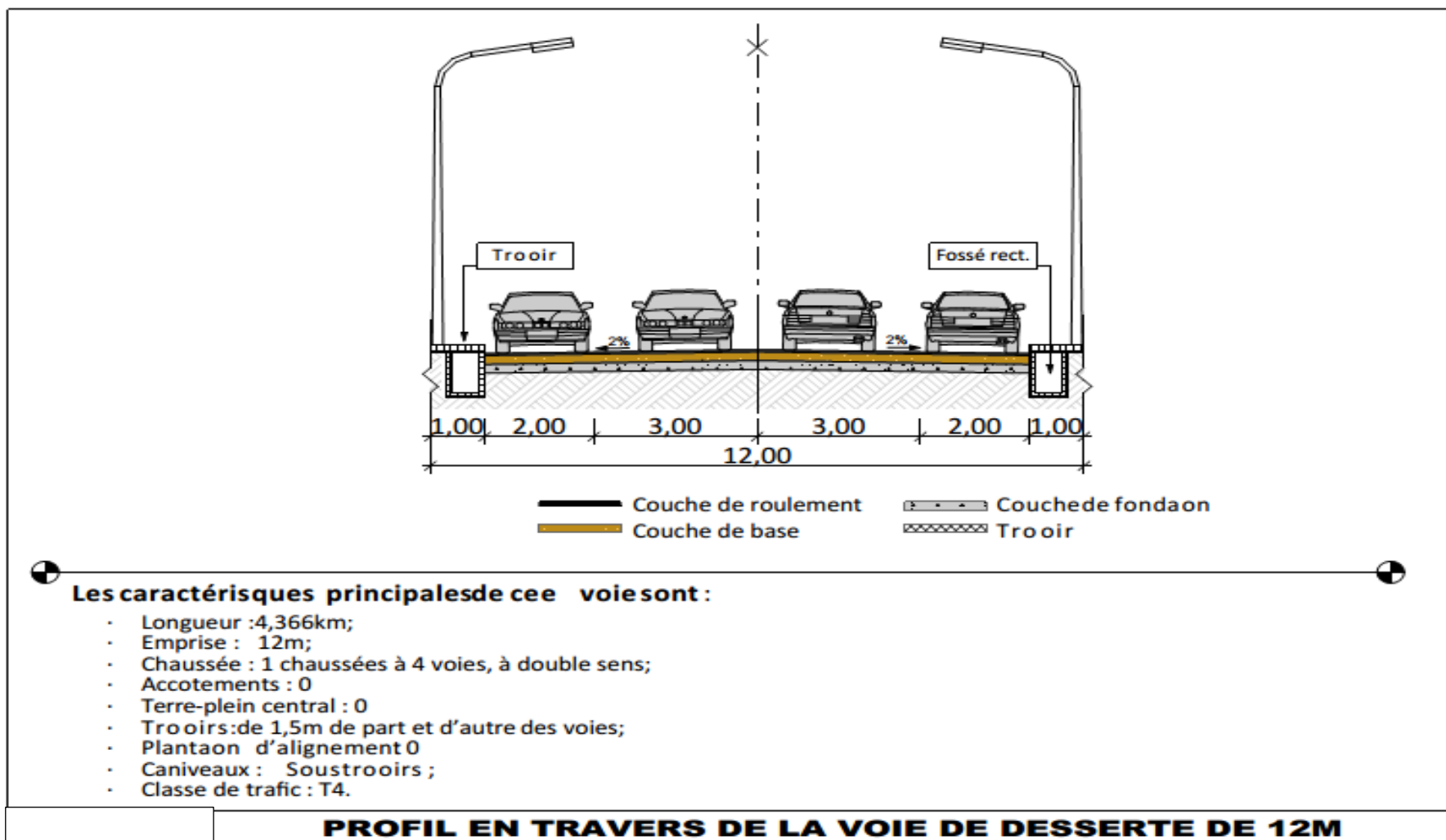
➤ **Carte de lotissement de la zone de recasement de Mbung (x4)**

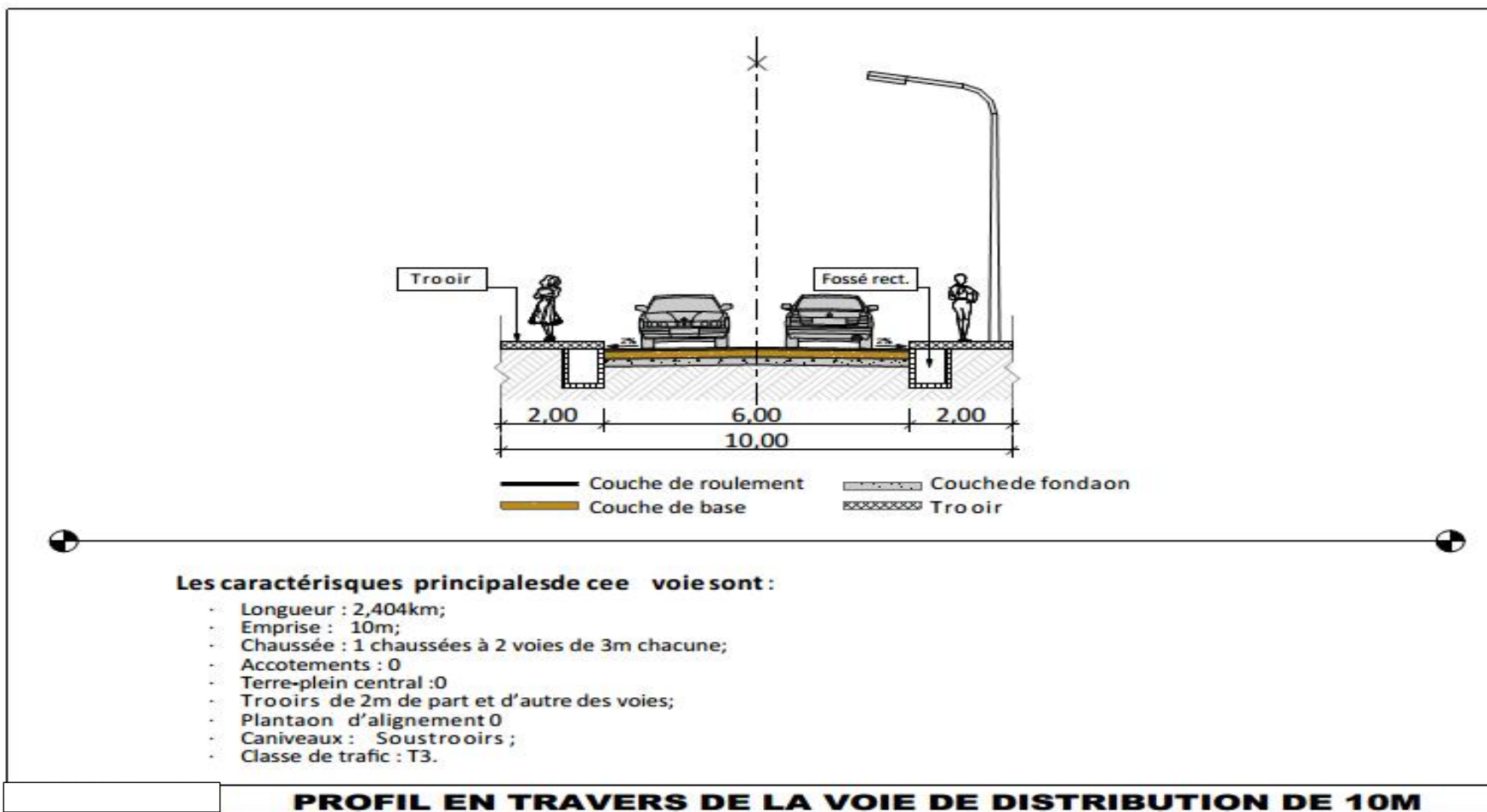
➤ **Carte de segmentation topographique de site de restructuration progressive de Sisia**

**NB : Confère données cartographiques de segmentation topographique du site de l'étude**

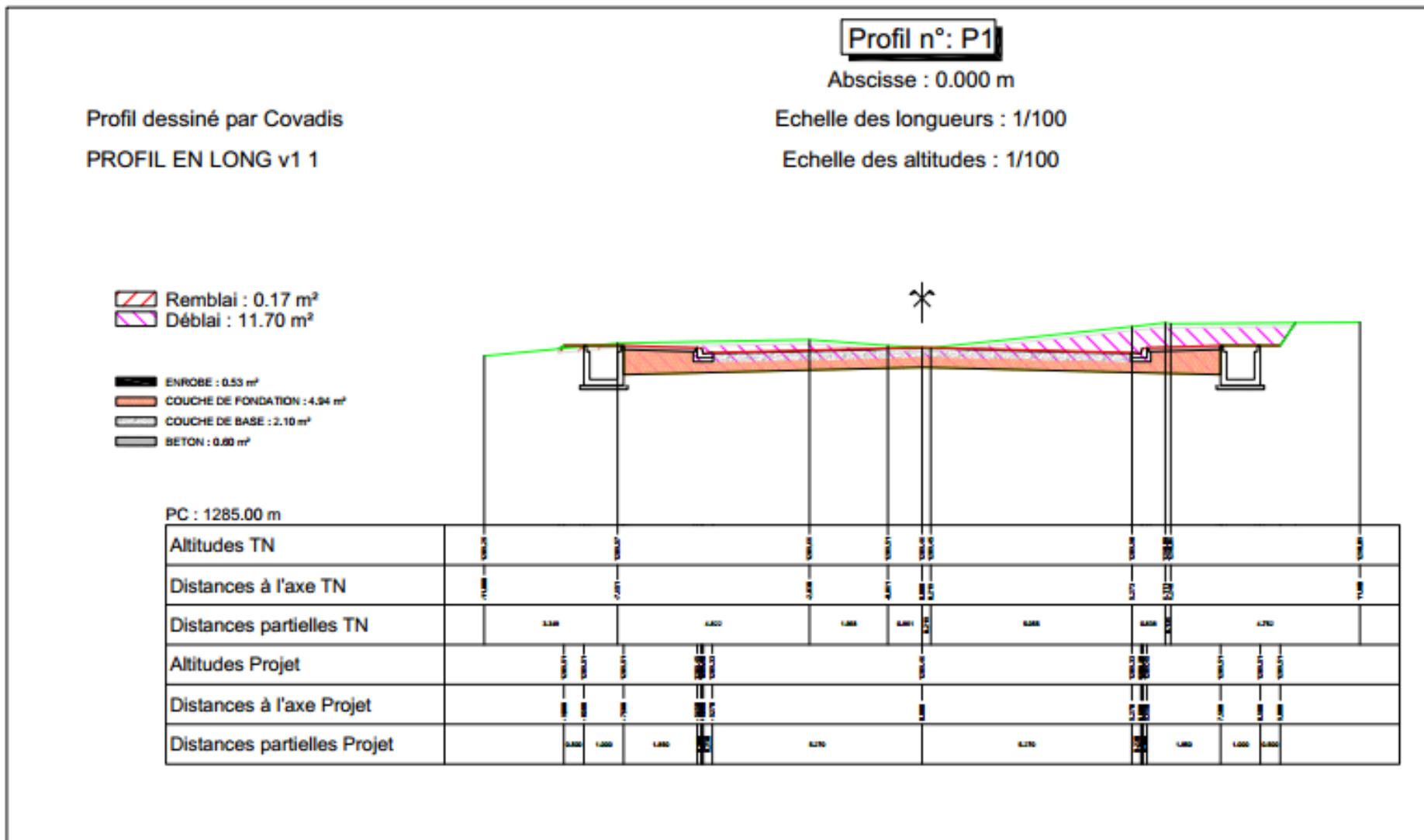
➤ Exemples de profil type de voie à aménager







➤ Esquisse du profil en travers de la voie V1







➤ Exemple d'immeuble d'habitation proposé (R+4)



➤ Exemple de logement T3



➤ Exemple de logement T4



➤ Exemple de logement T5





## **ANNEXE 7 : Dossier d'expropriation des populations de Sisia**

Le présent rapport constitue le volet enquête foncière de la phase d'étude d'Avant-Projet Sommaire (APS) du projet de restructuration progressive du quartier Sisia à Bamenda. En effet, il est prévu un déguerpissement de 850 ménages, pour lequel le montant d'indemnisation forfaitaire estimé à **2 milliards de francs CFA**, y compris les frais de fonctionnement de la CDCE, pour le site de recasement de Mbung.

### **But et objectif de l'étude d'expropriation**

Les objectifs visés sont de :

- mettre à la disposition du Maître d'Ouvrage des informations nécessaires à la connaissance des personnes et des biens situés dans l'emprise du projet ;
- recenser le nombre de constructions, de familles et autres biens à exproprier ;
- procéder à une estimation préalable du coût des expropriations, des indemnités multiples susceptibles d'être prises en charge par l'Etat ;
- préciser les critères d'éligibilité des personnes affectées par le projet et les mécanismes de leur prise en charge ;
- prévenir les problèmes sociaux, économiques pouvant surgir du fait du projet ;
- faciliter le déclenchement de la procédure administrative pour les modalités d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- veiller à ce que le projet se déroule dans une logique de développement durable ;
- etc.

### **BREF RAPPEL DU CONTEXTE LEGAL, REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL**

Le Cameroun dispose d'une législation et des institutions qui encadrent le domaine du droit de propriété, la classification foncière, les méthodes d'identification des ayants droit et les indemnités spécifiques.

Le principal contexte réglementaire qui s'applique dans ce projet est celui du droit camerounais, même s'il serait intéressant de passer en revue par la suite, ceux des principaux bailleurs camerounais.

#### **1.1. Contexte légal et réglementaire national**

##### **1.1.1. Le droit de propriété**

La Constitution de la République du Cameroun de 1972, révisée en 1996 et en 2008, établit les principes fondamentaux de protection des droits individuels, dont le droit de propriété. Le préambule stipule entre autre que : « La propriété individuelle est le droit d'user, de jouir et de disposer de biens garantis à chacun par la loi. Nul ne

saurait en être privé si ce n'est pour cause d'utilité publique, et sous la condition d'une indemnisation dont les modalités sont fixées par la loi. »

### 1.1.2. Régime de propriété des terres au Cameroun

Le droit foncier au Cameroun est complexe par la juxtaposition d'un droit formel et d'un droit coutumier. Les ordonnances 74-1, 74-2 et 74-3 du 6 juillet 1974 sont les lois fondamentales qui définissent la propriété privée, le champ des domaines publics et privés de l'Etat ainsi que du patrimoine domanial. Selon cette typologie des statuts d'occupation foncière, quatre cas sont à considérer :

**a) Le Domaine Public de l'Etat** (chapitre 1 des ordonnances 74-1, 74-2 et 74-3 du 6 juillet 1974). D'après l'article 2, font partie du domaine public, tous les biens, meubles et immeubles qui par nature ou destination sont affectés soit à l'usage du public, soit aux services publics. Les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles. La propriété publique (articles 3 et 4) est divisée en propriété naturelle et en propriété publique artificielle.

**b) Le domaine privé de l'Etat** (chapitre 1 des ordonnances 74-1, 74-2 et 74-3 du 6 juillet 1974) ; D'après l'article 10, font partie du domaine privé de l'Etat: les terrains qui supportent les édifices, constructions et aménagements réalisés et entretenus par l'Etat, les biens meubles et immeubles acquis par l'Etat à titre gratuit ou onéreux selon les règles du droit commun, les immeubles dévolus à l'Etat en vertu d'expropriations pour cause d'utilité publique, les prélèvements décidés par l'Etat sur le domaine national.etc.

**c) Le domaine national** (Titre 3 des ordonnances 74-1, 74-2 et 74-3 du 6 juillet 1974)  
D'après l'article 14, il s'agit des terres non classées dans le domaine public et ne faisant pas l'objet d'un titre de propriété privée. Les terres du domaine national se divisent en 2 parties : les terres dont l'occupation se traduit par une emprise évidente de l'homme sur la terre et une mise en valeur probante (maisons d'habitation, cultures, plantations, parcours) et, les terres libres de toute occupation.

**d) Terres privées** (titre 2 des ordonnances 74-1, 74-2 et 74-3 du 6 juillet 1974) ; elles correspondent à des terres ayant reçu un titre légal de propriété.

Les textes suivants peuvent servir de référence pour traiter les questions d'expropriation pour cause d'utilité publique. Il s'agit entre autres de :

- a) les Ordonnances N° 74-1, 74-2, 74-3, 74-4 du 6 juillet 1974 relatives au régime foncier et domanial au Cameroun et à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- b) la loi n° 85/009 du 04 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisations ;

- c) le décret n°87/1872 du 16 décembre 1987 fixant les modalités d'application de la loi N° 85/009 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation ;
- d) l'arrêté N°00332/Y.15.1/MINUH/C000 du 20 novembre 1987 fixant les bases de calcul de la valeur vénale des constructions frappées d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cet arrêté qui fixe les bases de calcul de la valeur vénale, établit en son annexe 1 une typologie des habitations et les classe en six catégories à savoir :

- la villa de Très Haut Standing (THS) ;
  - la villa de Haut Standing (HS) ;
  - la villa de Moyen Standing (MS) ;
  - la villa de Standing Ordinaire (SO) ;
  - le bâtiment en Semi Dur (SD) ;
  - le bâtiment en bois (B).
- e) le décret N° 2003/418/PM du 25 février 2003 fixant les tarifs des indemnités à allouer aux propriétaires pour cause d'utilité publique des cultures et arbres cultivés
  - f) l'instruction N°000005/I/Y.2.5./MINDAF/D220 du 29 décembre 2005 portant rappel des règles de base sur la mise en œuvre du régime de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

En plus des dispositions ci-dessus, d'autres textes relatifs au régime foncier et au cadre bâti au Cameroun sont :

- le décret N°76/165 du 27 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier ;
- le décret N°84/ 311 du 22 mai 1984 portant modalités d'application de la loi N° 80/22 du 14 juillet 1980 portant répression des atteintes à la propriété foncière ;
- le décret N°76/166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national ;
- le décret N°76/167 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine privé de l'Etat ;
- le décret N°79/17 du 13 janvier 1979 relatif aux transactions immobilières privées ;
- le décret N°2008/0738/PM du 23 avril 2008 portant organisation des procédures et modalités d'aménagement foncier

Néanmoins, les textes en vigueur ne reflètent pas les réalités actuelles du marché. A cet effet, certaines administrations utilisent les textes suivants :

- Le décret N°2006/3023/PM du 29 Décembre 2006, fixant les modalités d'évaluation administrative des immeubles en matière fiscale ;
- L'arrêté N°245/MINFI du 5 Mars 2008 qui applique le précédent décret.

## 1.2. Politique de quelques bailleurs de fonds

### 1.2.1. Politique opérationnelle de la Banque Mondiale

La politique opérationnelle 4.12 portant sur la « Réinstallation Involontaire » de décembre 2001, doit être suivie lorsqu'un projet est susceptible d'entraîner une réinstallation involontaire, des impacts sur les moyens d'existence, l'acquisition de terre ou des restrictions d'accès à des ressources naturelles. Les principales exigences de cette politique sont les suivantes :

- la réinstallation involontaire doit autant que possible être évitée ou minimisée, en envisageant des variantes dans la conception du projet ;
- lorsqu'il est impossible d'éviter la réinstallation, les actions de réinstallation doivent être conçues et mises en œuvre en tant que programmes de développement durable, en mettant en place des ressources suffisantes pour que les personnes déplacées par le projet puissent profiter des avantages du projet. Les personnes déplacées doivent être consultées et doivent participer à la planification et à l'exécution des programmes de réinstallation ;
- les personnes déplacées doivent être assistées dans leurs efforts pour améliorer leur niveau de vie, ou au moins pour le restaurer à son niveau d'avant le déplacement ;
- dans le cas d'une différence entre la législation camerounaise et la PO 4.12, c'est le texte le plus favorable à la population qui s'applique ;
- dans le cas où une des législations est muette sur un élément, c'est l'autre qui s'applique. Ainsi pour les vulnérables, la législation camerounaise est muette, c'est donc la PO 4.12 qui s'applique.

En termes d'éligibilité aux bénéficiaires de la réinstallation, la PO 4.12 distingue trois catégories parmi les Personnes Affectées par le Projet (PAPs) :

- i) les détenteurs d'un droit formel sur les terres (y compris les droits coutumiers et traditionnels reconnus par la législation du pays) ;
- ii) les personnes qui ont des titres fonciers ou autres sous réserve que de tels titres soient reconnues par les lois du pays ou puissent l'être dans le cadre d'un processus identifié dans l'étude d'expropriation;
- iii) les personnes qui n'ont ni droit formel, ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent.

La politique de la Banque Mondiale mentionne que la préférence doit toujours être donnée, pour les personnes dont la subsistance est basée sur la terre, au remplacement de la terre perdue par des terrains équivalents, plutôt qu'à une compensation monétaire.

Les personnes relevant des ponts (i) et (ii) ci-dessus reçoivent une compensation pour les terres qu'elles perdent. Les personnes relevant du point (iii) reçoivent une aide à la réinstallation en lieu et place de la compensation pour les terres qu'elles occupent, et toute autre aide permettant d'atteindre les objectifs énoncés dans la présente politique, à la condition qu'elles aient occupé les terres dans la zone du projet avant une date limite fixée par l'emprunteur et acceptable par la Banque Mondiale.

En d'autres termes, les occupants informels [relevant du point (iii)] sont reconnus par la PO 4.12 comme éligibles, non à une indemnisation pour les terres qu'ils occupent, mais à une assistance à la réinstallation. Ainsi, le plan de réinstallation doit comprendre des mesures permettant de s'assurer que les personnes déplacées :

- sont informées sur leurs options et leurs droits relatifs à la réinstallation ;
- sont consultées sur des options de réinstallation techniquement et économiquement réalisables et peuvent choisir entre ces options ;
- bénéficient d'une indemnisation rapide et effective au coût de remplacement intégral, pour les biens perdus du fait du projet ;
- si un déplacement physique de population doit avoir lieu du fait du projet, l'étude d'expropriation doit permettre d'identifier des mesures assurant que les personnes déplacées :
  - reçoivent une assistance (telle que des indemnités de déplacement) au cours du déplacement ;
  - puissent bénéficier de maisons d'habitation, ou de terrains à usage d'habitation, ou de terrains agricoles ou autres (pâturage, orpaillage), pour lesquels le potentiel de production et les avantages sont au moins équivalents aux avantages du site de départ.

Lorsque ceci est nécessaire pour atteindre les objectifs de la politique, le rapport doit également comprendre des mesures pour assurer que les personnes déplacées :

- bénéficient d'un soutien après le déplacement, durant une période de transition, sur la base d'une estimation du temps nécessaire à la restauration de leur niveau de vie ;
- bénéficient d'assistance en matière de développement, en plus de l'indemnisation, telle que la préparation des terrains, le crédit, la formation ou des opportunités d'emploi.

### 1.2.2. Politique de la BAD en matière d'expropriation

La Banque africaine de développement s'est dotée d'une politique en matière de déplacement involontaire de populations depuis 2003. Les objectifs de cette politique sont notamment :



- (i) d'éviter, autant que faire se peut, le déplacement involontaire de populations, ou, lorsque celui-ci est inévitable, en réduire les conséquences au minimum, en explorant toutes les conceptions viables du projet ;
- (ii) de faire en sorte que les personnes déplacées reçoivent une aide à la réinstallation, de préférence dans le cadre du projet, pour que leurs conditions de vie, leur capacité à gagner leur vie et leurs niveaux de production puissent s'améliorer ;
- (iii) de mettre en place un mécanisme permettant de suivre l'exécution des programmes de réinstallation dans les opérations de la Banque et de résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se posent afin de se prémunir contre des plans d'installation mal préparés ou mal exécutés.

La BAD est attachée à ce que la mise en œuvre des projets qu'elle finance ne soit pas l'occasion de causer des torts à quelques personnes que ce soit. Mieux, elle exhorte les pays bénéficiaires de son accompagnement à prendre en compte le sort des personnes vulnérables, des femmes, des personnes âgées, ainsi que l'information large de l'ensemble des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des expropriations.

Quelques principes clés qui régissent l'opérationnalisation de cette politique sur le terrain sont les suivants :

- (i) les populations déplacées et les communautés d'accueil doivent être suffisamment consultées à un stade précoce du processus de planification et être encouragées à participer à celle-ci et l'exécution du programme de réinstallation ;
- (ii) une attention particulière doit être accordée aux besoins des groupes défavorisés parmi les populations déplacées, en particulier ceux dont le revenu est en deçà du seuil de pauvreté, les sans-terres, les personnes âgées, les femmes, les enfants, et les minorités ethniques ;
- (iii) les personnes déplacées doivent être socialement et économiquement intégrées dans les communautés d'accueil pour réduire autant que possible les incidences négatives sur ces communautés ;
- (iv) les personnes déplacées doivent être indemnisées au coût de remplacement plein, avant leur déplacement effectif, l'expropriation de leurs terres et des biens qui s'y trouvent, ou le démarrage des travaux du projet, le premier à survenir de ces événements étant retenu ;
- (v) le coût total du projet doit, de ce fait, intégrer le coût plein de toutes les activités de la réinstallation, c'est-à-dire tenir compte de la perte, par les personnes touchées, de moyens de subsistance et de possibilités de gain.

La Politique en matière de déplacement involontaire de populations de la BAD décrit les critères d'éligibilité :

- aux personnes qui ont des droits légaux formels sur la terre ou sur d'autres biens, reconnus par les lois du pays, et ;

- aux personnes n'ayant pas de droits légaux formels sur la terre ou sur d'autres biens au moment du recensement, mais qui peuvent prouver leurs droits en regard des lois coutumières du pays.

Suivant la politique de déplacement involontaire de la BAD, les critères à utiliser pour l'identification des groupes défavorisés doivent prendre en compte les personnes dont le revenu est en deçà du seuil de pauvreté, les sans-terres, les personnes âgées, les femmes et les enfants, et les minorités ethniques, religieuses et linguistiques, ainsi que ceux qui n'ont pas de titres légaux sur des biens, et les femmes-chefs de famille.

La commission en charge des expropriations doit s'assurer qu'une assistance appropriée est apportée à ces catégories défavorisées pour qu'elles puissent faire face aux effets de la réinstallation et améliorer leur condition. La date limite d'éligibilité correspond à la fin de la période de recensement des personnes affectées et de leurs propriétés et biens dans la zone du projet. Au-delà de cette date, l'occupation et/ou l'exploitation d'un terrain ou d'un bien visé par le projet ne peut plus faire l'objet d'une indemnisation.

### 1.2.3. Politique de l'Union Européenne en matière d'expropriation

Pour bénéficier des financements de l'Union Européenne (UE), certains projets doivent être soumis à une évaluation sur l'environnement biophysique et socioéconomique. Cette évaluation doit déterminer les effets directs et indirects de ces projets sur l'homme, la faune, la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat, le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel, ainsi que l'interaction entre ces différents éléments. Sur le plan social, l'un des effets fondamental est l'expropriation des personnes situées dans l'emprise du projet.

Dans le cadre du présent projet, des biens et mises en valeurs seront effectivement affectés. Ainsi au regard des principes de l'UE, il est à retenir que :

- tout bien situé sur l'emprise du projet ou trop proche de cette emprise et qui viendrait à être l'objet d'une expropriation fera l'objet d'une juste indemnisation pour son ou ses propriétaire (s) ;
- les personnes affectées doivent être informées suffisamment à temps de la valeur des indemnisations évaluées pour leurs biens qui sont l'objet d'expropriation ;
- les personnes affectées ont la possibilité de se récuser la valeur des indemnisations telles que proposées par la Commission de recensement et d'évaluation et de solliciter des recours. Elles sont informées des procédures à suivre dans ce cas.

#### 1.2.4. Ligne Directrice de la China Exim Bank pour les études d'impact environnemental et social des projets

Bien que les banques chinoises aient toujours évité de s'engager dans le respect des normes internationales, certaines banques commencent à s'y atteler ; c'est le cas de la China Exim Bank qui est l'une des principales banques chinoises pourvoyeuse de financement pour les projets au Cameroun.

Dans ses stratégies de financement de projet et d'octroi de crédit, la China Exim Bank a élaboré des Lignes Directrices pour prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux. Ces lignes directrices ont été élaborées sur la base des textes des Etudes d'Impacts Environnemental et Social de la République Populaire de Chine, des ordonnances sur la gestion de l'environnement pour les projets d'infrastructures, et d'autres lois et règlements des Etats concernés, cela en se référant aux règlements et procédures pertinentes pour les évaluations environnementales et sociales des organisations financières internationales.

L'accent qui est mis ici sur le volet social laisse percevoir l'engagement de la China Exim Bank sur la sauvegarde des intérêts des populations, car cette banque finance des projets donc les avantages sociaux sont considérables et les enjeux environnement maîtrisables.

En définitive, et pour ce qui est du cas spécifique du Plan d'Indemnisation et de Relocalisation, il ressort que la finalité de cette politique de sauvegarde sociale est de veiller à ce que les personnes qui ont été affecté par un quelconque projet soient traitées équitablement, de manière digne et aient leur part des retombées du projet à l'origine de leur déplacement.

#### 1.3. Les Commissions de Constat et d'Evaluation (CCE) des biens mis en cause

Les Commissions de Constat et d'Evaluation (CCE) sont mises en place au niveau national, régional ou départemental dès l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du Ministre en charge des Domaines.

- au niveau départemental, par arrêté préfectoral ;
- au niveau régional, par arrêté du Gouverneur ;
- au niveau national, par arrêté du Ministre chargé des domaines.

Le décret n°87/1872 du 16 décembre 1987 détermine la composition des commissions et précise également les modalités de leur fonctionnement. Les CCE conduisent l'enquête d'expropriation. A ce titre, elles sont principalement chargées de :

- choisir et faire borner les terrains concernés aux frais du bénéficiaire ;
- constater les droits et évaluer les biens mis en cause ;

- identifier leurs titulaires et propriétaires ;
- faire poser les panneaux indiquant le périmètre de l'opération, aux frais du bénéficiaire.

Le niveau de compétence des CCE est déterminé par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique, cela eu égard de l'envergure et de la nature du projet.

Au niveau départemental, la CCE comprend :

- le Préfet du Département territorialement compétent ou son représentant (Président) ;
- le Chef de Service Départemental des Domaines ;
- le Chef de Service Départemental du Cadastre ;
- le Chef de Service Départemental du Développement Urbain et de l'Habitat ;
- le Chef de Service Départemental de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- le Chef de Service Départemental de l'Énergie et de l'Eau ;
- le Chef de Service Départemental des Routes ;
- le Délégué du Gouvernement de la Communauté Urbaine de Yaoundé;
- les Députés des localités concernées ;
- les Chefs traditionnels (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degré) ou chefs de quartiers/blocs des localités concernées.

Dans le cadre du présent projet, une commission départementale sera mise sur pied.

### **METHODOLOGIE DE TRAVAIL : ORGANISATION DES ENQUETES**

L'étude d'expropriation s'appuie sur les résultats des levées topographiques de détail sur le terrain, le traitement des données obtenues de ces levées. L'analyse des plans permet d'identifier les mises en valeur se trouvant dans l'emprise définie pour la route. L'approche méthodologique déployée pour finaliser l'étude consiste en :

- recherche bibliographique ;
- visite de reconnaissance du site;
- exploitation des plans élaborés;
- l'élaboration des outils de collecte des données sur le terrain;
- la réalisation des enquêtes d'identification et des propriétaires des mises en valeur qui seront affectées;
- la caractérisation des différentes mises en valeur impactées;
- l'évaluation des coûts des différentes mises en valeur;
- **la synthèse des données et la rédaction du rapport d'expropriation.**

Il est également question de proposer au Maître d'Ouvrage, des bases de compensation et de réinstallation, l'identification des propriétaires, au recensement précis des populations affectées et la recherche participative des modes de compensations, la mise en place d'un cadre légal de compensation et de réinstallation.

#### 1.4. Mode d'identification et d'évaluation des mises en valeurs

A l'aide de fiches d'identification préalablement conçues nous avons procédé à l'identification des propriétaires des différentes mises valeurs qui seront touchées par le projet. Chaque fois qu'un propriétaire était présent, l'exploitation de ses documents officiels ont permis d'avoir les informations sur le nom, l'âge et l'activité du propriétaire. L'entretien avec ce dernier et les observations directes sur le terrain ont orienté la description du type d'occupation dont le terrain fait l'objet).

##### 1.4.1. Barèmes de compensation des constructions

Au Cameroun, le barème utilisé pour estimer la valeur réelle des constructions à exproprier n'a pas fait l'objet d'une actualisation. Les chiffrages sont généralement effectués par des commissions préfectorales ad hoc. Le texte de référence qui donne les bases d'évaluation de la valeur vénale des constructions est l'arrêté N°00332/Y.15.1/MINUH/C000 du 20 novembre 1987 fixant les bases de calcul de la valeur vénale des constructions frappées d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant cet arrêté, l'évaluation des indemnisations pour construction devrait se faire par application d'un taux de valorisation de 7,5 % par an pour les constructions en dur et de 4,5 % par an pour les semi dur et les planches.

En appliquant ces taux (tableau 1), les valeurs obtenues pour l'année 2018 sont :

- catégorie très haut standing (THS) : 1 847 144,303 FCFA/m<sup>2</sup> ;
- catégorie haut standing (HS) : 1 500 139,465 FCFA/m<sup>2</sup> ;
- catégorie standing moyen (SM) : 1 247 438,628 FCFA/m<sup>2</sup> ;
- catégorie standing ordinaire (SO) : 969 938,285FCFA/m<sup>2</sup> ;
- catégorie semi-dur (SD) : 166 969,073 FCFA/m<sup>2</sup> ;
- catégorie bois (B) : 111 306,192 FCFA/m<sup>2</sup>.

**Tableau 5 : Taux au mètre carré des types de maison selon l'arrêté n°00832/4.15.1/MINUH/d00 du 20 novembre 1987.**

Montant d'indemnisation au mètre carré par Standings de maison selon l'arrêté N°00332/Y.15.1/MINUH/C000 du 20 Novembre 1987						
Année	Valorisé à 7,5% annuel				Valorisé à 4,5% annuel	
	THS	HS	SM	SO	SD	BOIS

1987	196 263,00	159 393,00	132 543,00	103 058,00	42 661,00	28 439,00
1988	210 982,73	171 347,48	142 483,73	110 787,35	44 580,75	29 718,76
1989	226 806,43	184 198,54	153 170,00	119 096,40	46 586,88	31 056,10
1990	243 816,91	198 013,43	164 657,75	128 028,63	48 683,29	32 453,62
1991	262 103,18	212 864,43	177 007,09	137 630,78	50 874,04	33 914,04
1992	281 760,92	228 829,27	190 282,62	147 953,09	53 163,37	35 440,17
1993	302 892,99	245 991,46	204 553,81	159 049,57	55 555,72	37 034,98
1994	325 609,961	264 440,820	219 895,350	170 978,286	58 055,727	38 701,550
1995	350 030,708	284 273,881	236 387,501	183 801,658	60 668,234	40 443,119
1996	376 283,012	305 594,422	254 116,564	197 586,782	63 398,305	42 263,060
1997	404 504,237	328 514,004	273 175,306	212 405,791	66 251,229	44 164,897
1998	434 842,055	353 152,554	293 663,454	228 336,225	69 232,534	46 152,318
1999	467 455,209	379 638,996	315 688,213	245 461,442	72 347,998	48 229,172
2000	502 514,350	408 111,920	339 364,829	263 871,050	75 603,658	50 399,485
2001	540 202,926	438 720,314	364 817,192	283 661,379	79 005,822	52 667,462
2002	580 718,146	471 624,338	392 178,481	304 935,982	82 561,084	55 037,497
2003	624 272,007	506 996,163	421 591,867	327 806,181	86 276,333	57 514,185
2004	671 092,407	545 020,875	453 211,257	352 391,644	90 158,768	60 102,323
2005	721 424,338	585 897,441	487 202,101	378 821,018	94 215,913	62 806,928
2006	775 531,163	629 839,749	523 742,259	407 232,594	98 455,629	65 633,239
2007	833 696,000	677 077,730	563 022,928	437 775,039	102 886,132	68 586,735
2008	896 223,201	727 858,560	605 249,648	470 608,167	107 516,008	71 673,138
2009	963 439,941	782 447,952	650 643,372	505 903,779	112 354,228	74 898,429
2010	1 035 697,936	841 131,549	699 441,624	543 846,563	117 410,169	78 268,859
2011	1 113 375,281	904 216,415	751 899,746	584 635,055	122 693,626	81 790,957
2012	1 196 878,427	972 032,646	808 292,227	628 482,684	128 214,839	85 471,551
2013	1 286 644,309	1 044 935,094	868 914,144	675 618,885	133 984,507	89 317,770
2014	1 383 142,633	1 123 305,226	934 082,705	726 290,301	140 013,810	93 337,070
2015	1 486 878,330	1 207 553,118	1 004 138,908	780 762,074	146 314,431	97 537,238
2016	1 598 394,205	1 298 119,602	1 079 449,326	839 319,230	152 898,581	101 926,414
2017	1 718 273,770	1 395 478,572	1 160 408,026	902 268,172	159 779,017	106 513,102
2018	1 847 144,303	1 500 139,465	1 247 438,628	969 938,285	166 969,073	111 306,192

*Source : l'expert, à partir des textes en vigueur*

Compte tenu du coût prohibitif de l'arrêté, Il est important de mentionner les coûts utilisés sur le marché.

La CUB étant maître d'ouvrage, le service de la voirie nous a fait comprendre qu'elle procède par une politique de compensation des biens, tenant compte de la valeur desdites mises en valeurs lors de leur acquisition.

Sur le terrain, nous avons pris à chaque fois qu'il a été possible, les informations sur les dates de construction des différentes maisons. Cela a permis d'avoir le coefficient de vétusté, dont les différentes classes se définissent comme suit :

**Tableau 2 : Coefficient moyen de vétusté des constructions.**

N°	Etat de la construction	Classe d'âge	Coefficient de vétusté
1	Neuve et sans malfaçon	0 à 2 ans	1
2	Propre et bien entretenues (intérieurement et extérieurement)	3 à 5 ans	0,9
2 bis	Mal entretenues	3 à 5 ans	0,8
3	Bien entretenues	6 à 10 ans	0,8
4	Bien entretenues	11 à 15 ans	0,7
5	Bien conservées	16 à 20 ans	0,6
6	Habitables	21 à 30 ans	0,4
7	Habitables	31 à 40 ans	0,2
8	habitables	Plus de 40 ans	0,1

*Source : l'expert, à partir des documents de terrain, 2018*

Pour des soucis de cohérence avec la méthode utilisée dans les enquêtes, nous utiliserons les coefficients tels que proposés dans l'étude, qui à l'évidence, ne sont pas différents de ceux calculés plus haut.

#### 1.4.2. Barème utilisé pour les autres biens

Sur la base des études antérieures, nous soumettons les prix unitaires suivants pour les autres mises en valeurs susceptibles d'être impactées. Il s'agit des :

- Clôture standard/mur : 15.000/m<sup>2</sup> ;
- Clôture standing : 30.000/m<sup>2</sup>
- Caniveau standard : 10.000/ml ;
- Puits aménagé : 35000/m
- Entrée standard : 30.000/ml ;
- Entrée standing : 60.000/ml ;
- Jardinière aménagée : 20.000/m<sup>2</sup>
- Cour pavée/bétonnée : 30.000 m<sup>2</sup> ;
- Fondation : 45.000/m<sup>2</sup> ;
- Mur de soutènement/perrés maçonnés : 45.000/m<sup>2</sup> ;
- toilettes (fosse à l'extérieur des bâtiments) : 90.000/m<sup>2</sup> ;
- constructions métallique : 10.000 FCFA/m<sup>2</sup>
- fosse septique : 80 000 FCFA/m<sup>2</sup>;
- exhumation et inhumation pour une tombe en terre (non aménagée) : 150 000 FCFA
- exhumation et inhumation pour une tombe aménagée : 500 000 FCFA.

### 1.4.3. Barèmes pour les cultures et les arbres

De nombreux arbres fruitiers, ont été observés le long du linéaire et des cours de maisons. Ces arbres ont été estimés et l'évaluation de leur coût effectué sur la base du Décret 2003/418/PM du 25 Février 2003, fixant les tarifs des indemnités à allouer au propriétaire victimes de destruction pour cause d'utilité publique de cultures et arbres cultivés. Ce texte établit une sorte de mercuriale pour les différentes cultures passibles d'expropriation. Les membres de la CDCE devraient à nouveau faire une évaluation de ces arbres et cultures avant les travaux afin de prendre en compte les cultures nouvellement mises en places, les plantes qui sont passé de l'état jeune à l'état adulte, ainsi que ceux qui n'existent plus.

**Tableau 3. Barème pour indemnisation des arbres et cultures.**

	Prix plante Jeune (FCFA)	Prix plante adulte (FCFA)
tubercule (manioc, macabo, patate, igname...)	100	300
banane plantain	1000	1500
safoutier	20000	50000
goyavier	10000	25000
cocotier	2500	10000
manguier/avocatier	5000	35000
palmier	2500	10000
papayer	1000	3000
canne à sucre	25	75
Agrumes (oranger, pamplemoussier, citronier...)	5000	35000
ananas	150	200
cacaoyer	5000	25000
corrosolier	10000	25000
cultures maraichères/m <sup>2</sup> (gombo, piment, légume, tomate)	3000	3000
moabi	50000	75000
arbre d'ombrage	5000	10000
autres arbres fruitiers (mango sauvage, olivier, figuier...)	7500	25000
plante ornemental rameau, palmier royale, sapin...)	10000	20000
kolatier	20000	50000
plante médicinale	2500	7500

Source : Décret 2003/418/PM, Polygone Sarl, 2018



## RESULTATS DE L'ETUDE

### Typologies des mises en valeurs touchées

Lors de notre enquête, nous avons pu observer quelques éléments, notamment :

#### ◆ Lignes électriques

Une multitude de poteaux du réseau électrique sont observées dans le quartier Sisia.

#### ◆ Réseau d'adduction en eau potable

Bien qu'il soit inexistant dans le quartier Sisia, on note tout de même la présence de quelques points d'eau forage aménagés en borne fontaines.

L'enquête étant en cours, nous ne pouvons pour le moment donner un listing des mises en valeurs impactées par le projet.

Néanmoins, nous pouvons estimer à **250.000.000 F CFA**, la provision à mettre en place, en attendant affiner ce coût lorsque les enquêtes seront terminées.

### Coûts supplémentaires d'expropriation

En dehors des coûts directs des indemnisations des mises en valeurs impactées (qui sont encore en cours d'établissement), on peut proposer une provision pour :

- des imprévus et ajustements d'emprises relatifs aux projets d'exécution actualisés des travaux ;
- le fonctionnement de la Commission départementale de constat et évaluation et le suivi des opérations.

Sur la base des études socioéconomique, de l'expérience de projets analogues, mais aussi à partir de l'estimation faite lors de l'élaboration des études d'expropriation dans la cadre de projets similaires, le consultant suggère les provisions suivantes :

**Tableau 4 : Coût additionnel des expropriations**

N°	Désignation	Quantité	PU (FCFA)	PT (FCFA)
1	Imprévus pour la gestion des omissions lors des recensements	1	10 000 000	<b>10 000 000</b>
2	Frais de fonctionnement des CDCE	1	5 000 000	<b>5 000 000</b>
3	Sensibilisation médiatique des populations	1	1 000 000	<b>1 000 000</b>
4	Suivi des opérations par le MINH DU	1	5 000 000	<b>5 000 000</b>
5	Mobilisation de l'ONG en charge de l'encadrement des PAPs	1	2 000 000	<b>2 000 000</b>
<b>Coût total des frais additionnels (FCFA)</b>				<b>23 000 000</b>

Source : Polygone Sarl, 2018

### Processus de l'expropriation

Les programmations budgétaires devraient être faites de telle manière que toutes les victimes des expropriations soient payées au moins **six mois** avant le démarrage effectif des travaux. Ce délai étant jugé raisonnable pour leur permettre de se réinstaller conséquemment en fonction de leurs activités sur les sites alloués. La date estimée pour ce processus est 2021.

Le mode de paiement décrit concerne le règlement des indemnités pour expropriations. Cette compensation sera pécuniaire comme souhaité par la majorité des personnes enquêtées. Toutes les victimes devront être impérativement dédommagées avant le démarrage effectif des travaux à Sisia. La compensation devra être versée soit en espèces soit par chèque et chaque personne devra signer un reçu établi à cet effet par les autorités.

### Echéancier et mode de paiement

Les programmations budgétaires devraient être faites de telle manière que toutes les victimes des expropriations soient payées au moins **six mois** avant le démarrage effectif des travaux. Ce délai de six mois étant jugé raisonnable pour leur permettre de se réinstaller indépendamment en fonction de leurs activités sur le site de Mbung qui sera déjà ouvert à l'occupation.

**Tableau 5: Nombre de ménage affecté par secteur dans le quartier Sisia**

Nombre de ménage affectés	Division/Secteur/ménages				Types de parcelles allouées
	Sisia 1	Sisia 2	Sisia 3	Sisia 4	
200	95	27	20	58	300 m <sup>2</sup>
400	100	100	50	150	1000 m <sup>2</sup>
250	100	30	08	112	150 m <sup>2</sup>
<b>850</b>	<b>295</b>	<b>157</b>	<b>78</b>	<b>320</b>	<b>640 parcelles</b>

Source : Polygone Sarl, 2017

NB : Le tableau ci-dessus récapitule des différents propriétaires affectés par l'opération d'expropriation et de déguerpissement du projet de restructuration progressive du quartier Sisia à Bamenda. La liste desdits propriétaires est en annexe 2 du présent rapport.

Une analyse détaillée des biens impactés sera faite en amont du démarrage des travaux par une équipe pluridisciplinaire constituée d'un expert foncier, un urbaniste et deux ingénieurs sociaux. Cette mission aura pour objectif de confirmer les informations recueillies lors de l'enquête ménage et foncière effectuée en 2015.

Les ménages affectés dans le cadre de cette étude auront un « **droit à la terre** » sur le site de recasement de Mbung suivant la parcelle affectée à cette échéance. Les parcelles comprises sont de :

- 150 m<sup>2</sup> pour les ménages ayant un habitat initial classifié de bas standing ou de moyen standing et dont le revenu de base moyen est inférieur ou égale à 50 000 FCFA. Il est prévu d'accueillir dans ces parcelles en moyenne 250 ménages ;
- 300 m<sup>2</sup> pour les ménages ayant un habitat initial classifié de haut standing et dont le revenu moyen est supérieur à 50 000 FCFA. Il est prévu d'accueillir dans ces parcelles en moyenne 200 ménages ;
- 1000 m<sup>2</sup> comprennent les parcelles prévues pour la copropriété et l'aménagement des immeubles tours collectifs. Ces immeubles sont susceptibles d'accueillir toutes les catégories de ménages et le standing du logement se fera suivant le niveau occupé par le ménage dans l'immeuble. Les immeubles tours pourront accueillir au minimum 400 ménages.

Une analyse détaillée de cette distribution surtout au niveau des logements collectifs devant assurer la copropriété est faite dans le tome 4 portant sur le Cahier des charges du lotissement de recasement de Mbung.

Concernant le mode de paiement, il est prévu un montant de 2 milliards de FCFA pour la population déguerpis. Chaque ménage affecté par l'opération de restructuration progressive du quartier initialement précaire de Sisia, va bénéficier d'un droit à la terre sur une parcelle allouée au niveau du site de recasement de Mbung comme défini par l'étude y afférente plus haut. De plus, chaque ménage aura une période de remboursement de 10 ans suivant la catégorie de parcelle acquise et les normes préétablies. En outre, le taux de remboursement du droit sur la terre est mensuel et sera couvert par le Crédit Foncier du Cameroun (CFC) selon les taux prédéfinis. Enfin, chaque propriétaire bénéficiera d'un montant d'aide à la construction qui sera répartie comme suit :

- Parcelle de 150 m<sup>2</sup>, un montant forfaitaire de base de 2 000 000 FCFA modulable suivant les mises en valeur et autres biens identifiés au niveau du ménage et susceptibles d'être dédommagé suivant les principes listés aux tableaux 2 et 3 cités plus haut dans cette annexe ;
- Parcelle de 300 m<sup>2</sup>, un montant forfaitaire de base de 2 500 000 FCFA modulable suivant les mises en valeur et autres biens identifiés au niveau du ménage et susceptibles d'être dédommagé suivant les principes listés aux tableaux 2 et 3 cités plus haut dans cette annexe.

Les parcelles de 1000 m<sup>2</sup> allouées à la copropriété suivront la même logique d'indemnisation, car devant abritées les parcelles de dimension quasi similaires à celles de base.